

Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Commune de Moissac

Communautés de Communes Terres des Confluences

PETR Garonne Quercy Gascogne

Contrat Cadre 2019 - 2021



Sommaire

PREAMBULE	4
ARTICLE 1 : OBJET	5
ARTICLE 2 : CONTEXTE ET ENJEUX	5
A – UNE REMARQUABLE IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE QUI POSITIONNE MOISSAC COMME UN CARREFOUR STRATEGIQUE DANS LE SUD OUEST DE LA FRANCE	7
B - UNE POPULATION MOISSAGAISE EN RELATIVE STAGNATION ET VIEILLISSANTE	8
C – UN HABITAT GLOBALEMENT INADAPTE A LA DEMANDE	10
D - CADRE DE VIE : UN ATOUT DE GRANDE QUALITE MAIS CONTRAIGNANT	11
E – UNE ECONOMIE A FAIBLE VALEUR AJOUTEE MAIS A POTENTIEL	13
F – UNE OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS BIEN DIMENSIONNEE	19
G - DES EQUIPEMENTS PUBLICS RECHERCHES, MAIS VULNERABLES A MOYEN TERME	20
H – TRANSPORTS : UNE PREDOMINANCE MARQUEE DE LA VOITURE	22
I - L'IMAGE DE LA VILLE	25
DIAGNOSTIC ET IDENTIFICATION DES ENJEUX	26
ARTICLE 3 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION	30
A - QUELLES SONT LES AMBITIONS DE LA VILLE A MOYEN TERME ?	30
B - QUELS SONT LES LEVIERS ?	31
C - QUELS SONT LES AXES STRATEGIQUES ?	31
D - UNE STRATEGIE CONCERTEE...	36
ARTICLE 4 : PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION	37
ARTICLE 5 : LE PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL 2019 - 2021	41
ARTICLE 6 : ARTICULATION ET COMPLEMENTARITE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT :	91
ARTICLE 7 : AXES PRIORITAIRES ET MODALITES D'INTERVENTION DE LA REGION	93
ARTICLE 8 : AXES PRIORITAIRES ET MODALITES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE	94
ARTICLE 9 : MODALITES D'INTERVENTION ET CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE TERRES DES CONFLUENCES	96
ARTICLE 10 : CONTRIBUTIONS ET MODALITES D'INTERVENTION DU PETR GARONNE QUERCY GASCOGNE	98
ARTICLE 11 : GOUVERNANCE	99
ARTICLE 12: DUREE	99

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, représenté par Christian ASTRUC, son Président,

La Commune de Moissac représentée par Jean-Michel Henryot, son Maire,

La Communauté de Communes Terres des Confluences, représentée par Bernard Garguy son Président,

Le PETR Garonne Quercy Gascogne, représenté par Jean-Michel BAYLET, son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique Régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération n°XXX de la Commission Permanente du XXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la commune de Moissac,

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

Vu la délibération n°CP/2018-JUILL/11.15 de la Commission Permanente du 20 juillet 2018 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat de développement territorial du PETR Garonne Quercy Gascogne pour la période 2018 - 2021.

Vu la délibération n°CD201806027-29 de l'Assemblée Départementale du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne en date du XXXXX

Vu la délibération n°XXX de la commune de Moissac, en date du 3 décembre 2019

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Terres des Confluences en date du 18 novembre 2019,

Vu la délibération du Conseil Syndical du PETR Garonne Quercy Gascogne n°06/2018-1 en date du 15 juin 2018 relative au contrat Régional 2018-2021.

NB : le Comité de Pilotage ayant lieu postérieurement aux votes en Conseils municipal et communautaire, le Maire de Moissac s'autorise à apporter des modifications mineures à ce document le cas échéant.

Préambule

La structuration territoriale de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre Région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la Région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1er janvier 2017, notre Région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre Région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine,... Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit,...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex Régions Languedoc Roussillon (thématique 8.1 « équilibre territorial ») et Midi Pyrénées (Article 28.2 « soutenir les fonctions de centralité »),
- est ciblée :
- en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
- vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
- enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre Région (ancien chefs-lieux de canton).

Article 1 : objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de Tarn-et-Garonne, la commune de Moissac, la Communauté de Communes Terres des Confluences, le PETR Garonne Quercy Gascogne en y associant les services de l'Etat, la DDT, ainsi que les Chambres consulaires et les associations concernées.

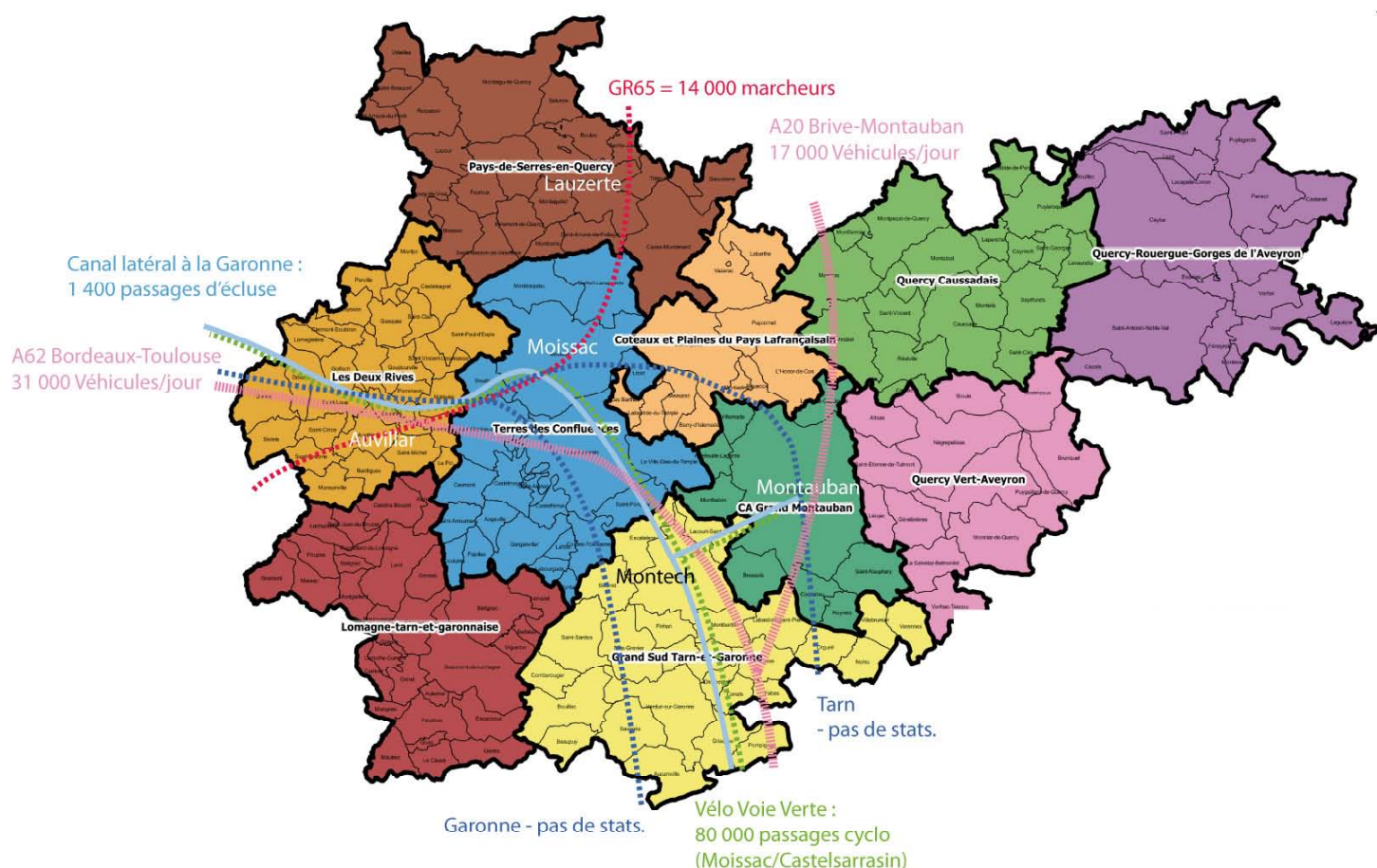
Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Moissac vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la **structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité** ;
- le **développement de l'économie et de l'emploi** ;
- la **qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat** ;
- la valorisation des spécificités locales –**patrimoine naturel /architectural /culturel, ...**

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Article 2 : contexte et enjeux

Présentation de la commune et du territoire intercommunal



Ce contrat est porté par la commune de Moissac et par la communauté de communes Terres des Confluences (TDC), composée de 22 communes situées dans le Département du Tarn-et-Garonne. Cette intercommunalité représente 41 700 habitants sur 451 km² et constitue un formidable bassin de vie puisqu'il se situe à la confluence du Tarn et de la Garonne, autour de deux villes moyennes.

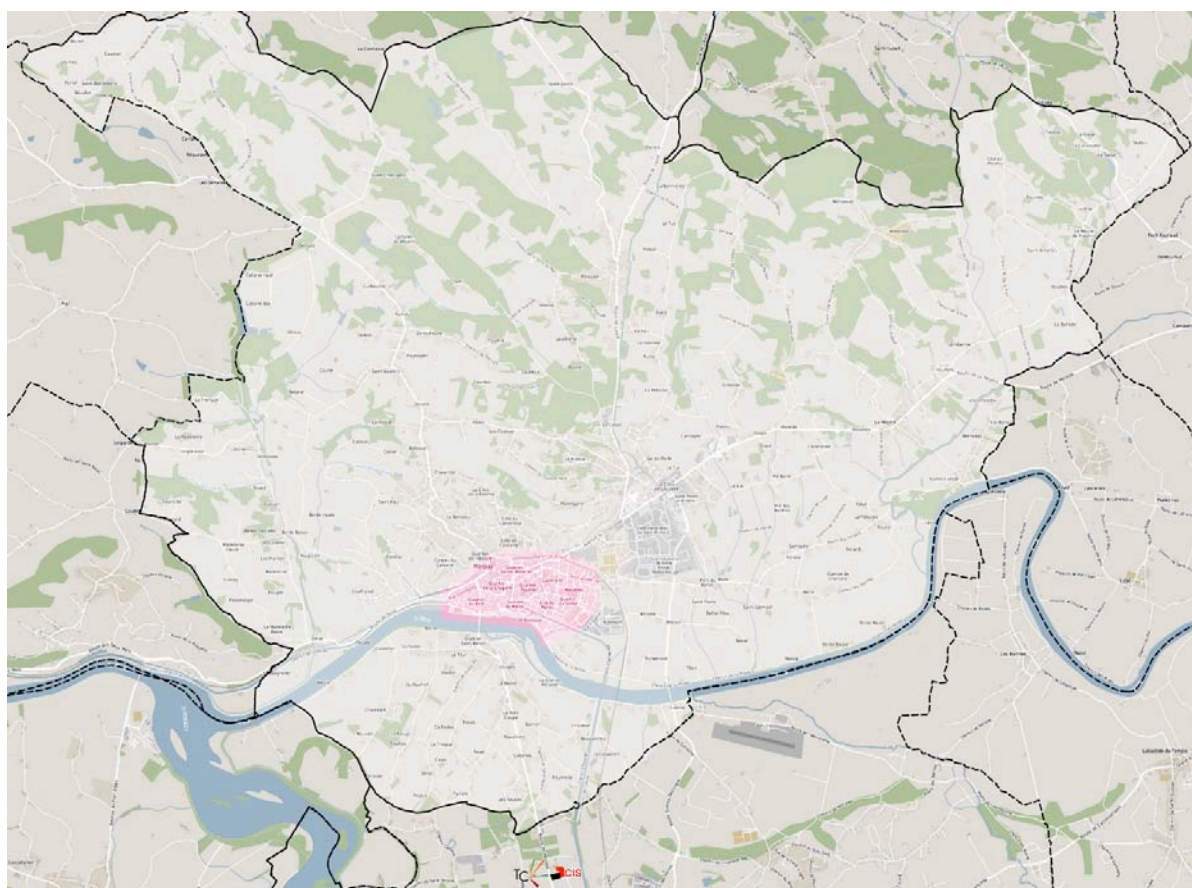
que sont Castelsarrasin et Moissac et au carrefour de voies de communication telles que le Canal des deux mers, l'autoroute A62, le chemin de fer de Toulouse - Bordeaux.

Il est également un puissant levier de développement économique, touristique et culturel par la richesse de ses paysages qui s'étendent des coteaux du bas Quercy aux coteaux de la Lomagne, la diversité de ses activités agricoles caractéristiques de son identité.

Ce territoire appartient au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Garonne Quercy Gascogne créé en décembre 2015 qui regroupe au 1er Janvier 2017, 6 Communautés de Communes (141 communes), soit une population de 130 845 habitants. C'est l'un des plus grands PETR de la Région.

La commune de Moissac

Moissac, située au nord aux pieds des coteaux du Quercy et délimitée au sud par le Tarn compte aujourd'hui près de 12 900 habitants. Elle s'étend sur une plaine alluviale de 86 km². Le centre-ville (en rouge sur cette carte) s'étend sur 1,5 km² (soit 2% de la commune) et concentre la majorité de la population.



A – Une remarquable implantation géographique qui positionne Moissac comme un carrefour stratégique dans le sud ouest de la France

A1 – Une ville « à la croisée des chemins », très bien dotée en infrastructure de transport

Située à 3km de la confluence du Tarn et de la Garonne, à 28 km de Montauban (2^e pôle démographique de l'ex-Région Midi Pyrénées), à 40 km d'Agen et à 68 km de la métropole toulousaine, Moissac s'impose au cœur d'un réseau autoroutier (à 7 km de la sortie de l'A62 à Castelsarrasin) de routes et chemins, de voies fluviales et ferrées conduisant à Paris ou Cahors (à 30 km de l'A20) vers la Méditerranée via Sète, ou l'Atlantique via Bordeaux .

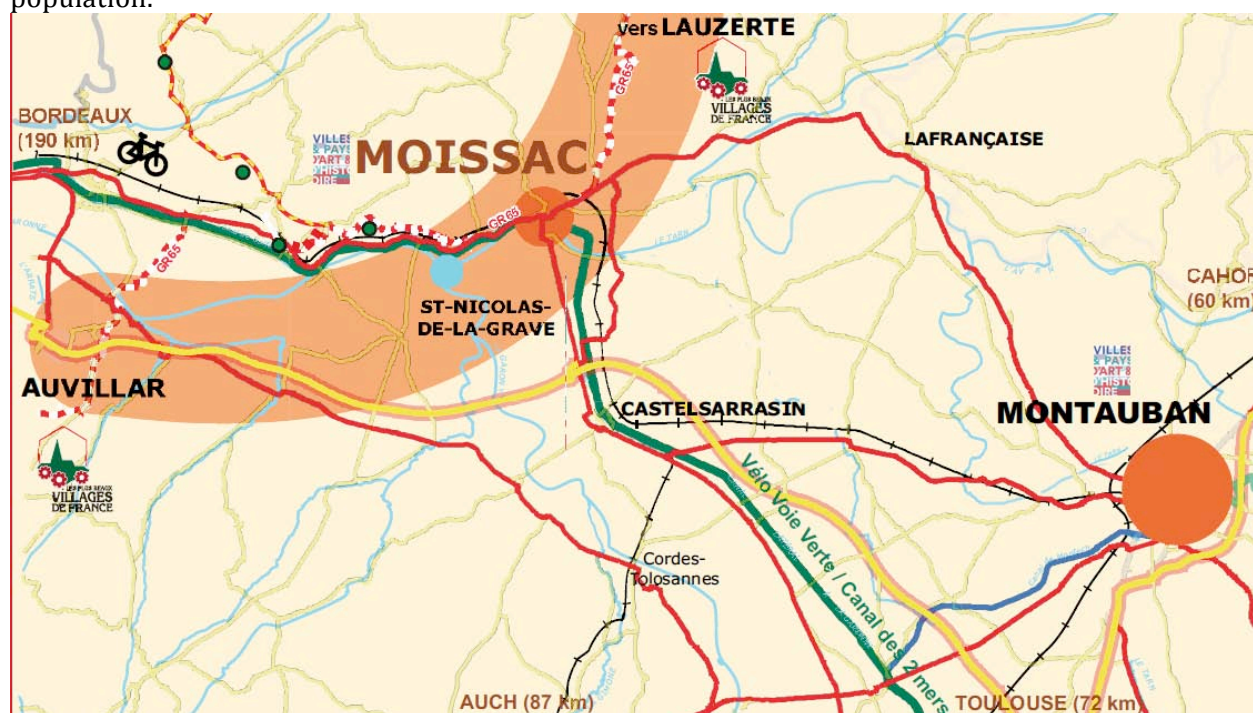
A2 – Un cas unique en Occitanie : le bipôle Moissac-Castelsarrasin

Distantes de 7 km (13 minutes en voiture), ces deux villes qui comptent une population quasi-équivalente sont globalement complémentaires : Moissac agricole et touristique, Castelsarrasin pôle administratif (sous-préfecture), militaire et industriel.

Elles sont reliées par de multiples voies :

- les RD 813 (sup.à 10 000 véhicules/jour) et RD 118 qui connecte les deux zones d'activités économiques des deux communes
- la ligne ferroviaire
- le canal latéral à la Garonne, avec son flux fluvial (1 400 passages d'écluses par an) et cyclotouriste (sup. à 80 000 passages/an, pic de circulation du canal latéral à la Garonne (tronçon Toulouse – Bordeaux)

Ce « bipôle » concentre 11 200 emplois pour un indicateur de concentration d'emploi de 121 et, en offrant une diversité d'activités, d'équipements et de services, présente une alternative au pôle urbain de Montauban, et s'affiche comme un vecteur de rééquilibrage territorial important pour la population.



A3 – Une ville morcelée

La ville est soumise à des contraintes géographiques que sont :

- Les coteaux du Quercy au Nord (avec des pentes jusqu'à 40%) qui regroupe des activités arboricoles pour la plupart et des quartiers résidentiels peu denses (ces quartiers se sont développés dans les années 70, privatisant les points de vue de qualité)

- Le canal latéral la Garonne construit en 1840
- Le Tarn qui sépare le quartier Saint Benoît du reste de la ville.



Périmètre Centre ville

B - Une population moissagaise en relative stagnation et vieillissante

Population (INSEE)	Tarn et Garonne	Evolution 2010/2015	Terres des Confluences	Moissac	Evolution 2010/2015
2010	241 698		NC	12 354	
2015	255 274	+5,6%	40 683	12 652	+2,4%
Dont Pop. > 60 ans	27,50%		28,20%	31%	

Moissac compte 12 652 habitants (dont 52 % de femmes) et 5 331 ménages.

Sa population n'a pas évolué entre 2008 et 2011. Sa croissance a diminué, passant de 7,04% entre 1982 et 1990 à 0,41% entre 1999 et 2007.

Dans une période où le Département du Tarn-et-Garonne est en plein croissance démographique, Moissac bénéficie moins de cette évolution démographique importante.

Le centre historique a perdu des habitants (-0,9% par an en moyenne entre 2008 et 2013).

Pyramide des âges

Moissac connaît une surreprésentation des personnes de 45-59 ans. A l'échelle infra-communale le constat est différent, le centre ville présente une répartition par âge assez équilibrée (toutes les classes d'âge sont bien représentées) avec une légère surreprésentation des 30-44 ans. Le Sarlac accueille majoritairement des habitants âgés de 0-14 ans et de 75 ans ou plus.

Le phénomène de vieillissement de la population est important **(+1,5 points de 60-74 ans entre 2008 et 2013)**, avec des personnes âgées de plus de 75 ans représentent 14 % de la population moissagaise. Il devrait amener une augmentation des demandes d'accompagnement à domicile dans les prochaines années.

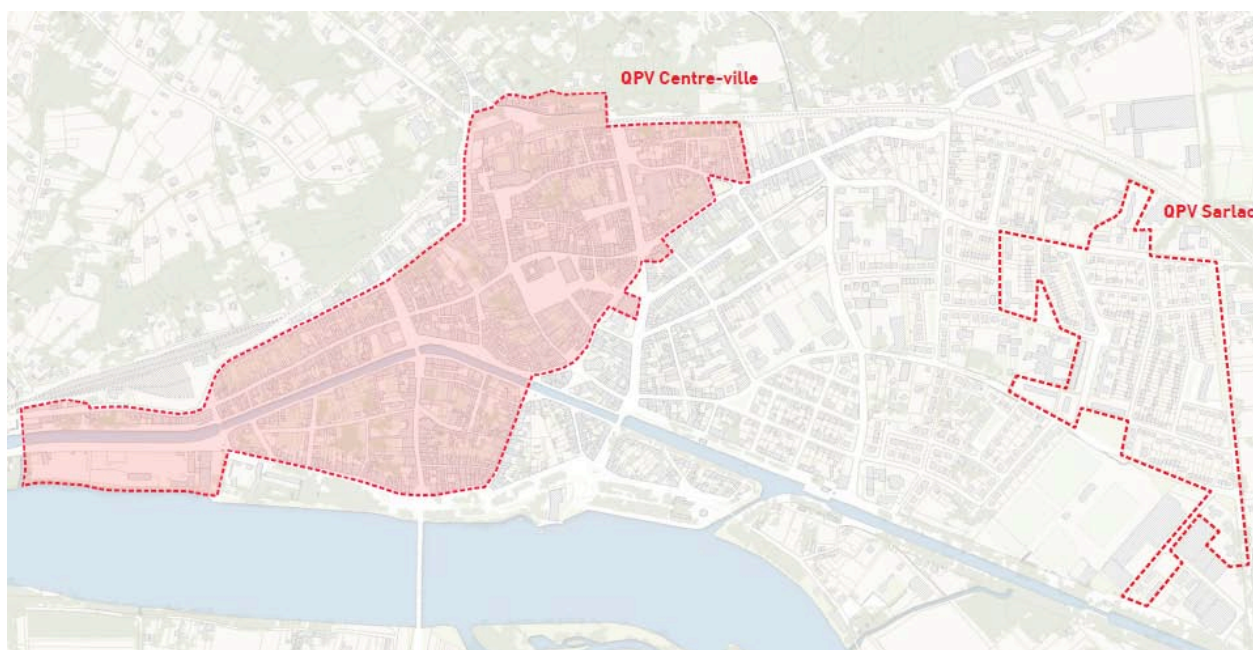
Dynamique démographique

Les nouveaux arrivants sont majoritairement âgés de 25 à 59 ans (65% des nouveaux arrivants), propriétaires occupants (46%) ou locataires du parc privé (43%), qui vivent seuls (34%) et dont les revenus sont inférieurs aux ménages déjà en place.

18 nationalités différentes sont recensées sur la commune, en particulier dans les quartiers « centre est » et « centre historique ».

Revenus et emploi

Centre historique et centre est (quartier du Sarlac) sont deux quartiers au niveau de vie très inférieur à la moyenne moissagaise et Départementale : niveaux de revenus (13 593€ dans le centre historique, 14 510€ dans le centre est), seuil de pauvreté (41% de ménages sous le seuil de pauvreté dans le centre historique) et taux de chômage (22,1% dans le « centre historique », 16,8% dans le « centre est » contre 13,2% à Moissac et 10,2% dans le Département). Ces difficultés ont abouti à l'inscription de ces 2 quartiers en Politique de la Ville depuis 2015.



Points de vigilance :

- une extension de la paupérisation en hyper-centre due aux revenus faibles des locataires et des propriétaires qui altèrent à terme la qualité de l'habitat
- des quartiers morcelés du fait de contraintes géographiques et d'infrastructure

Enjeux :

- réinjecter une mixité sociale dans ces quartiers
- désenclaver les quartiers

C – Un habitat globalement inadapté à la demande

L'offre de logements

On dénombre 6 436 logements à Moissac en 2015 (Source : INSEE) dont 74% de maisons et 26 % d'appartements.

	Résidences principales	Propriétaires occupants	Logements vacants
Tarn et Garonne	84,4%	66%	9,8%
Moissac	85%	60%	11%

Moissac, un parc de grands logements :

75% des résidences principales disposent de 4 pièces ou plus, pour une surface habitable moyenne en 2011 de 90.17m². Les petits logements sont sous représentés (11% de 2 pièces ou moins) et présents en particulier dans le parc locatif. Cette offre est plutôt inadaptée aux tendances démographiques.

Près d'un habitant sur trois de Moissac vit dans les deux quartiers prioritaires (20% des habitants moissagais vivent dans le centre historique et 10% au Sarlac). Dans le centre historique on constate une offre un peu plus diversifiée que sur le reste du territoire communal, bien que les petits logements soient sous représentés. Ce quartier se caractérise par la forte proportion de locataires (58% contre 40% pour le quartier « centre Est », 28% pour Moissac et 31% pour le Département)

Le logement social

84% des locataires du parc privé et 68% des propriétaires occupants sont éligibles à un logement HLM. Situé essentiellement sur le centre ancien et le Sarlac, le parc social public représente = 215 logements. Il semble répondre aux besoins des ménages demandeurs en terme de typologie de logements mais concurrencé notamment par les loyers appliqués dans le parc privé (env. 8€/m²). Des marchands de sommeil logent également des nouveaux arrivants dans des conditions médiocres.

Le nombre de logements potentiellement indignes reste stable depuis 2003 (- 1,1%), estimés à 272 logements.

De nombreux logements disponibles

Le territoire est marqué par la vacance des logements, indicateur à l'échelle communale supérieure à la moyenne Départementale (respectivement 10,8% contre 9,6%) et inquiétante dans le centre historique (17,7%).

Le parc de copropriétés est de petite taille (86% sont composés de 2 à 12 logements) qui présente un taux de vacance de 22%, dont la moitié sont potentiellement fragiles.

Les logements moissagais, en particulier ceux du centre ville historique sont pour la majorité anciens et se dégradent (avec des propriétaires qui n'ont souvent pas les moyens de les entretenir). On constate en effet qu'une grande part des logements (30%) datent d'avant 1915 et 43% datent d'avant 1946. Cette situation s'amplifie lorsqu'il s'agit des logements vacants.

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat particulièrement fructueuse

Développée exceptionnellement sur 7 ans, cette OPAH a impacté :

- 133 logements sur le volet lutte contre l'habitat indigne, maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap / rénovation thermique pour 4,4M€ de travaux, dont 61% ont été réalisés par des entreprises moissagaises.
- 42 façades ont été ravalées pour un montant de 566 k€ ;

- 11 primes accessions à la propriété et 20 primes vacances (remise en location) ont été versées.

Au cours de cette action, 355 logements ont été visités et expertisés.

Cette opération a indéniablement permis la requalification de rues entières, notamment dans le quartier Gambetta (entrée Ouest de la ville).

Un marché immobilier à deux vitesses (*enquête pilotée par le cabinet Urbicus dans le cadre de l'étude de Renouveau urbain auprès des professionnels de l'immobilier à Moissac*)

- La baisse des prix a généré une perte d'attractivité et l'arrivée d'une population à pouvoir d'achat bas.
- Des demandes de logements adaptés et en RDC en centre-ville pour personnes âgées mais absence d'offre de ce type de bien
- Les maisons individuelles avec jardin à proximité du centre-ville (coteaux bas, quartier du Maroc, Sarlac, secteur Gambetta) se vendent bien.

Des produits peu qualitatifs :

- Les biens en vente sont nombreux, mais nécessitent de travaux importants => restent vacants
- Des propriétaires qui ne veulent pas « vendre à perte » => prix élevés => restent vacants
- Les prix de biens en location sont considérés comme élevés par les demandeurs
- Les appartements sont en majorité acquis par des investisseurs car les personnes qui souhaitent s'installer cherchent des maisons avec jardin

Points de vigilance :

- une offre de logements inadaptée aux besoins (ménage de taille plus réduite, vieillissement de la population, jardins pour les familles) d'où une **vacance importante en centre-ville**
- une dégradation visible de l'habitat faute de moyens d'entretien et contraintes patrimoniales importantes (voir chap. suivant).

Enjeux :

- rééquilibrer l'offre
- accompagner les propriétaires / bailleurs pour l'entretien / l'adaptation/ la transformation de leur logement

D - Cadre de vie : un atout de grande qualité mais contraignant

D1 – un patrimoine d'exception

Le centre-ville de Moissac regroupe un patrimoine important classé au titre des monuments historiques :

- 3 bâtiments inscrits au titre des Monuments Historiques
- 8 éléments inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques
- 2 sites inscrits (bassin du Tarn et port de Moissac),

Et compte aujourd'hui deux labels de référence en matière patrimoniale :

En 1998, le tympan et le cloître de l'abbaye Saint Pierre ont été inscrits au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO au titre des chemins de Compostelle en France au sein d'une collection de 71 composantes.

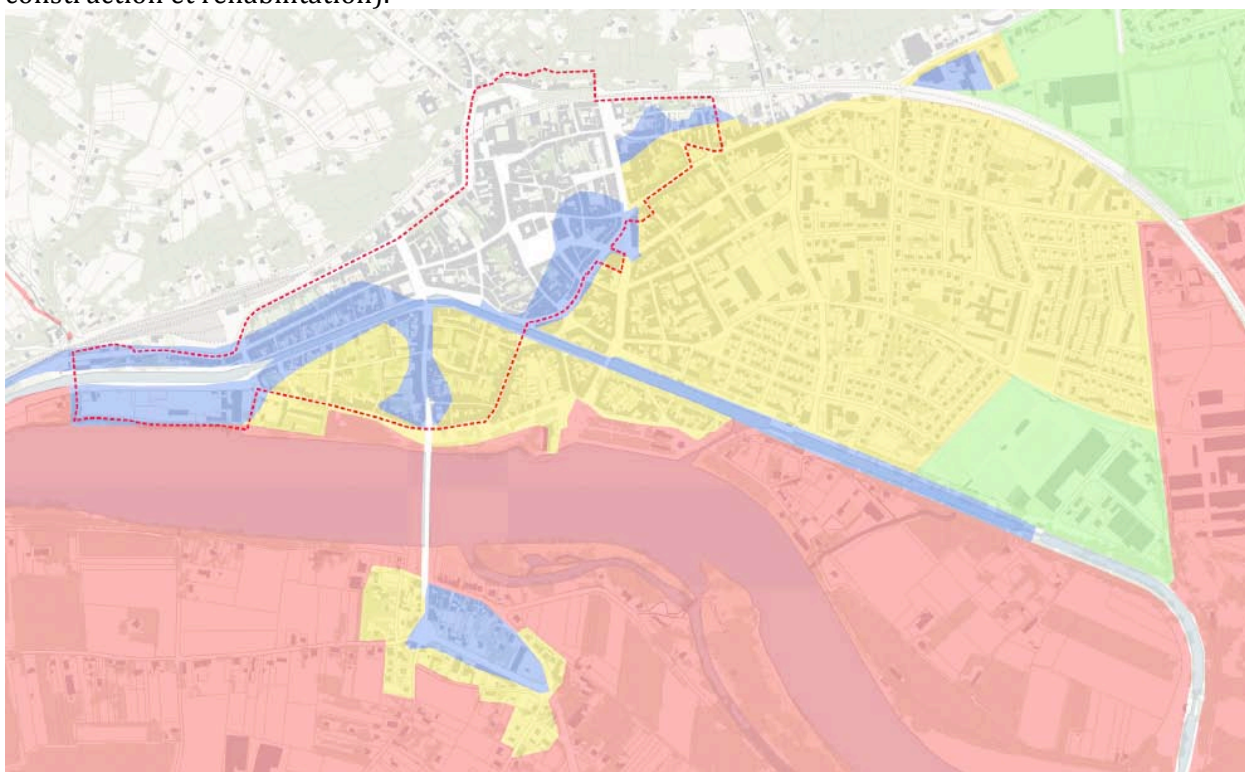
La Labellisation Ville d'art et d'histoire depuis 2012, est venue confortée la volonté de capitaliser sur ce patrimoine avec une valorisation des temps forts qui ont ponctué l'histoire de la ville : patrimoine sacré médiéval, hôtels particuliers des armateurs du XVIIIe siècle, bâti art déco créé suite aux inondations dévastatrices de 1930.



D2 ... qui génère des contraintes

Depuis 2015, le secteur protégé en matière patrimoniale a été défini par l'Avap (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine). Elle sera validée début 2020 et s'étendra de la rue Gambetta à l'ouest au quartier Saint-Benoît au sud, à la digue du lycée à l'est et englobera les premiers coteaux qui surplombent la ville au nord. Elle entraînera une défiscalisation pour les porteurs de projets immobiliers.

D'autre part, une partie du centre-ville est classée en zone bleue ou en zone rouge R1 au PPRI (plan de prévention des risques d'inondation). La zone bleue permet, sous certaines conditions, la construction et la réhabilitation. La zone rouge R1 (en jaune sur le plan ci-dessous) est, elle, beaucoup plus contraignante puisqu'aucun nouveau logement ne peut y être réalisé (nouvelle construction et réhabilitation).



Ces contraintes constituent des **freins pour les investisseurs** d'autant plus que :

- Les coûts de construction sont plus élevés (recherches archéologiques, matériaux traditionnels,...) et ne peuvent pas être compensés par une densification des îlots incompatible avec le tissu urbain (gabarit, hauteur,...)
- le PPRI n'autorise pas la création de nouveaux logements qui viendraient augmenter la vulnérabilité des personnes et des biens.

E – Une économie à faible valeur ajoutée mais à potentiel

E-1 L'emploi

* sur Terres des Confluences

- 2 174 entreprises (INSEE 2015) dont 70,1% entreprises localisées sur les communes de Castelsarrasin (33,8%) et **Moissac (36,3%)**
- 13 741 emplois recensés en 2013 . On compte 9 469 issus de l'activité «présentielle» qui regroupe les activités dites de proximité (services aux particuliers, construction, santé, l'action sociale, commerce) et nécessaires aux besoins de la population résidente mais aussi touristique, ce qui positionne ce secteur de manière clairement prépondérante sur le territoire.

* sur Moissac

Il est réparti entre 732 entreprises comme suit :

- 47 entreprises industrielles.
- 116 entreprises de construction.
- 256 entreprises de transport ou de services.
- 206 entreprises de commerce.
- 107 entreprises publiques dans le domaine administratif, de l'enseignement, de la santé ou du social.

Outre l'activité présentielle, le secteur agricole sans transformation est significatif sur Moissac, la cueillette des fruits étant peu mécanisée.

Le taux de chômage des 15 à 64 ans en 2015 est de 20,1%. Les 2 QPV comptent 906 personnes inscrites à Pôle Emploi en Septembre 2019.

L'absence de services tels que Pôle Emploi à Moissac est souvent soulignée. Néanmoins le Service Politique de la Ville développe des actions hors les murs dans les Quartiers Prioritaires de la Ville, en association avec Pôle Emploi, la Mission Locale et Escalier Confluence. En outre, un forum de l'Emploi mettant en relation recruteurs et demandeurs d'emploi vient d'avoir lieu en plein cœur de ville rassemblant plus de 1000 candidats. Le Pôle d'Attractivité de Moissac nouvellement créé a aussi pour vocation d'accompagner les porteurs de projet en centre-ville en les orientant vers les leviers nécessaires à leur développement et à organiser en association avec des consulaires des formations ponctuelles auprès des acteurs économiques.

Points de vigilance :

- Faible niveau de qualification
- Population d'origine étrangère ne maîtrisant pas toujours la langue malgré des dispositifs d'insertion
- Une forte proportion d'emplois saisonniers (arboricoles ou touristiques voir alinéa suivants)
- Peu d'entreprises ambassadrices sur des secteurs à haute valeur ajoutée (industries de pointe, informatique, R&D agro-alimentaire)

E2 – Les secteurs d'excellence : le tourisme et l'arboriculture

E.21 - Un atout touristique indéniable à portée limitée

Les labels, une reconnaissance et des facteurs différentiels

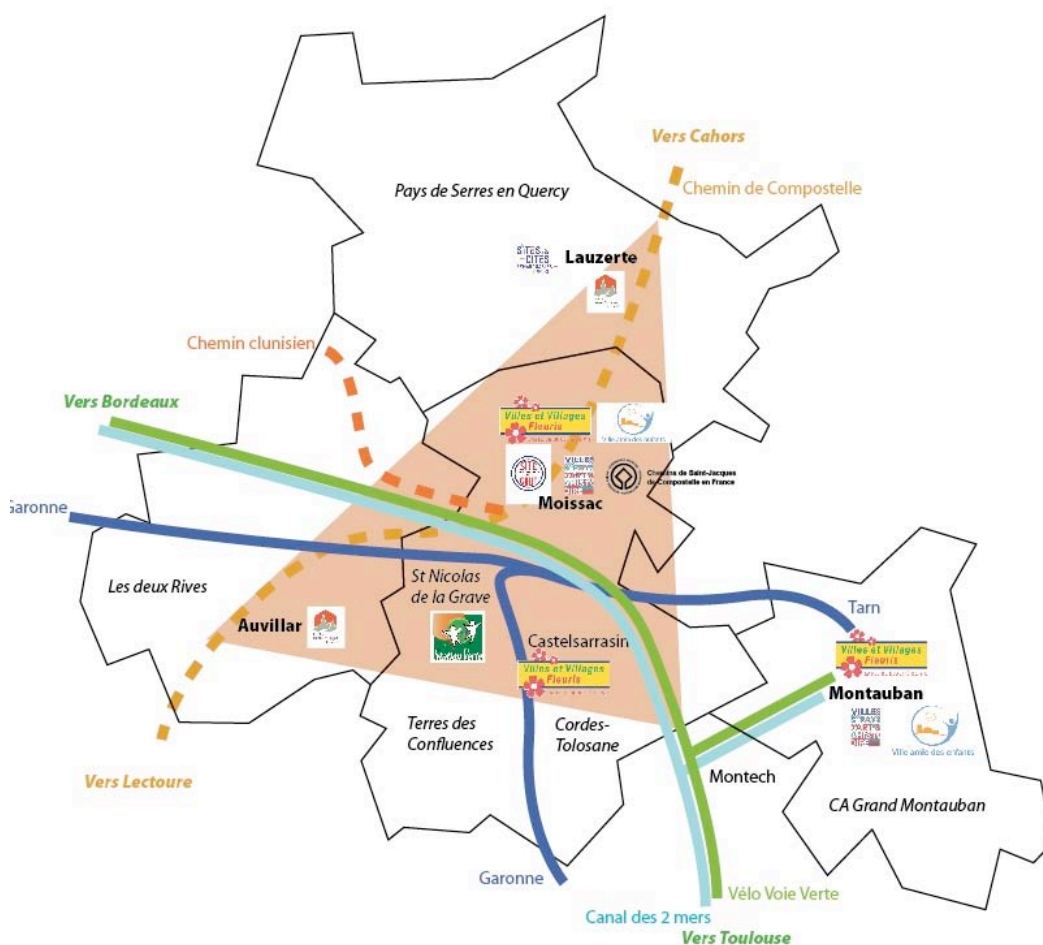
Porte d'entrée touristique du Département, Moissac, de son passé de station uvale bénéficie du statut de "station touristique" nécessitant actuellement son renouvellement, ainsi que du Label Ville d'Art et d'Histoire.

Grand site Midi Pyrénées depuis 2009 puis **Grand Site Occitanie en 2018**, les différents acteurs de la collectivité ont collaboré avec les référents Régionaux autour d'un plan d'actions afin de permettre le déploiement d'une stratégie cohérente autour du cœur emblématique sur le long terme, en s'associant à Lauzerte et Auvillar, deux sites classés "Plus Beaux Villages de France". Situé à équidistance de Moissac, ces villages sont emblématiques du territoire dans lequel ils se situent l'un en Quercy avec son architecture de pierre, l'un en Gascogne avec son bâti en brique.

Au delà du lien jacquaire et des modes d'itinérance doux qui leur sont communs, Moissac, Lauzerte et Auvillar sont rassemblés par un « Esprit Village » qui est apprécié par nos actuels visiteurs – Moissac étant paradoxalement perçu comme un village du fait de la concentration de son centre ville sur 800m.

Cette zone d'influence compte les labels patrimoniaux suivants :

- 1 Ensemble inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au sein de la collection Chemin de Compostelle sur 71
- 2 Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe traversent le territoire (Compostelle et Cluny)
- 37 Monuments historiques (classés et inscrits) sur 44 666 au niveau national
- 1 Ville et Pays d'art et d'histoire sur 186 au niveau national
- 1 Site remarquable du goût sur 100 au niveau national
- 2 Plus beaux villages de France sur 155 au niveau national
- 1 Site et cité remarquables en France sur 220



Zone d'influence du GSO Moissac

Nota : les projets issus de la feuille de route GSO seront précisés dans les fiches actions.

Un flux touristique à développer

Doté d'un **patrimoine sacré de référence internationale** qu'est l'abbaye Saint Pierre de Moissac ainsi qu'un patrimoine profane issu de l'architecture de XXe siècle, Moissac accueille environ 285 000 visiteurs par an (étude MOET 2015).



Le cloître, doté d'une billetterie, permet de mesurer la fréquentation touristique. Ouvert toute l'année sauf le 25 décembre et le 1er janvier, il reçoit le nombre de visiteurs suivants :

Fréquentation	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Payant	60 922	56 181	56 713	60 153	61 818	54 796
Gratuit	9 700	8 714	3 231(hors JEP)	7 587	8 302	11 653
Total	70 622	64 895	59 944	67 640	70 120	66 449

dont 29% (en moyenne) de nationalités étrangères (top3 : Espagnole, Allemande, Britannique)

L'**office de tourisme devenu intercommunal** en 2018, rassemble trois bureaux d'information touristique : Moissac, Castelsarrasin et Saint Nicolas de la Grave. Il est classé Catégorie 1, labellisé Qualité Tourisme et immatriculé auprès d'Atout France au registre des opérateurs de voyages et de séjours.

Il a accueilli en 2018 22 069 personnes. Depuis avril 2019, l'OTI a recruté un **Animateur Numérique du Territoire** (ANT) et le tout nouveau site www.tourisme-moissac-terresdesconfluences.fr a connu 47 288 visiteurs.

L'OTI travaille actuellement sur Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information qui sera présenté en Octobre 2019 aux élus. Cette réflexion autour de l'accueil dans les murs et hors les murs de l'office intègre le parcours client, de ses attentes et de ses usages. L'OTI compte s'appuyer à Moissac sur des relais à fort flux tels que la gare ou encore la capitainerie.

Ses objectifs sont les suivants :

*Assurer au visiteur/client/voyageur le meilleur accueil sur le territoire, la meilleure gestion et diffusion de l'information touristique qualifiée et partagée par une nouvelle cartographie d'accueil touristique.

*Renforcer, au travers du SADI, la relation partenariale avec les prestataires de l'économie touristique ainsi que la visibilité de l'action de l'office de tourisme.

*Apporter des éléments de notoriété et d'attractivité complémentaires au territoire Grand Site Occitanie Moissac.

Un champion du slow-tourisme

Au delà de l'héritage bâti de Moissac, la situation exceptionnelle au carrefour du GR65 (Voie Podiensis de Compostelle) pour les pèlerins, de la Vélo Voie Verte pour les cyclotouristes, du canal des 2 mers et du Tarn pour les plaisanciers, de la route d'Artagnan pour les cavaliers offre une destination à fort potentiel pour le développement du slow tourisme.

Fréquentation tourisme d'itinérance	2016	2017	2018
Pèlerins GR 65 (source ADT) Ecocompteur Lauzerte	14 490	NC	17 437
Cyclotouristes Vélo Voie Verte (Moissac-Castel)	86 578	88 638	84 878
Passages d'écluses (source VNF) Ecluse Moissac	1 335	1 125	1 495

Le canal des 2 mers

Traversant la ville d'est en ouest, il relie Toulouse à Bordeaux. Aménagé en 2008 en vélo voie verte, le tronçon Moissac-Castelsarrasin observe la plus forte fréquentation cyclo-touriste (88 000 passages en 2017) du Canal latéral à la Garonne.

Le canal rythme la ville par quatre ponts dont le dernier pont tournant existant sur la portion Bordeaux-Toulouse, le Pont Saint Jacques. En plein cœur de ville a été aménagé en 1991 le port de plaisance doté d'une capitainerie, qui accueille une clientèle internationale.

Enfin, il comporte un ouvrage d'art tout à fait remarquable à 2 km du port en direction de Castelsarrasin : le pont canal du Cacor. Construit entre 1845 et 1847, est l'un des 3 plus longs existant en France. Outre ce passage obligé pour les cyclistes et les bateaux, il s'inscrit sur une boucle de randonnée pédestre de 7 km très appréciée autour des berges du Tarn en offrant un panorama inégalé sur Moissac.

Points de vigilance :

- Une concurrence accrue sur l'ensemble de l'Occitanie
- Une touristicité trop faible pour capter les visiteurs pour une nuitée
- Une clientèle issue du tourisme d'itinérance sur une durée courte qui n'autorise pas des investissements importants (hébergement haut de gamme/insolite ou développement d'équipement de loisirs expérientiels) correspondant aux attentes contemporaines

Enjeux :

- Densifier l'offre touristique
- Fidéliser la clientèle existante
- Travailler la signature territoriale

E22 – La filière arboricole, composante essentielle du tissu économique local

Bénéficiant d'un microclimat généré par la double influence des climats méditerranéen et aquitain propice à l'arboriculture, le bassin moissagais produit à lui seul 350 000 tonnes / an de fruits sur les 600 000 t produits en Midi-Pyrénées.

D'ailleurs, la dénomination du Département dans son ensemble en tant que « **Verger de la France** » est largement justifiée en quantité (1er producteur de pommes, de prune de table, de kiwi, 2e pour la production de noisettes et de raisin de table, et en qualité : 3 labels sur la zone d'influence : AOP Chasselas de Moissac, Label Rouge Reine Claude Dorée et l'IGP Melon du Quercy).

Sur les coteaux, de Moissac au Nord du Département on trouve les fruits à noyaux ainsi que le chasselas. Bénéficiant de la **première AOP délivrée à un fruit frais en 1971**, le chasselas est cultivé par 260 producteurs sur 490 ha. Sa notoriété est nationale notamment dans les métropoles où la commercialisation est la plus présente. A ce titre, Moissac est labellisé *Site Remarquable du Goût*.

Autre production remarquable : la cerise, dont la marque « Cerise Région Moissac » a été déposée par le SICREM regroupant producteurs, de metteurs en marché et de fabricants d'emballage. Sa production s'élève à 2 500 tonnes par an pour une surface de 250 ha. Les vergers sont exploités dans des **fermes à dimensions familiales** (280 producteurs).

Si la cueillette est peu mécanisée et donc requiert une main d'œuvre saisonnière importante, l'activité génère une diversité d'entreprises : des unités de conditionnement importantes, des points de stockage, des savoir-faire spécifiques en logistique, réfrigération, incarnées par des entreprises renommées au niveau national comme Boyer, la Stanor...

En coordination avec l'office de tourisme, le syndicat du Chasselas effectuait des actions de formation à destination des producteurs pour développer un accueil à la ferme (avec des opérations Chasselas et Compagnie, repas dégustation au moment des récoltes), ainsi qu'un maillage avec les restaurateurs afin de transformer ce fruit et le rendre accessible au public toute l'année. Des dispositifs à relancer.

Points de vigilance :

- des actifs vieillissants
- un secteur par nature vulnérable et aléatoire en matière de production et commercialisation

Enjeux :

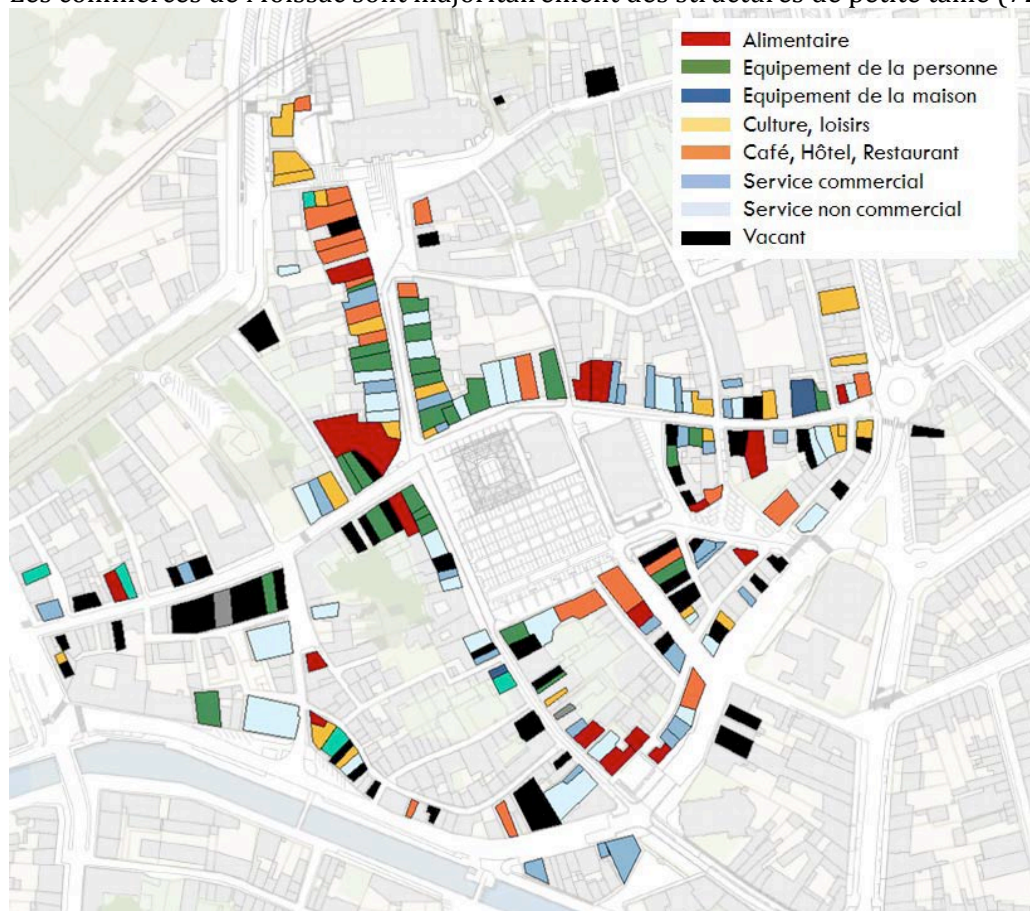
- diversifier les activités issues de l'agriculture (= industrie de transformation fruitière et agrotourisme)
- rajeunissement des actifs agricoles en facilitant la transmission
- mise en place d'un projet d'Alimentation Territoriale, favorisant la consommation de produits locaux (cf Schéma de Développement Economique et Touristique de la CC Terres des Confluences).
- nécessité d'une promotion continue des labels (comme les marchés flottants à Paris voire d'autres manifestations)

E3 - L'offre commerciale

Le commerce sédentaire

Avec 206 commerces, la ville dispose d'une diversité de commerces et de services, avec une présence et une réputation marquée pour les commerces de bouche.

Les commerces de Moissac sont majoritairement des structures de petite taille (72% sans salariés).



Typologie des commerces en hyper-centre (étude AID 2018)



Le commerce de centre-ville est concurrencé par l'offre périphérique :

On compte :

- 1 600 m² de commerce pour 1 000 habitants sur Communauté de communes TDC
- 2 200 m² de commerce pour 1 000 habitants sur le Grand Montauban
- 990 m² de commerce pour 1 000 pour une moyenne France hors Paris

L'étude 2015 de la CCI 82 confirme que l'armature commerciale de Moissac s'est essentiellement développée en entrée de ville, au profit des moyennes et grandes surfaces. Avec 18 millions d'euros de CA, le centre-ville pèse 24% du CA du bassin Moissagais (les zones commerciales d'entrées de la ville réalisent 63% de ce CA).

Le commerce non-sédentaire

Le marché de plein-vent se déroule chaque samedi et dimanche matins sur la place des Recollets. Il regroupe des producteurs et des camelots (env. 80 le samedi et 120 le dimanche).

Concurrencé par les ouvertures dominicales récentes des grandes surfaces alimentaires et une signature confuse, il attire une clientèle moins nombreuse.

Points de vigilance :

- Besoin de repreneurs accru car 47% des dirigeants ont plus de 50 ans
- Commerce de centre-ville concurrencé par l'offre périphérique importante
- Aides octroyés aux commerçants par la Politique de la Ville peu connues et perçues comme complexes donc peu sollicitées
- Horaires parfois peu adaptés à la clientèle pendant la pause méridienne et le soir après 18h30
- Vitrites peu attractives (52% des vitrines considérées aujourd'hui comme attractives)
- Des commerçants peu fédérés et peu impliqués

L'immobilier commercial :

- Loyers commerciaux trop élevés au regard du CA réalisable
- Locaux commerciaux disponibles de taille réduite dans certaines rues historiques (30m²,) incompatible avec des exigences d'enseignes nationales
- Loyers commerciaux souvent associés aux habitations situées en étage qui renchérissent les prix de vente
- Un marché de plein vent en difficulté, entraînant une baisse d'activité chez les commerçants sédentaires
- Un flux touristique estival concentré sur l'ensemble abbatial qui ne se diffuse pas à travers la ville.

Enjeux :

- = lutter contre la vacance commerciale de 28%, représentant près de 60 boutiques vides (AID 2018)
- = resserrer le parcours marchand en comblant les dents creuses
- = former et accompagner le potentiel important de repreneurs

F – Une offre culturelle et de loisirs bien dimensionnée

F1 – Le tissu associatif

Moissac compte environ 180 associations dont 64 à vocation culturelle.

Parmi celles-ci, une association œuvre particulièrement au rayonnement de Moissac auprès de ses visiteurs, autant sur le plan artistique qu'économique :

Moissac Métiers d'Art et de Création (2MAC)

Son objet est de revitaliser le centre-ville par l'implantation d'ateliers liés aux savoir-faire.

Son action 2016 se solde par la création de 9 galeries éphémères, ouvertes 553 jours en regroupant 33 artisans d'art et ainsi que des balades nocturnes dans les galeries.

D'autres associations créent des évènementiels réguliers autour d'une thématique liée à l'histoire de Moissac dont :

Moissac, ou la mémoire oubliée des Justes

A Moissac, de 1939 à 1942, des centaines d'enfants juifs ont été sauvés par des cadres éclairés israélites et des moissagais qui ont caché ces enfants. C'est cette histoire que l'association Moissac, ville des Justes oubliés met en valeur en continuant de tisser des liens entre les enfants juifs de Moissac, devenus adultes et répartis à travers le monde.

Avec le concours du Comité français pour Yad-Vashem, deux colloques ont eu à Moissac 2013 et 2016 avec ces intervenants à notoriétés nationales sont intervenus dans ce cadre : Jean Claude Grumberg, Boris Cyrulnik, Beate et Serge Klarsfeld...

F2 – Les équipements culturels

- **La bibliothèque** : située au nord du centre-ville, bien desservie par un parking, elle s'étale dans le périmètre abbatial sur 2 niveaux de 710 m² dont 400 dédiés à l'espace public

- Ouverte 30h par semaine

- Fonds documentaire de 30 000 documents dont 41 périodiques et fonds ancien de 10 000 volumes

- 20 000 prêts par an / desserte de 9% de la population

Il est aujourd'hui nécessaire de diversifier les fonds pour migrer vers une offre de médiathèque. A cette fin une politique documentaire et une charte d'acquisition ont été établies début 2019 ainsi que la définition d'un projet d'établissement.

- **L'école de musique** : située en cœur de ville, elle compte aujourd'hui 170 élèves dont 42 adultes sur une dizaine d'instruments enseignés.

- **Le cinéma** : en plein centre-ville, cette entreprise compte 6 salles ce qui lui permet d'offrir au public moissagais des sorties nationales.

F3 – L'événementiel

Trois événements majeurs ponctuent la haute saison :

Le Festival des Voix, des Lieux... des Mondes :

Depuis 1996 il est porté par l'association M-C-V avec l'appui de la ville de Moissac puis de l'intercommunalité terres de Confluence. Il se détermine depuis 2009 par son inscription dans le patrimoine et dans l'art vocal, en portant une attention particulière aux artistes humainement engagés, tels que : Barbara Hendricks, Noa ou Rokia Traoré.

L'édition 2017 a programmé 27 équipes artistiques, représentant un total de 40 spectacles sur 10 jours et sur l'ensemble du territoire, pour une fréquentation de 21 350 personnes

La programmation a lieu traditionnellement de mi-juin à début juillet et est relayée en été par des séries de concerts gratuits tous les samedis soirs sur le parvis de l'abbatiale qui rassemblent environ 3 000 personnes.

Les diagonales d'été d'Organum :

Implantée depuis 16 ans à Moissac, l'association Organum fait découvrir au public les trésors oubliés de la musique sacrée et médiévale.

450 concerts ont été donnés, rassemblant 54 000 auditeurs, 220 stages de chant pour adultes et enfants ont été suivis par un public venant du monde entier.

Les Journées Européennes du Patrimoine : rendez-vous incontournable au niveau national, ces journées à Moissac sont associées à une fête traditionnelle des fruits (dont la date était choisie en fonction des premières récoltes du chasselas, grande signature moissagaise). Cette association permet un mélange des visiteurs et offre une attractivité plus grande. L'édition 2018 a rassemblé 6 100 visiteurs sur le site de l'Abbaye.

F4 - Le sport

Au delà de l'activité quotidienne des clubs, notamment du rugby et du football, on trouve des temps forts autour :

- De la randonnée : **Attitude Rando** (avec 40 circuits rando au départ de Moissac sur 2 jours, associant pédestre, cylo, nautique et équestre),

- De l'aviron : **Le Rallye du Chasselas (version Aviron)** – le bief de Moissac est labellisé par la fédération française d'aviron Randon'Aviron parmi une cinquantaine de randonnées sur l'ensemble du territoire national. Créé en 2003, ce rallye annuel rassemble une quinzaine d'équipes avec des participants du monde entier dans la pratique de l'aviron loisir.

- **De la pêche à carnassiers.** Considérées par la fédération nationale de pêche avec Montauban et 2 autres destinations à travers la France comme un exceptionnel site pour la pêche sportive de silure, les berges de Moissac accueillent de nombreux enduros tout au long de l'année.

- Des sports à sensation

L'aérodrome de Castel-Moissac abrite la fédération Départementale de vol à voile et des compétitions de voltige y ont lieu.

En matière d'équipement sportif, la Communauté de Communes porte un projet majeur : **le centre aquatique intercommunal**, situé à proximité de la Vélo Voie Verte, entre Castelsarrasin et Moissac.

Ce projet dont le programme définitif a été voté en février 2019, devra répondre aux objectifs suivants :

- Aux besoins du public scolaire : l'apprentissage de la natation étant intégré dans les programmes scolaires. La piscine de Castelsarrasin est ancienne et ne répond pas à ce besoin. Plusieurs écoles sont exclues de l'apprentissage de la natation en raison de l'absence d'équipement et/ou de créneaux disponibles sur les équipements de Golfech ou Lavit.
- A la demande du grand public : le bassin de population du projet est estimé à 54 000 habitants et l'offre actuelle (piscines d'été et bases de loisirs) n'est pas suffisante pour répondre à la demande et au confort des usagers.
- Aux associations pratiquant la natation ou toutes autres activités liées à l'eau auront accès à 375 m² de bassin toute l'année.

G - Des équipements publics recherchés, mais vulnérables à moyen terme

G1- La santé

L'hôpital

Les services publics sont donc répartis sur le bi-pôle Castelsarrasin-Moissac, notamment le Centre Hospitalier Intercommunal. Il dispose à Moissac d'un emplacement en hyper centre, accessibles aux non-motorisés. Doté d'un service d'urgences restructuré en septembre 2016, l'ensemble de ses locaux réserve un gros potentiel pour des interventions de médecins spécialistes.

Cet hôpital compte 517 lits sur les 2 sites de Moissac et Castelsarrasin, dont 68 lits à Moissac en court-séjour. 509 agents non-médicaux y œuvrent (y compris sur les 2 EHPAD) ainsi que 30 médecins et 10 internes. L'hôpital dispose également d'une antenne SMUR, destinée à apporter les soins d'aide médicale urgente en dehors de l'hôpital, incluant un ambulancier, un médecin et un infirmier.

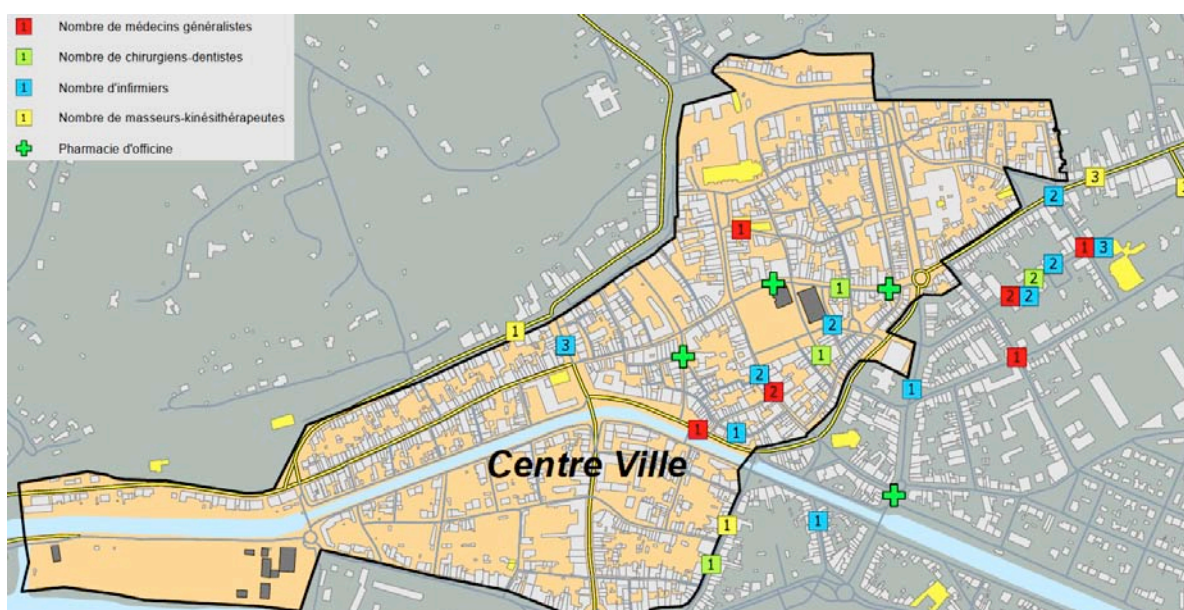
L'offre de santé libérale

Les généralistes

La commune compte 10 médecins généralistes dont 2 maitres de stage, dont presque la moitié va partir en retraite sous les 5 ans.

Nombre	% moins de 40 ans	%40-49 ans	% 50-54 ans	% 55-59 ans	% 60 ans et plus
Moissac	0	15.4	15.4	23.1	46.2
Terres des Confluences	11	11.1	11.1	18.5	48.1

Tranches d'âge des médecins généralistes, données ARS, Carto Santé



G2 - La sécurité

La police municipale, composée de 8 policiers municipaux, 4 ASVP et un agent administratif assure une permanence quotidienne. Motorisée ou mobile à vélo, elle effectue des rondes constantes à travers la ville. Elle est installée dans un poste de police qui a été relocalisé en 2016 de manière plus visible dans le centre historique. Depuis 2017 la ville a déployé un réseau de vidéosurveillance de 32 caméras 360°

En outre, la collaboration avec la brigade de gendarmerie basée à Moissac et comptant 33 agents, a été renforcée.

G3 - Offre petite enfance

La ville compte :

- 1 crèche multi-accueil
- 1 halte-garderie
- 1 centre de loisirs
- 1 ludothèque

G4 - Education

La ville compte :

- 9 groupes scolaires élémentaires et maternels (dont 1 privé en QPV)
- 2 collèges (dont 1 privé en QPV)
- 3 lycées dont 2 professionnels
- 1 point d'information jeune adossé à une cyberbase
- 4 gymnases

En outre Moissac est labellisée Ville Amie des Enfants (UNICEF) depuis 2016 et a mis en place d'un conseil municipal des enfants depuis 2016.

La ville s'est engagée également dans une politique volontariste en matière de gestion des handicaps en milieu scolaire.

En matière d'alimentation des élèves, la Communauté de Communes se penche sur la construction d'une **nouvelle cuisine centrale** qui doit entrer en service à l'automne 2020 pour fournir plus de 2000 repas quotidiens aux élèves des maternelles et primaires, aux crèches, mais également aux personnes à domicile avec le portage des repas. Elle permettra la production de 2 500 repas quotidiens, contre 1 800 dans l'établissement actuel, dans un cadre de haute qualité environnementale. L'utilisation de filières locales et de produits frais dans la fabrication des repas fait partie intégrante du projet, de même que la gestion des déchets, l'insertion de cet équipement dans l'environnement, ainsi que les dernières normes d'hygiène en vigueur.

Points de vigilance :

- absence de mixité scolaire / une majorité de familles de CSP défavorisées ou très défavorisées sur les 4 écoles des quartiers prioritaires.
- incivilités aux abords des établissements scolaires

Enjeux :

- accompagner par une médiation scolaire
- accroître la mixité sociale dans les QPV (voir volet Habitat)

H – Transports : une prédominance marquée de la voiture

H1 - La place des voitures dans la ville

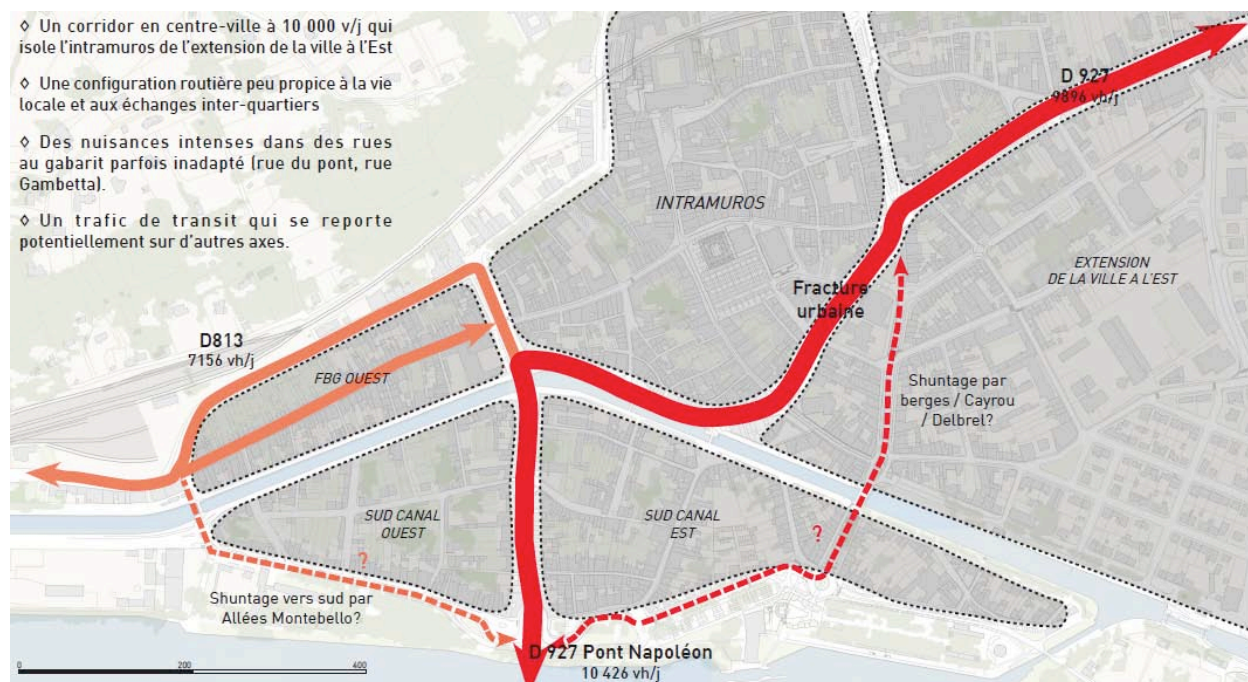
64% des actifs moissagais travaillent à Moissac (2753 contre 1546 travaillant dans une autre commune). La part modale de la voiture est 80% (sources INSEE 2012), du fait qu'une partie des habitations se situent sur les coteaux difficilement accessibles par des modes doux (hors vélos assistance électrique). La majorité d'emplois étant situés au centre-ville il y a donc une forte pression exercée par les déplacements domicile-travail sur le stationnement en centre-ville

Le stationnement

8 parkings	1044 places en hyper-centre + 288 (berges du Tarn)
Zones spécifiques	204 places de stationnement classées en « zone bleue » 10 zonages offrant 15 minutes d'arrêt seront positionnés à proximité des tabacs et boulangeries
Taux occupation moyen	70%
Taux de congestion	80% sur trois créneaux horaires : 10h-12h, 14h-16h et 16h-18h.

Taux véhicules ventouse	17%
-------------------------	-----

La grande place centrale (place des Recollets) d'une surface de 6000 m² est occupée à 100% par du stationnement en semaine (30% par le marché les week-end), mais participant peu à la dynamique de vie en centre-ville. Une nouvelle étude sur le taux d'occupation est en cours pour poursuivre la réflexion sur la circulation entamée dans le cadre du Schéma directeur des déplacements urbains et de libérer une partie de la place pour en faire un lieu de vie, de rencontre, de mise en valeur du cadre urbain (fonction de place classique).



Principaux flux motorisés à travers la ville

H2 - Les déplacements doux

16% de la population moissagaise ne dispose pas de véhicule.

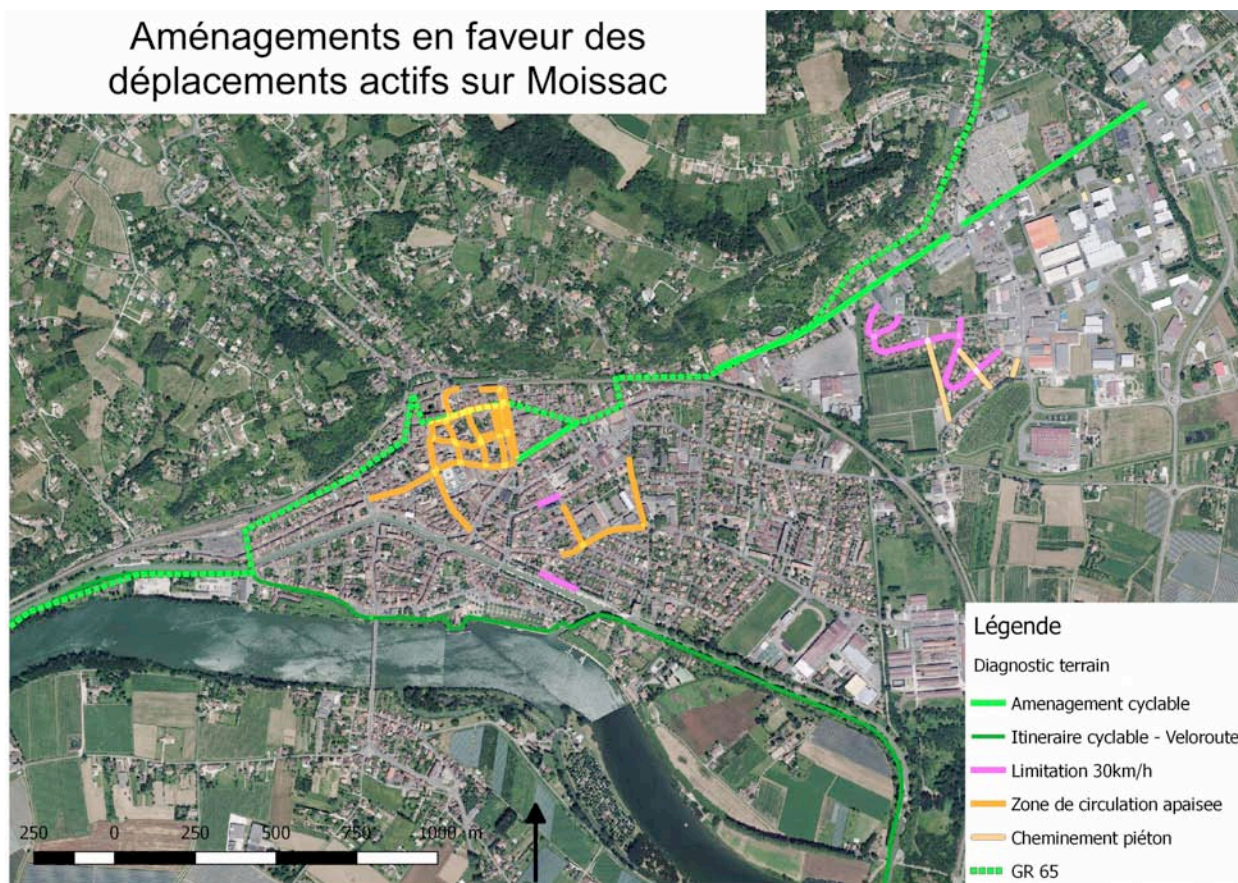
D'où :

- Part modale de la marche dans les déplacements domicile-travail de 8,2% (6,3% moy. France).
- Part modale du vélo de 2,3% (2% moy. France)

Le diagnostic des modes doux réalisés en 2017 sur la CC Terres des Confluences relève :

- des déplacements inter-quartiers très difficiles
- une forte précarité dans le quartier du Sarlac ; sentiment d'isolement et d'exclusion (20 min. à pied du centre), forte pratique de la marche et du vélo du fait de la non possession d'une voiture, importants flux piétonniers à proximité des écoles aux heures d'entrée et de sortie des élèves (conflits d'usages) et qualité du réseau viaire laissant à désirer, ambiance très routière, et espaces publics ne sécurisant pas les déplacements doux
- une absence de transports en commun intra-Moissac
- les pistes cyclables sont presque inexistantes ou, lorsqu'elles sont présentes, ne sont pas sécurisées et n'incitent pas la population à les utiliser

Aménagements en faveur des déplacements actifs sur Moissac



Points de vigilance :

- une population exigeante en matière de parking
- des stationnements sollicités par les travailleurs plutôt que les consommateurs
- un environnement avec des pentes sévères côté Coteaux qui ne pousse pas à l'adoption de modes de déplacements doux
- des discontinuités en matière de pistes cyclables qui nuisent à l'adoption de mode doux

Enjeux :

- rééquilibrer les zones de stationnements à destination des consommateurs, tout en accompagnant le développement des modes de mobilité douce
- engager des actions de concertation pour éviter des conflits d'usage (notamment sur la question du stationnement)

H3 – les transports en commun sur l'ensemble du territoire

La gare de Moissac est située à 7 minutes à pied de l'hyper-centre.

Fréquentée par 83 893 voyageurs en 2017, elle accueille travailleurs pendulaires et touristes (notamment les pèlerins sur le retour d'étape) et est équipée de 4 garages à vélos fermés et d'un parking important.

Le projet de LGV Toulouse Bordeaux passera par Montauban. Si actuellement Moissac est à 4 h de Paris, le report des voyageurs vers les gares de Bressols-Montauban aura un impact sur l'attractivité de la gare de Moissac.

Les dessertes de bus

Depuis 2018, les liaisons LIO Montauban-Lamagistère desservent Moissac sur 7 arrêts, jusqu'à 5 fois /jours (hors liaisons scolaires). Il est regrettable qu'aucune ligne grand public ne desserve Castelsarrasin et Moissac (située sur 2 lignes différentes).

Le covoiturage

Moissac accueille depuis sa création le siège de Rezo Pouce, organisation nationale qui promeut le covoiturage. Elle a naturellement conventionné avec cette structure et développé plusieurs points d'arrêt.

I - L'image de la ville

Les différentes rencontres avec les habitants, que ce soit autour des partages des propositions des cabinets Urbicus dans le cadre de l'ANRU, de réunions avec les acteurs économiques et de touristes, font apparaître que la ville est perçue comme :

ATOUTS
charmante (patrimoine de qualité, paysage qualitatif)
de petite taille (parfois appelée village par des touristes), sentiment renforcé par la qualité relationnelle
bien dotée en équipements
FAIBLESSES
partitionnée (un centre ville médiéval, des quartiers récents des années 70, un étalement urbain important dans les coteaux, une ville coupée en deux par la rivière) qui fédèrent peu la population
dans certaines rues, frappée par des incivilités (déchets)
peu dynamique en basse saison
peu tournée vers l'innovation (pas de label de développement durable, pas de pépinière d'entreprise)

Le Pôle d'Attractivité de Moissac créé par la commune en 2019 aura pour mission de dessiner la signature territoriale de la ville, en valorisant les atouts selon les cibles définies :

Sénior :

Ville de petite taille = qualité relationnelle
Tissus associatif dense = capacité à intégrer des nouveaux venus
Offre de santé = se soigner à proximité de son domicile
Climat agréable = meilleure santé
Coût de la vie (immobilier, produits de consommation courante) = compatible avec des ressources moindres du fait de la retraite
Sécurité = sérénité

Famille :

Emploi = située entre 2 gros bassins (Montauban/Toulouse) et Agen
Ville de petite taille = qualité relationnelle
Tissus associatif dense = vaste offre de loisirs sportif et culturelle
Offre de santé = se soigner à proximité de son domicile
Coût de la vie (immobilier, produits de consommation courante) = adéquation avec les besoins familiaux (alimentation, logement, loisirs)

Diagnostic et identification des enjeux

Ce diagnostic territorial sert de point de départ à la définition des enjeux pour la collectivité et sont présentés de manière synthèse sous une matrice AFOM.

1 - Thématique traitée :

Moissac, un territoire morcelé avec des quartiers prioritaires

ATOUTS	FAIBLESSES
EMPLACEMENT	
Un emplacement géographique à 70 km de la métropole toulousaine qui connaît une des plus fortes poussées démographiques de France, sur un axe autoroutier important Toulouse - Bordeaux	Un vaste territoire de 86 km ² , traversé par une rivière et une voie ferrée, bordé au nord par un relief prononcé
LOGEMENT	
3 OPAH réalisées entre 1985 et 2019 : • 133 logements rénovés • 42 façades ravalées • 11 primes accessions à la propriété et 20 primes vacances versées. • 355 logements expertisés Une nouvelle OPAH-RU est lancée.	Un parc de logements ancien en centre-ville avec des difficultés d'accessibilité, qui ne répond pas à la demande de potentiels habitants (familles ou seniors), et qui connaît des contraintes fortes - dues au périmètre classé. - dues au PPRI = 400 logements dans le périmètre OPAH en mauvais état /insalubres ou très dégradés. = 13 % de logements vacants sur la ville et 17,1% sur le Centre Des ménages à revenu inférieur à la moyenne Départementale concentré sur les 2 QPV qui ont peu les moyens d'entretenir leur patrimoine
Des prix d'immobilier meilleur marché que dans les métropoles	Une offre de grands appartements (43% de T5 dont 50% sont vacants), inadaptée à la demande (taille, absence de jardin, étage).
	Des coûts de rénovation élevés au regard des contraintes, rarement compatibles avec l'investissement privé
	Développement du nombre de logements insalubres et des marchands de sommeil, éloignant les investisseurs privés
OPPORTUNITES	MENACES
Une AVAP : mise en valeur du patrimoine et mise en œuvre du dispositif Malraux possible (réduction d'impôt pour investisseurs privés).	Une dynamique d'emploi plus forte sur le sud du Département du fait de la métropolisation
Un contrat de ville sur 2 QPV, avec des mesures de financement pour l'immobilier	
Un schéma des déplacements doux à l'échelle intercommunale à déployer	

2 - Thématique traitée : **Moissac, un centre-ville qui se dévitalise**

ATOUTS	FAIBLESSES
TERRITOIRE	
Un bipôle composé de 2 villes distantes de 7 km ayant chacune une identité propre et complémentaires : - Moissac : santé, arboriculture, tourisme - Castelsarrasin : sous-préfecture, militaire et industrielle	Un étalement urbain (8600 ha) du à la compression de la ville entre coteaux et Tarn : (contraintes PPRI, privatisation des « points de vues » sur les coteaux) = altération de la centralité (mitage important) et développement du tout voiture.
COMMERCE	
206 établissements commerciaux au total = réseau de commerces de proximité assez dense avec une signature prononcée sur les métiers de bouche. Des commerces bien engagés dans la mise en conformité pour l'accessibilité	• Une concurrence territoriale importante sur le pôle de Montauban, à 29 km qui offre un taux de 2200m2 de grandes surfaces /1000 habitants • Un centre ville avec une 28% de vacance commerciale et un immobilier peu compatible avec les exigences actuelles de franchises commerciales (superficie trop réduite) • Des loyers de locaux commerciaux trop élevés au regard de l'évolution des CA des commerçants • Un étalement des commerces le long de l'axe Moissac – Lafrançaise qui nuit à la centralité • Un marché de plein vent dont l'offre s'appauvrit • Des commerçants peu fédérés
SERVICES AUX PUBLICS	
Des services bien dimensionnés en centre-ville sur les plans : - Médicaux - Administratifs - Culturels - Educatifs - Fiscaux	Sur 5 ans, au regard de la pyramide des âges : - Déficit de garde d'enfants - Déficit de médecins généralistes et certains spécialistes
EQUIPEMENTS	
Un niveau d'équipement de proximité, d'activités culturelles et sportives, secondé par un tissu associatif important, adapté à la commune Un projet de centre aquatique intercommunal à 4 km du centre-ville	Equipements sportifs disséminés et vieillissants Peu d'aires de jeu Une fermeture d'une piscine due à sa vétusté
PATRIMOINE	
Deux labels qui témoignent de la richesse patrimoniale du centre-ville : - Une abbaye inscrite au Patrimoine mondial au titre des chemins de Compostelle - Moissac ville d'art et d'histoire	
FISCALITE	
Stable depuis 2014	Des charges récurrentes importantes (2M€ / an pour entretenir 80 000m2 de locaux municipaux + 200 km de voirie) Des recettes fiscales limitées

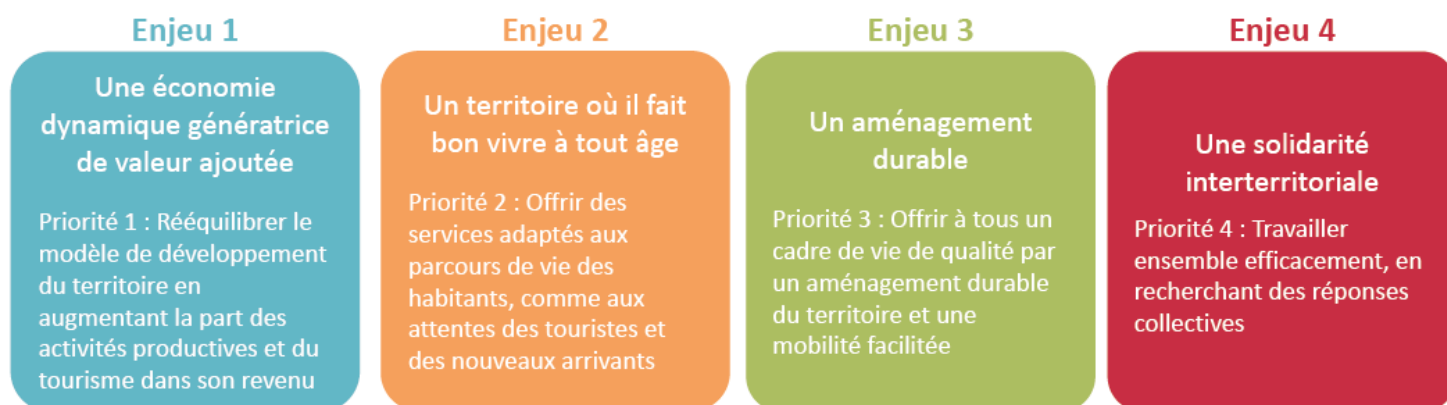
	Un effort fiscal sup. à la strate qui rend le territoire peu attractif sur ce plan
OPPORTUNITES	MENACES
Le contrat Grand site Occitanie : développement touristique et promotion territoriale accrus	Une concurrence territoriale qui crée des flux externes sur les ZAE
Deux entités urbaines à connecter entre elles qui forment un bassin de vie important	
Un marketing territorial à développer basé sur les nombreux labels obtenus par la ville	
3 - Thématique traitée : Moissac, une ville vieillissante	
ATOUTS	FAIBLESSES
DEMOGRAPHIE	
	Une population vieillissante (20% de plus de 65 ans), à faible revenu (9089 € médiane du revenu fiscal en centre-ville). Une importante main d'œuvre arboricole saisonnière
LOGEMENT (voir axe 1)	Des logements dégradés qui concentrent les plus démunis
SERVICES AUX PUBLICS	
(voir thématique 2)	Sur 5 ans, au regard de la pyramide des âges des professionnels : - Déficit de garde d'enfants - Déficit de médecins généralistes
SECURITE	
Le dispositif Voisins vigilants qui fonctionne en centre-ville Des forces de l'ordre visibles Une délinquance en forte baisse	
EQUIPEMENTS	
Un niveau d'équipement de proximité, d'activités culturelles et sportives, secondé par un tissu associatif important, adapté à la commune	Des équipements sportifs disséminés sur la commune en mauvais état ou fermé. Peu d'aires de jeu en hyper centre
OPPORTUNITES	MENACES
Situé à proximité (1h) de métropoles qui connaissent des croissances démographiques fortes	
Actions volontaristes du Conseil Départemental en matière d'attractivité médicale	Concentration des généralistes et des spécialistes en métropole
	Financement peu aisé (autofinancement limité par la pression fiscale)

4 – Thématique traitée : un développement à stimuler

ATOUTS	FAIBLESSES
EMPLOI	
Une excellence reconnue dans le domaine arboricole, 1^{er} secteur d'emploi après l'économie résidentielle (le bassin moissagais produit 350 000 t de fruits sur les 500 000 de l'ex-Région Midi Pyrénées) ; Un label touristique de référence au sein de la Région : Grand Site Occitanie	Une économie à faible valeur ajoutée, peu exportatrice de richesse Une grande dépendance de la redistribution de revenus (retraites + demandeurs d'emploi (22% de chômage en centre-ville) Des activités saisonnières (arboriculture sur 6 mois et tourisme sur 4 mois) qui précarisent la population active Une saison touristique trop courte et trop tournée vers le tourisme d'itinérance pour assurer un équilibre financier pour des investissements conséquents
CADRE DE VIE	
Des espaces publics en partie rénovés, avec des points de vue de qualité	Une densité urbaine importante en hyper-centre, peu végétalisé qui n'attire pas de nouveaux arrivants
TRANSPORT	
Un réseau de routes, autoroutes et voies d'itinérance douce exceptionnel	Une desserte SNCF et ligne de bus à développer en milieu de journée vis à vis des pôles d'emploi toulousains et agenais. Un étalement urbain et un mitage incompatibles avec des solutions de transports en commun Des discontinuités en matière de déplacement doux et des reliefs qui favorisent le tout voiture, avec un impact sur les espaces de stationnement
OPPORTUNITES	MENACES
Déploiement du Schéma de développement économique et touristique intercommunal = développer l'emploi à haute valeur ajoutée sur le territoire intercommunal (Tiers-lieux, Zone d'activité du Luc)	Une concurrence territoriale
Détection des départs en retraite des actifs de la sphère présentielle sous 5 ans : opportunités de reprises à anticiper	
Une densité urbaine qui permet de préparer les infrastructures et aménagements de manière durable (végétalisation, transports, connectivité)	Opérations à long terme basée sur la capacité à préempter et effectuer des opérations de curetage

Article 3 : stratégie de développement et de valorisation

Dans le contexte et les enjeux précédemment relevés, la commune de Moissac s'engage dans des actions volontaristes pour renouer avec l'attractivité de la ville en capitalisant sur ses atouts, notamment ceux issus de sa position géographique et de la qualité de ses accès, aux portes d'une métropole d'envergure européenne, tout s'insérant dans le projet territorial en vigueur (**Projet d'Aménagement et de Développement Durable à l'échelle intercommunale**) dont les 4 enjeux sont précisés ci-dessous :



Extrait du PADD Intercommunal – mai 2019.

A - Quelles sont les ambitions de la ville à moyen terme ?

1 – Attirer 2 500 habitants d'ici 2035, notamment en centre-ville :

Le PADD-I se fixe comme objectif une croissance de population de l'ordre de 9 000 à 10 000 habitants. Cela permettrait d'atteindre près de 50 000 habitants sur le territoire intercommunal à horizon 2035 et correspond à un **taux de croissance annuel moyen de l'ordre de + 1,3%** par an. Les objectifs de croissance démographique de Moissac s'inscrivent donc dans cette dynamique respectueuse de l'équilibre du territoire.

Les segments principaux sont :

- des seniors car les services actuellement en place correspondent à leurs attentes
- des actifs et leur famille, consommatrices et usagers des équipements publics
- les jeunes couples sans enfants

Au delà des actions de marketing territorial et d'aménagement du territoire, il s'agit d'**anticiper les besoins de la population sur du moyen/long terme** pour faire face à différents enjeux : crise énergétique, défi climatique, nouveau mode de travail, etc.

2 – Requalifier le centre-ville en y créant une mixité sociale :

- c'est objectif du contrat de ville qui vise à faire des deux quartiers prioritaires de Moissac des quartiers d'excellence, grâce aux actions sur :
 - * l'habitat/cadre de vie,

- * la cohésion sociale
- * l'emploi

B - Quels sont les leviers ?

Pour attirer les seniors, il convient :

- de conserver voire développer les services autour de la santé
- d'offrir un cadre de vie accueillant et sûr, avec un panel de loisirs important
- avec l'ensemble des commodités (commerces/services) accessibles ce qui implique un équilibre entre commerces de centre-ville et zones d'activités périphériques

Pour attirer les actifs, il s'agit de développer l'activité économique en s'appuyant :

En priorité :

- sur l'emplacement stratégique à 50 minutes de Toulouse, avec un foncier intercommunal commercialisable et bon marché (cf schéma de développement économique et touristique de la CC Terres des Confluences)
- sur le déploiement de la fibre optique à l'échelle Départementale d'ici 2022
- sur la nécessité de trouver des successeurs aux artisans, dont 32% a plus de 55 ans. (Les artisans sont des acteurs importants de l'activité présentielle, majoritaire sur le territoire (68,9 % des emplois).
- sur le vieillissement de la population, qui crée des besoins en matière de services à a personne.

Dans un second temps :

- Sur le potentiel touristique (patrimonial et naturel)
- Sur l'excellence en matière de production fruitière, qui sont par nature des activités saisonnières.

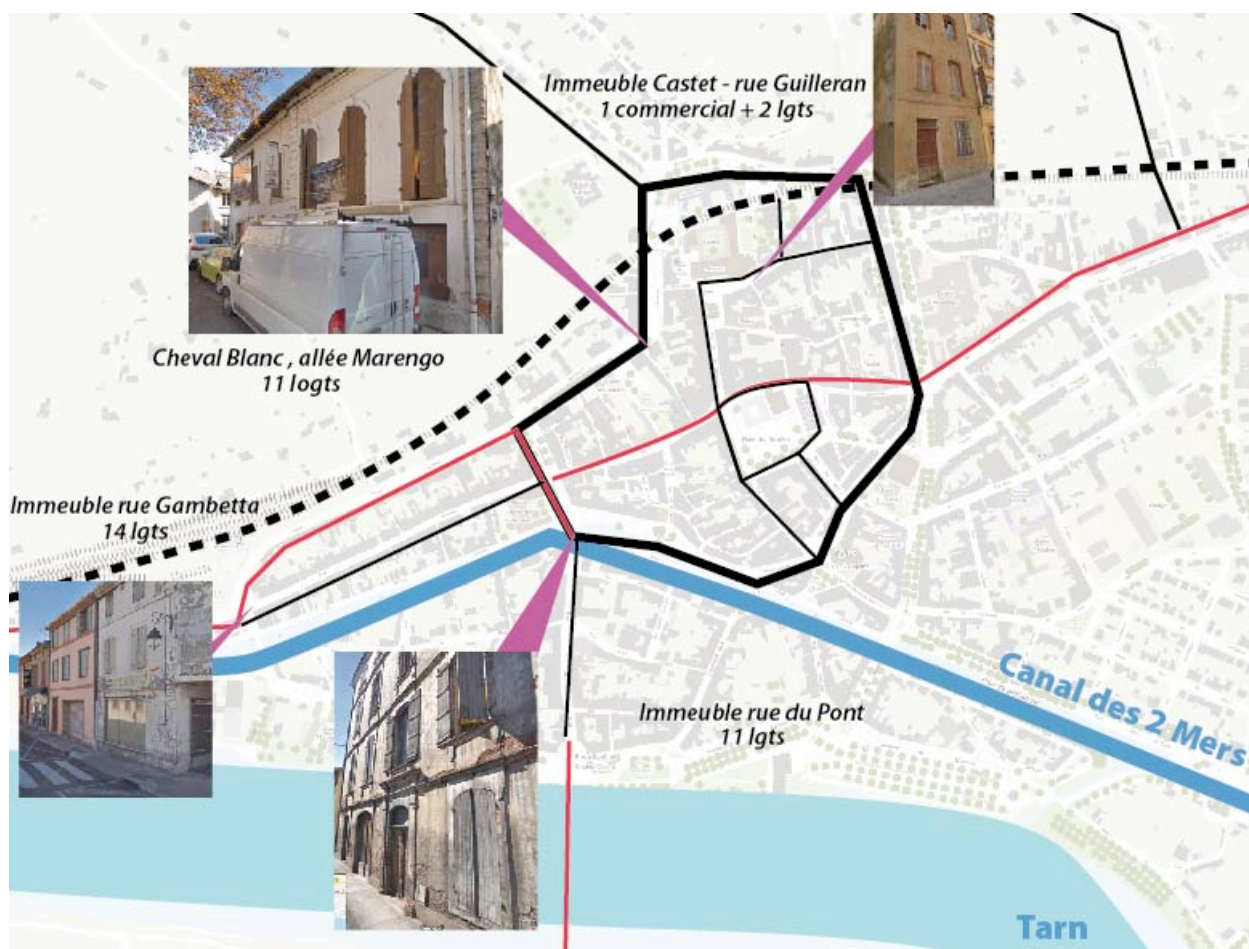
C - Quels sont les axes stratégiques ?

Sur le périmètre centre historique :

1 : Améliorer l'attractivité de l'habitat et résorber l'habitat dégradé en centre-ville

Les diagnostics issus du Contrat de Ville ont permis d'identifier des points durs en matière d'habitat :

- un habitat dégradé, parfois indigne, souvent inadapté aux occupants
- des logements qui ne correspondent pas aux demandes des seniors (accès en étage, taille du logement) et des familles arrivant sur le territoire (maison avec jardin)
- des logements énergivores qui fragilisent davantage leurs occupants
- une densité urbaine présentant peu d'aménité en hyper centre qui aboutissent à **un taux de vacance élevé (17% en centre -ville)**



Objectifs

Recycler et rénover l'habitat ancien dégradé

Limiter le phénomène de location des logements indignes

Valoriser le patrimoine architectural qu'offre la ville (hôtels particuliers, villas des années 30) détecté par l'AVAP

Valoriser l'image des maisons de ville, aujourd'hui peu demandée par les nouveaux habitants

Retrouver des pauses végétalisées au sein de la ville

2 : Renforcer la vocation du Centre-Ville comme polarité commerciale et touristique

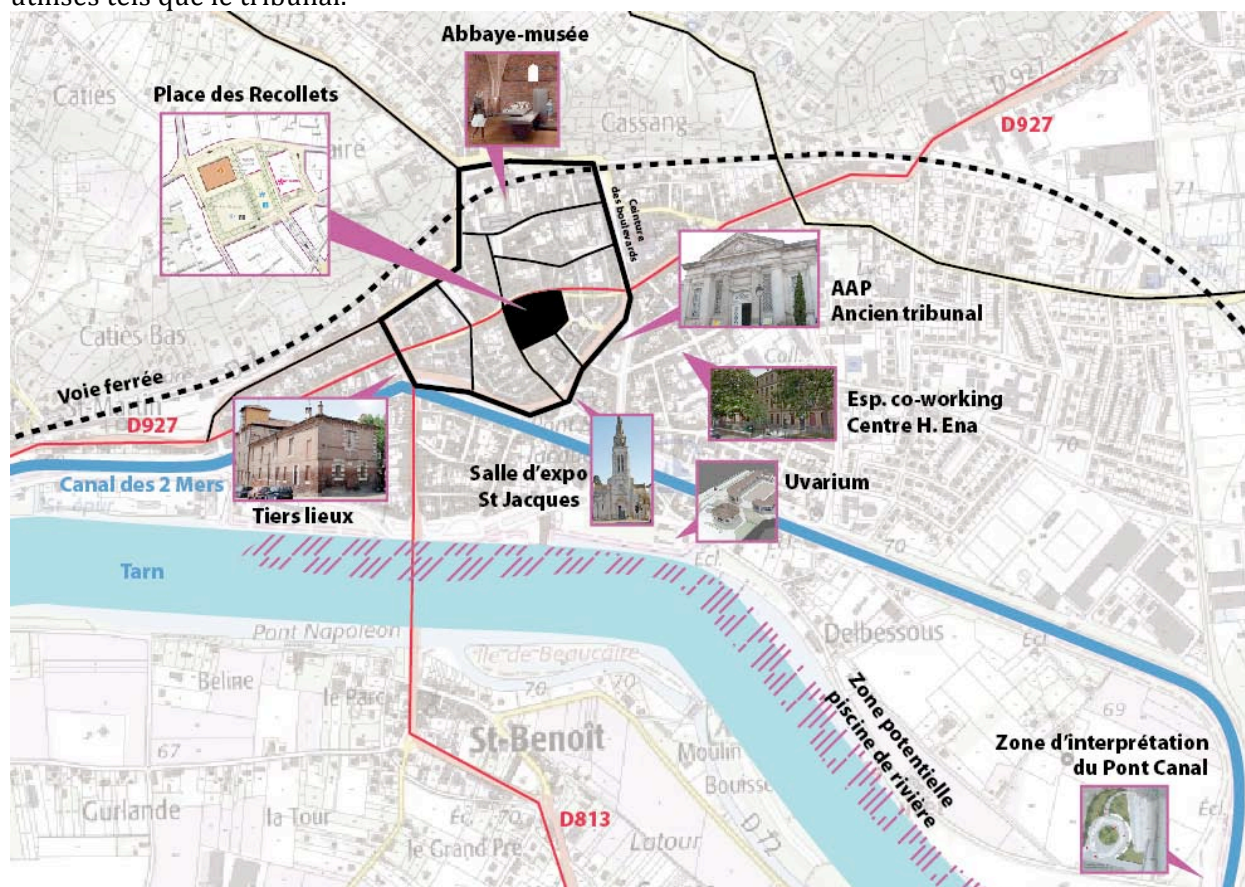
Avec un étalement urbain important (86 km² pour 13 000 habitants), la ville doit faire face à deux difficultés :

- un entretien coûteux de sa voirie ;
- une mobilité liée à l'utilisation de voiture (absence de transport collectif et recours limité au vélo du fait du relief) qui génère une exigence accrue en matière de parking en hyper-centre. Même si l'offre en stationnement (plus de 1000 places en centre-ville) est importante, cette exigence favorise le commerce en périphérie où le stationnement est proche des magasins et gratuit.

Cette situation aboutit à un **taux de vacance commercial élevé** (28% en centre -ville – source AID 2018).

D'autre part, la commune voit son flux touristique fortement restreint sur un périmètre autour de l'abbaye, alors qu'il existe des actifs touristiques remarquables très proches (800 m du Tarn, 500 m des coteaux, 500 m du parcours des savoir-faire, 2 km du Pont Canal). Il s'agit de faire circuler davantage ce flux à travers l'hyper-centre pour irriguer la ville, allonger la durée du séjour et vendre des nuitées.

Enfin, toujours dans l'objectif de densifier le parcours marchand, il sera nécessaire de combler les dents creuses (boutiques vides) mais également des équipements très visibles qui ne sont plus utilisés tels que le tribunal.



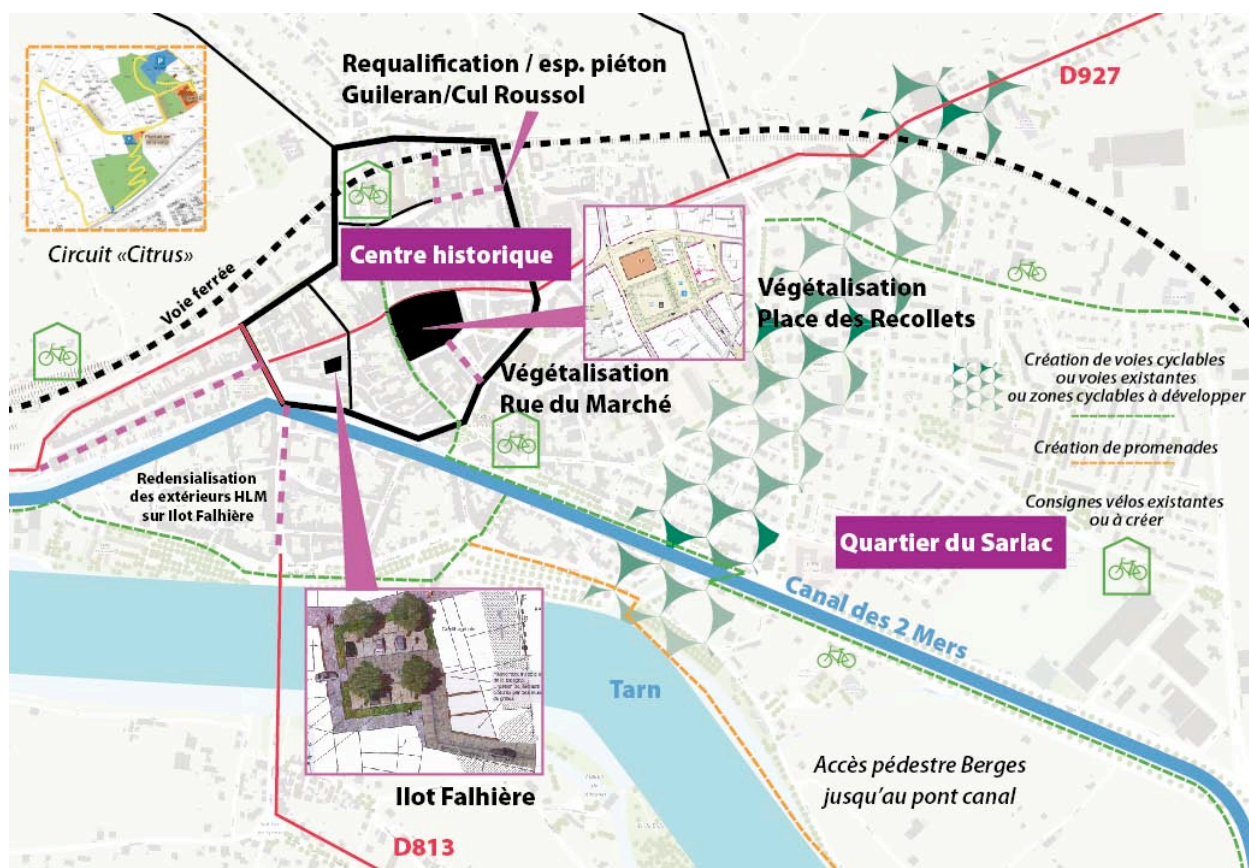
Objectifs
Equilibrer les ZAE et le commerce de proximité
Accueillir des entreprises en hyper-centre
Repositionner des parkings et repenser leur usage (zone bleu, payante)
Booster l'activité économique du centre-ville
Valoriser les patrimoines architecturaux et paysagers

Sur l'ensemble des secteurs urbains :

3 : adapter la ville aux attentes de demain

La ville de Moissac s'appuie sur une histoire certes riche mais qui aujourd'hui ne correspond pas toujours et aux nouveaux défis climatiques et aux parcours de vie des habitants. Il s'agit d'anticiper les nouveaux modes de vie en scrutant les besoins des familles jusqu'aux seniors, notamment en matière d'accessibilité et d'établir une vision long terme de la ville sur des actions qui s'étalent dans le temps : végétalisation pour répondre aux tensions dues au réchauffement climatique, curetage d'ilots pour aérer le tissu urbain.

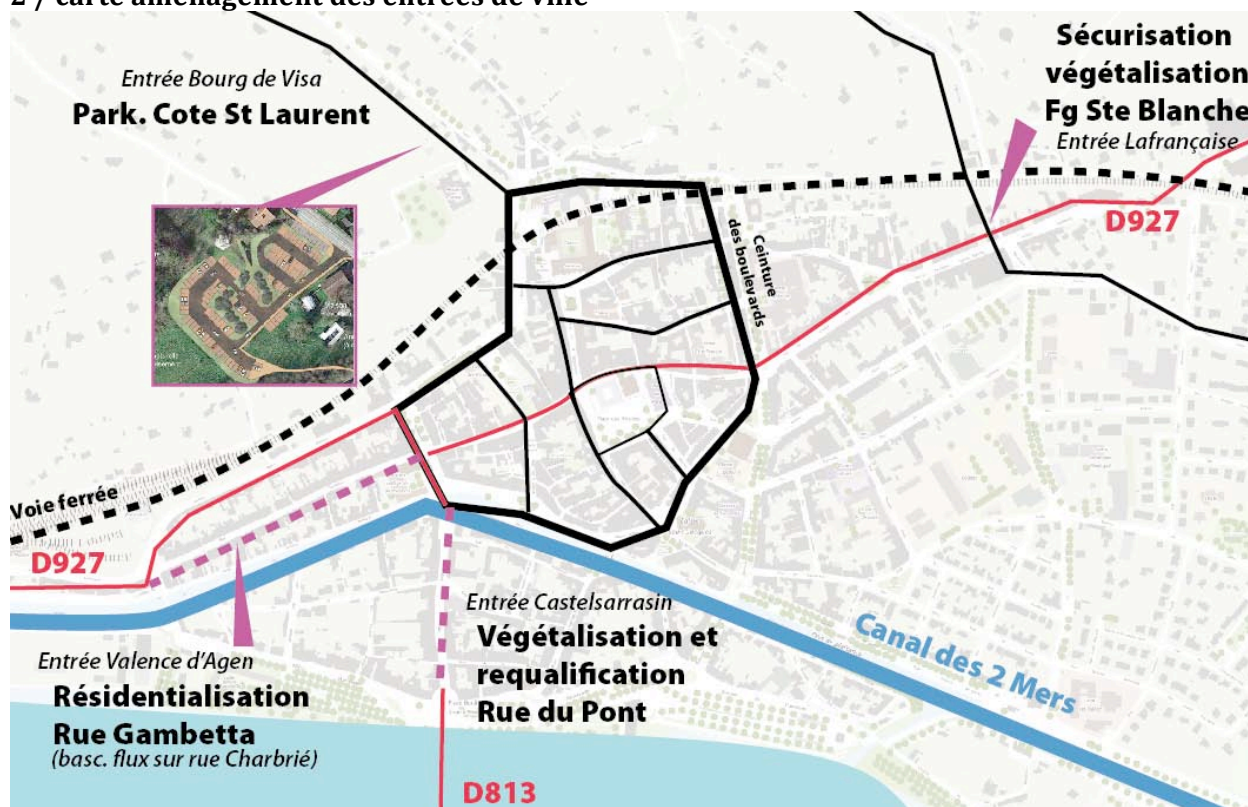
1 / carte aménagements urbains/végétalisations des espaces / modes doux



Objectifs

- Limiter le mitage, combler les dents creuses sur les coteaux en proximité du centre-ville afin de limiter le recours à la voiture, économiser le foncier
- Repositionner des parkings et repenser leur usage (zone bleue, payante)
- Développer les modes de déplacement doux
- Promouvoir un aménagement qualitatif des espaces publics en intégrant la prévention situationnelle

2 / carte aménagement des entrées de ville

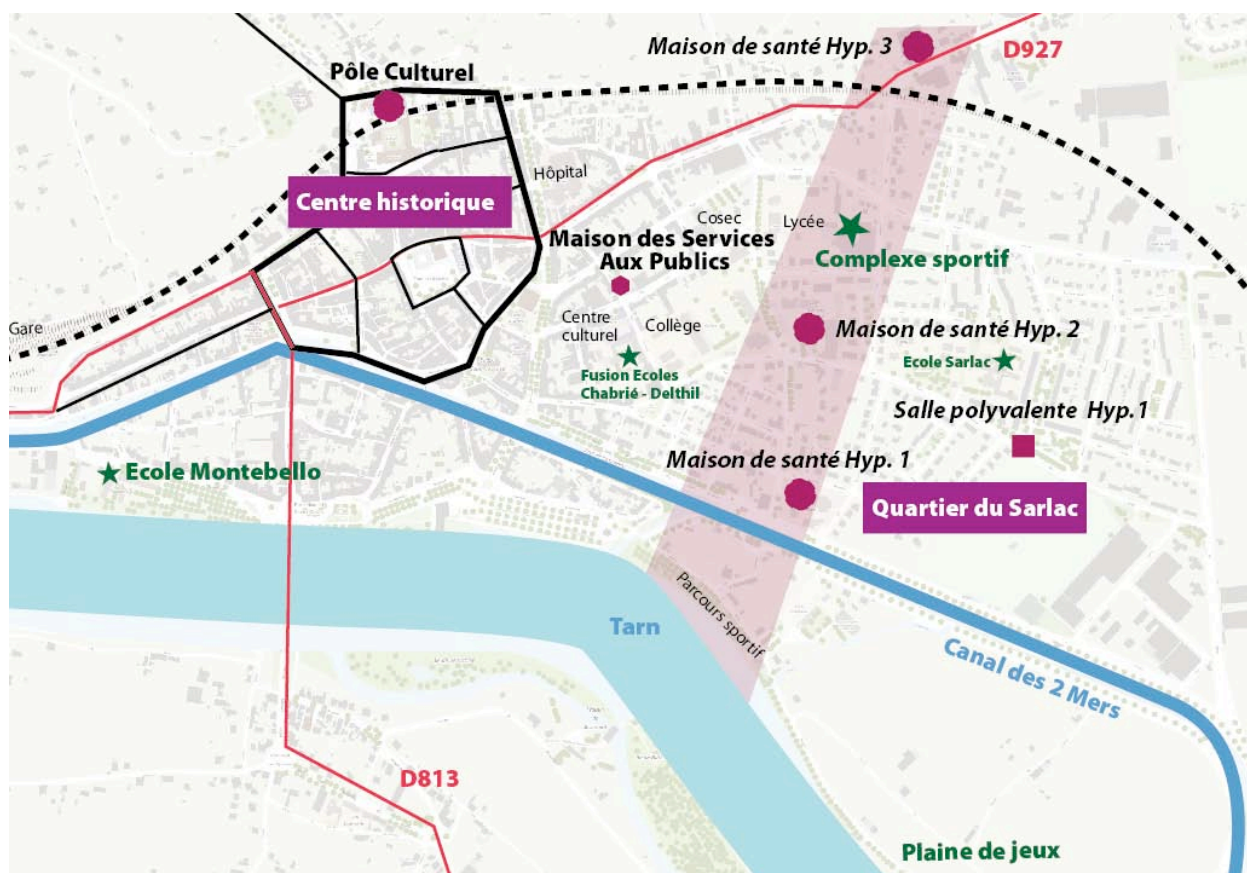


4 : créer / renforcer les équipements publics pour attirer des populations plus jeunes

La commune de Moissac dispose d'équipements stratégiques tels que la gare, l'hôpital et un bon niveau d'équipement dédié à l'éducation (lycée, écoles, gymnases) qui actuellement sont des atouts forts de son attractivité.

Néanmoins, les projections démographiques et les ambitions de la commune en matière de croissance de la population montrent la nécessité de remise à niveau de certains équipements ou la création de nouveaux qui font actuellement défaut. C'est particulièrement le cas pour l'offre de médecine libérale, qui sous 5 ans, va connaître un déficit important sur le territoire (50% des médecins généralistes partiront en retraite). Il s'agit donc d'attirer des successeurs et remplaçants alors qu'une pénurie existe au niveau national et que nombre de territoires sont dans cette situation. Dans ce contexte de concurrence territoriale, des actions volontaristes sont encouragées par le Département du Tarn-et-Garonne dans son Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public pour faciliter l'installation de professionnels de santé.

Outre le volet santé, les nouveaux équipements devront établir un maillage cohérent entre les deux quartiers prioritaires (Centre historique et Sarlac), afin de limiter le morcellement actuellement constaté et limiter l'usage de la voiture.



Objectifs
Assurer la couverture d'accès aux soins
Rendre accessibles et conformes aux nouvelles exigences éducatives les équipements publics situées en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+)
Faciliter l'accès aux services
Améliorer la performance énergétique des équipements pour un confort renforcé à coût et empreinte carbone maîtrisés
Développer les infrastructures dédiées aux loisirs

* dépend de la redéfinition du PPRI

D - Une stratégie concertée...

Le volet Habitat/Espace public a été longuement traité depuis l'inscription de Moissac à La Politique de la Ville en 2015, car vécu comme une priorité par les élus et les habitants.

Durant l'étude de renouvellement urbain du Centre ancien, les actions de concertation suivantes sont été organisées par le cabinet Urbicus :

- des balades urbaines
- des enquêtes auprès des commerçants
- un atelier rassemblant habitants, techniciens et élus présentant les options des 3 scénarii du projet urbain
- une réunion publique avec le scénario retenu

... et partagée.

Si l'option Maison du projet n'est pas validée, des possibilités d'exposition du projet urbain peuvent avoir lieu soit sur un lieu physique tel que l'esplanade de l'Uvarium, avec des visites commentées, soit sur un site internet dédié.

Article 4 : projet de développement et de valorisation

LE PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION				
AXE STRATEGIQUE 1 – RESORBER L’HABITAT DEGRADE ET ADAPTER L’HABITAT A LA DEMANDE		Court terme 2019-2021	Moyen Terme > 2022	Long Terme
ACTION 1.1 Lutter contre l’habitat indigne	1.1.1 Actions coercitives : déploiement de l’autorisation locative et étude d’une éventuelle mise en place du permis de louer ; contrôles terrain			
ACTION 1.2 Recyclage de l’habitat ancien dégradé (RHI THIRORI)	1.2.1 Restructuration rue Guilleran			
	1.2.1 Destruction Marango			
	1.2.2 Opération Ilot Gambetta			
	1.2.3 Opération 23 rue du Pont			
ACTION 1.3 Programme immobilier suite au recyclage d’habitat dégradé	1.3.1 8 Rue Guileran = 2 lgt + 1 local commercial			
	1.3.1 Marengo (ex-cheval blanc 13/ 15 Allée Marengo) 11 lgt			
	1.3.2 Gambetta (85, 87, 91 Rue Gambetta) = 14 logements			
	1.3.3 25 rue du pont (11 lgt)			
ACTION 1.4 Requalifier les logements	1.4.1 Mise en place d’une OPAH – RU			
	1.4.2 lancement d’étude préopérationnelle pour l’OPAH ou le PIG à l’échelle intercommunale			
	1.4.3 mise en place d’une Opération de valorisation de façades dans le centre-ville			
ACTION 1.5 Créer une offre alternative au pavillon individuel pour les familles	1.5.1 Valorisation des maisons de ville par action de communication			
	1.5.2 Dégager des zones de jardins partagés/privés : chiffrage d’un curetage et d’un aménagement végétalisé Ilot Tourneuve			
	1.5.3 Construction d’immeuble avec jardins privés Ilot Tourneuve			
	1.5.4 Etude pour possibilité de curetage pour création d’espace végétalisé public ou privé en hyper-centre			
AXE STRATEGIQUE 2 - RENFORCER LA VOCATION DU CENTRE-VILLE COMME POLARITE COMMERCIALE ET TOURISTIQUE		Court terme 2019-2021	Moyen Terme > 2022	Long Terme
ACTION 2.1 Stratégie de développement commercial à bonne échelle	2.1 Assurer l’équilibre entre Zone d’Activité Economique et spécificité de l’offre commerciale de Centre-ville			
ACTION 2.2	Aménager des lieux d’accueil des entreprises :			

Attirer et accueillir des entreprises en centre-ville	2.2.1 - Tiers-lieux associé à une école du numérique, 2.2.2 - espace solidaire de co-working adossé à un fablab) 2.2.3 – Fléchage des porteurs de projets vers les friches commerciales			
ACTION 2.3 Redynamiser l'activité économique du centre-ville	2.3.1 Création du Pôle d'Attractivité de la ville de Moissac, (développeur de centre-ville/ manager de commerce)			
	2.3.2 Redynamisation du marché couvert et de plein vent			
	2.3.3 Accompagner la montée en compétence des commerçants en numérique et organisation			
	2.3.4 Repositionner la Fonction « Accueil » de l'office de tourisme intercommunal auprès des flux			
ACTION 2.4 Densifier le parcours marchand au sein du cœur de ville et au Sarlac	2.4.1 Mobiliser les bailleurs (loyers, travaux, fusion éventuelle)			
	2.4.2 Réaménager la Place des Recollets pour affirmer sa centralité (voir ACTION 3.3)			
	2.4.3 Poursuivre le dispositif « Ma Boutique à l'Essai et l'opération « L'art s'invite à Moissac »			
	2.4.4 Adapter l'immobilier au parcours marchand (remembrement immobilier) : fusion/changement d'usage			
ACTION 2.5 Valoriser le patrimoine architectural	2.5.1 Mise à Jour du Règlement Local de Publicité Intercommunal incluant une charte des enseignes des cellules commerciales sur la zone centre-ville			
	2.5.2 Extension des lieux de visite : Abbaye-Musée			
	2.5.3 Reconversion de l'Eglise Saint Jacques			
	2.5.4 Appel A Projets pour la reconversion de l'ancien tribunal			
	2.5.5 Propreté urbaine : aménager trois zones d'apport volontaire de déchets (Palmier, Recollets, Falhière)			
	2.5.6 Etude de programmation et aménagement d'un espace d'interprétation avec commodités au Pont Canal			
ACTION 2.6 Valoriser le patrimoine paysager	2.6.1 Renforcer le réseau de promenade intra-Moissac aux abords des coteaux (points de vue)			
	2.6.2 Renforcer la signalétique jacquaire à travers la ville			
	2.6.3 Réaménagement de l'Uvarium et ses points de vue sur le Tarn			
	2.6.4 Aménagement des berges du Tarn			
ACTION 2.7 Capitaliser sur les	2.7.1 Valoriser par des événementiels les voies d'eaux			

voies d'eau (16km de bief sur le Tarn, canal des 2 mers)	2.7.2 Développer une signalétique pour promouvoir les activités nautiques			
	2.7.3 Développer l'offre : démarcher de nouveaux prestataires			
	2.7.4 Déployer une piscine de rivière			
ACTION 2.8 Favoriser les déplacements doux et redimensionner des voies de circulation au profit des vélos/piétons	2.8.1 Créer une liaison douce entre le Centre-ville historique et le Sarlac			
	2.8.2 Déployer les prescriptions du schéma de déplacements doux intercommunal / prescriptions de l'Étude du projet de renouvellement urbain du centre ancien de Moissac			
ACTION 2.9 Redistribuer les stationnements pour créer un flux touristique piéton à travers la ville	2.9.1 Aménagement qualitatif et d'un cheminement - au Nord côte Saint Laurent – 160 pl. + 3 bus. - au sud de centre-ville (Berges du Tarn) – 288 pl. - transformation du parking « DDE-abbaye » en dépose minute - aménagement de l'îlot Falhière (cf axe 3) – 10 pl. - création d'un parking sur une emprise SNCF (300 pl.)			
AXE STRATEGIQUE 3 - ADAPTER LE CENTRE-VILLE AUX ATTENTES DE DEMAIN		Court terme 2019-2021	Moyen Terme > 2022	Long Terme
ACTION 3.1 Adapter l'offre de commerce aux exigences des clients : stationnements et services	3.1.1 Affiner les modalités de stationnement (répartition (voir axe 2.8.1), zones bleues, tarif, parking à barrière).			
	3.1.2 Créer une conciergerie (clic& collect), concept-store ou pop-up store sur les boulevards			
	3.1.3 Poursuivre l'installation du mobilier urbain (consignes à vélo poubelles) et services (spots WIFI)			
	3.1.4 Poursuivre les aménagements relatifs à l'Agenda d'Accessibilité Programmée			
ACTION 3.2 Requalifier l'espace public	3.2.1 Lancement d'une concertation en vue de la création d'un immeuble sur place des Recollets à usage mixte			
	3.2.2 Curetage de l'îlot Falhière : création d'une placette			
	3.2.3 Rue Guilleran et Cul Roussol			
	3.2.4 Rue Gambetta – transformation en rue résidentielle (flux entrant sur Rue Chabré).			
	3.2.5 Aménager l'entrée de ville Axe Lafrançaise : carrefour St Blanche / côte de Landerose			
ACTION 3.3 Répondre au réchauffement climatique	3.3.1 Rue du Marché (plantation d'arbres)			
	3.3.2 Rue du Pont (végétalisation des façades)			
	3.3.3 Place des Recollets (arbres/fontaine sur zone Sud)			

	3.3.4 Remplacer l'éclairage existant par des LED			
	3.3.5 Valorisation du patrimoine de petits jardins (médiation)			
ACTION 3.4 Partager le projet urbain	3.4.1 Avec les Moissagais (conseils citoyens, les commerçants, professionnels de l'immobilier : Exposition / maison du projet / site internet			
AXE STRATEGIQUE 4 - CREER / RENFORCER LES EQUIPEMENTS PUBLICS POUR ATTIRER DES POPULATIONS PLUS JEUNES		Court terme 2019-2021	Moyen Terme > 2022	Long Terme
ACTION 4.1 Aménager / créer des équipements structurants	4.1.1 Extension du service d'Accompagnement Social à la Mobilité			
	4.1.2 Relais Assistants Maternels Intercommunal Itinérant			
	4.1.3 Création de terrains familiaux (adaptés aux gens du voyage)			
	4.1.4 Création d'une Maison de Santé *			
	4.1.5 Création d'une Maison des Services Au Public			
	4.1.6 Création d'internat pour stagiaires en médecine générale			
	4.1.7 Création d'un Pôle culturel développant l'offre de la bibliothèque et le centre d'art roman			
	4.1.8 Créer une plaine de jeux *			
	4.1.9 Création d'un complexe sportif*			
	4.1.10 Fusion des écoles Chabrié /Dethil*			
	4.1.11 Création d'une salle polyvalente au Sarlac			
ACTION 4.2 Rendre accessibles les équipements publics	4.2.1 Extension de l'école Montebello (doublement de classe), incluant l'accessibilité			
	4.2.2 Rénovation de l'école du Sarlac (doublement de classe)			
	4.2.3 Organiser un autobus scolaire pédestre (pédibus) au Sarlac			
ACTION 4.3 Rénovation énergétique	4.3.1 Ecole de Mathaly			
	4.3.2 Centre culturel			
	4.3.3 Ecole Chabrié			
	4.3.4 Cosec			
	4.3.5 Mairie			

* dépend de la redéfinition du PPRI communal.

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 - 2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial Régional du PETR Garonne Quercy Gascogne .

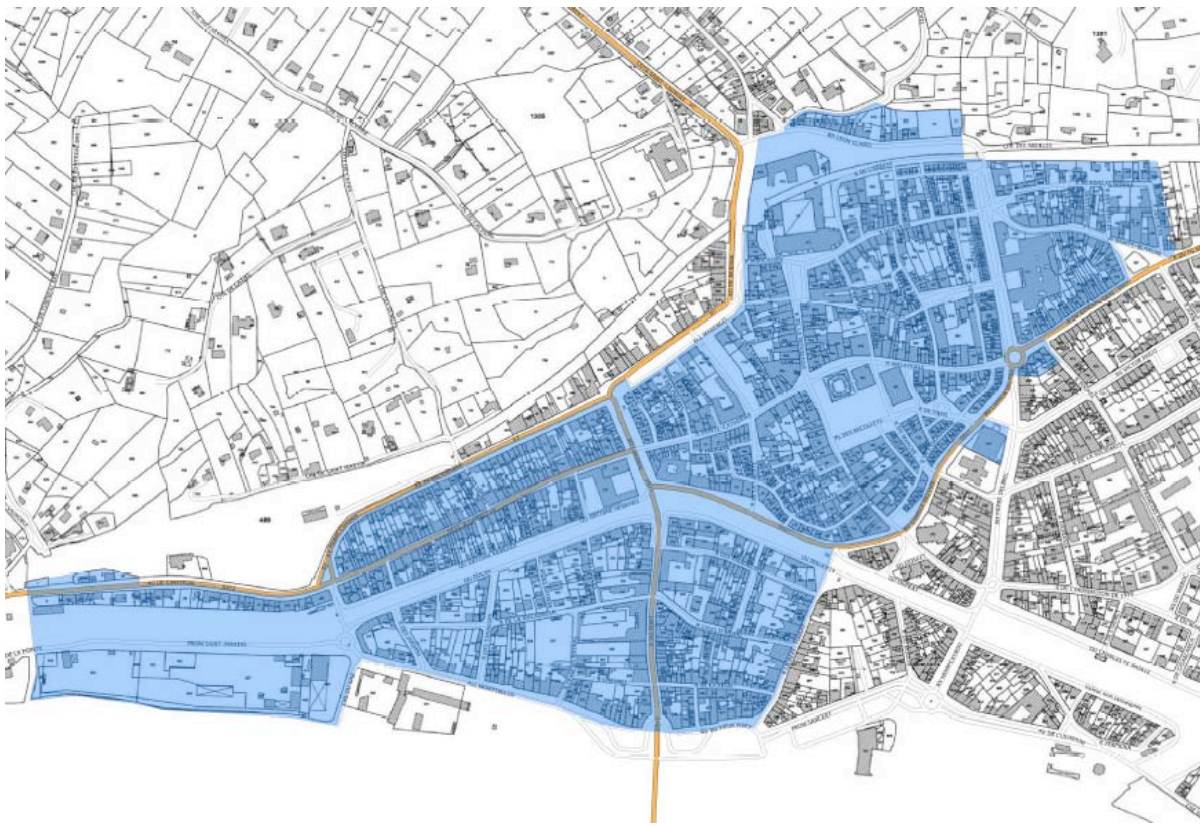
Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial Régional du PETR Garonne Quercy Gascogne .

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL				
AXE STRATEGIQUE 1 – RESORBER L'HABITAT DEGRADE ET ADAPTER L'HABITAT A LA DEMANDE		2019	2020	2021
ACTION 1.1 Lutter contre l'habitat indigne	1.1.1 Actions coercitives : déploiement de l'autorisation locative et étude d'une éventuelle mise en place du permis de louer ; contrôles terrain			
ACTION 1.2 Recyclage de l'habitat ancien dégradé (RHI THIRORI)	1.2.1 Restructuration rue Guilleran			
	1.2.2 Destruction Marango			
	1.2.3 Restructuration Ilot Gambetta			
	1.2.4 Restructuration 23 rue du Pont			
ACTION 1.3 Programme immobilier suite au recyclage d'habitat dégradé	1.3.1 8 Rue Guileran = 2 lgt + 1 local commercial			
	1.3.2 Marengo (ex-cheval blanc 13/ 15 Allée Marengo) 11 lgt			
	1.3.3 Gambetta (85, 87, 91 Rue Gambetta) = 14 logements			
	1.3.4 25 rue du pont (11 lgt)			
ACTION 1.4 Requalifier les logements	1.4.1 Mise en place d'une OPAH – RU			
	1.4.2 lancement d'étude préopérationnelle pour l'OPAH ou le PIG à l'échelle intercommunale			
	1.4.3 mise en place d'une Opération de valorisation de façades dans le centre-ville			
ACTION 1.5 Créer une offre alternative au pavillon individuel pour les familles	1.5.1 Valorisation des maisons de ville par action de communication			
	1.5.2 Dégager des zones de jardins partagés/privés : chiffrage d'un curetage Ilot Tourneuve			
AXE STRATEGIQUE 2 - RENFORCER LA VOCATION DU CENTRE-VILLE COMME POLARITE COMMERCIALE ET TOURISTIQUE		2019	2020	2021
ACTION 2.1 Stratégie de développement commercial à bonne échelle	2.1.1 Assurer l'équilibre entre Zone d'Activité Economique et spécificité de l'offre commerciale de Centre-ville			
ACTION 2.2 Attirer et accueillir des entreprises en centre-ville	Aménager des lieux d'accueil des entreprises : 2.2.1 - Tiers-lieux associé à une école du numérique, 2.2.2 - Espace solidaire de co-working adossé à un fablab) 2.2.3 - Orientation des porteurs de projets vers les friches commerciales aux entrées de ville			

ACTION 2.3 Redynamiser l'activité économique du centre-ville	2.3.1 Création du Pôle d'Attractivité de la ville de Moissac			
	2.3.2 Redynamisation du marché couvert et de plein vent			
	2.3.3 Accompagner la montée en compétence des commerçants en numérique et organisation			
ACTION 2.4 Densifier le parcours marchand au sein du cœur de ville et au Sarlac	2.4.1 Mobiliser les bailleurs (loyers, travaux, fusion éventuelle)			
	2.4.2 Réaménager la Place des Recollets pour affirmer sa centralité (voir ACTION 3.3)			
	2.4.3 Poursuivre le dispositif « Ma Boutique à l'Essai » et l'opération « L'art s'invite à Moissac »			
ACTION 2.5 Valoriser le patrimoine architectural	2.5.1 Mise à Jour du Règlement Local de Publicité Intercommunal incluant une charte des enseignes des cellules commerciales sur la zone centre-ville			
	2.5.2 Extension des lieux de visite : Abbaye-Musée			
	2.5.3 Reconversion de l'Eglise Saint Jacques			
	2.5.4 Appel A Projets pour la reconversion de l'ancien tribunal			
	2.5.5 Propreté urbaine : aménager trois zones d'apport volontaire de déchets			
	2.5.6 Etude de programmation d'un espace d'interprétation et d'un aménagement qualitatif au Pont Canal			
ACTION 2.6 Valoriser le patrimoine paysager	2.6.1 Renforcer le réseau de promenade intra-Moissac aux abords des coteaux (points de vue)			
	2.6.2 Renforcer la signalétique jacquaire			
ACTION 2.7 Capitaliser sur les voies d'eau (16km de bief sur le Tarn, canal des 2 mers)	2.7.1 Valoriser par des événementiels les voies d'eaux			
	2.7.2 Développer une signalétique pour promouvoir les activités nautiques			
	2.7.3 Développer l'offre : démarcher de nouveaux prestataires			
	2.7.4 Déployer une piscine de rivière			
ACTION 2.8 Favoriser les déplacements doux	2.8.1 Créer une liaison douce entre le Centre-ville et le Sarlac			
AXE STRATEGIQUE 3 : ADAPTER LE CENTRE-VILLE AUX ATTENTES DE DEMAIN		2019	2020	2021
ACTION 3.1	3.1.1 Affiner les modalités de stationnement (répartition voir			

Adapter l'offre de commerce aux exigences des clients : stationnements et services	2.8.1, zones bleues, tarif, parking à barrière)			
	3.1.2 Créer une conciergerie (clic& collect), concept-store ou pop-up store sur les boulevards			
	3.1.3 Poursuivre l'installation du mobilier urbain (consignes à vélo poubelles) et services (spots WIFI)			
	3.1.4 Poursuivre les aménagements relatifs à l'Agenda d'Accessibilité Programmée			
ACTION 3.2 Requalifier l'espace public	3.2.1 Lancement d'une démarche « quartier citoyen » concernant la centralité de la place des Recollets			
	3.2.2 Curetage de l'Ilot Falhière : création d'une placette			
	3.2.3 Aménagement Rue Guilleran /Cul Roussol			
ACTION 3.3 Répondre au réchauffement climatique	3.3.1 Rue du Marché (plantation d'arbres)			
	3.3.2 Rue du Pont (végétalisation des façades)			
	3.3.3 Place des Recollets (arbres/fontaine sur zone Sud)			
	3.3.4 Remplacer l'éclairage existant par des LED			
ACTION 3.4 Partager le projet urbain	3.4.1 Avec les Moissagais (conseils citoyens, les commerçants, professionnels de l'immobilier)			
AXE STRATEGIQUE 4 : CREER / RENFORCER LES EQUIPEMENTS PUBLICS POUR ATTIRER DES POPULATIONS PLUS JEUNES		2019	2020	2021
ACTION 4.1 Aménager / créer des équipements structurants	4.1.1 Extension du service d'Accompagnement Social à la Mobilité			
	4.1.2 Rendre Itinérant le Relais Assistants Maternels Intercommunal			
	4.1.3 Création de terrains familiaux (adaptés aux gens du voyage)			
	4.1.4 Création d'une Maison des Services au Public			
	4.1.5 Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle			
	4.1.6 Création d'internat pour stagiaires en médecine générale			
ACTION 4.2 Rendre accessibles les équipements publics	4.2.4 Extension de l'école Montebello (dédoublage de classe), incluant l'accessibilité			

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

AXE STRATEGIQUE 1	Fiche action 1.1.
RESORBER L'HABITAT DEGRADE ET ADAPTER L'HABITAT A LA DEMANDE	Lutter contre l'habitat indigne
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<i>L'étude issue du Contrat de Ville indique que le nombre de logements potentiellement indignes reste stable depuis 2003 (- 1,1%), 5,4 % du parc de résidences principales privées restaient potentiellement indigne en 2007, soit <u>272 logements</u>. Ce parc est occupé à 58% par des propriétaires occupants et 36% par des locataires. Seulement 6% des logements sont inoccupés. La quasi-totalité de ce parc (89%) concerne des logements anciens, construits avant 1949.</i>	
Objectifs stratégiques	
<i>S'inscrire dans la priorité nationale qu'est la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil : prévenir des risques altérant la santé et la sécurité de ses habitants.</i>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
 QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE – CENTRE VILLE HISTORIQUE	

Projet 1.1.1. : Actions coercitives vis à vis des marchands de sommeil

Descriptif :

- 1 - Déploiement de l'autorisation locative et étude d'une éventuelle mise en place du permis de louer ;
- 2 - Visites de contrôle de la décence des logements
- 3 - Actions judiciaires mandatées par le procureur, l'ARS et mairie.

Maître d'ouvrage : mairie de Moissac

Coût estimatif : *coûts internes*

Calendrier prévisionnel :

☒ 2019

☒ 2020

☒ 2021

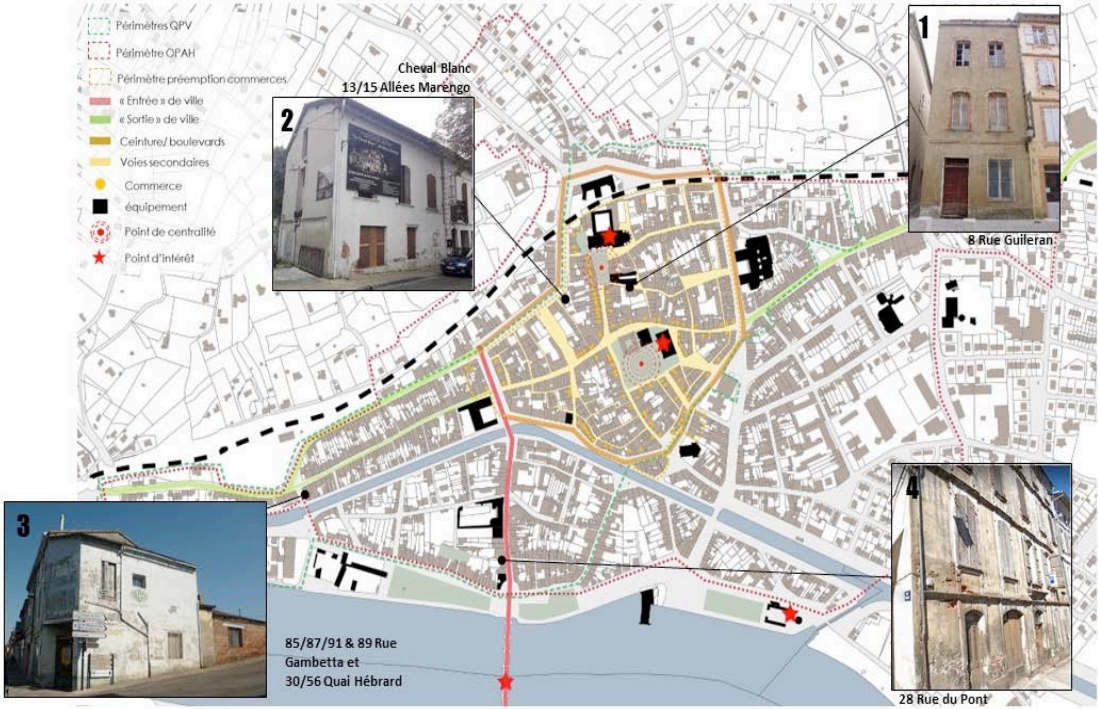
Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : ARS, Etat, EPCI.

Partenariat financier : SO.

EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nombre d'autorisations locatives déposées en mairie

Nombre de poursuites engagées

Axe 1	Fiche action 1.2
RESORBER L'HABITAT DEGRADE ET ADAPTER L'HABITAT A LA DEMANDE	Recyclage de l'habitat ancien dégradé
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, la ville de Moissac souhaite intervenir stratégiquement sur certains ilots dégradés. Elle a mandaté un bureau d'étude extérieur pour réaliser une étude de faisabilité RHI THIRORI. L'étude a permis d'identifier 4 immeubles comme étant très dégradés et nécessitant une intervention lourde de la part de la collectivité et des partenaires potentiels. L'ensemble du projet urbain repose sur le recyclage (destruction ou renforcement de structures du bâti) de ces immeubles.	
Objectifs stratégiques	
Le recyclage des immeubles identifiés permettra d'intervenir prioritairement sur la qualité d'habiter et la qualité d'usage, mais aussi sur les problématiques du centre ancien, dans une perspective de recherche de mixité sociale et résidentielle.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES	
 Périmètres GPV Périmètre OPAH Périmètre préemption commerces « Entrée » de ville « Sortie » de ville Ceinture/boulevards Voies secondaires Commerce équipement Point de centralité Point d'intérêt 1. 8 Rue Guileran 2. Cheval Blanc 13/15 Allées Maréngo 3. 85/87/91 & 89 Rue Gambetta et 30/56 Quai Hébrard 4. 28 Rue du Pont	

Opération 1.2.1 : recyclage de l'habitat ancien dégradé dans le cadre du dispositif RHI THIRORI

Descriptif général:

Immeuble 8 rue Guilleran

Descriptif de l'immeuble :

Nombre de niveaux :R+2 sur 223 m²

Coût estimatif des travaux : 80 k€

Maître d'ouvrage : Mairie de Moissac

Calendrier prévisionnel :

☒ 2020

☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : ville de Moissac, DDT

Partenariat financier : la ville de Moissac, ANAH, EPF

Opération 1.2.2 : destruction de l'habitat ancien dégradé dans le cadre du dispositif RHI THIRORI

Immeuble du Cheval Blanc : 13/15 Allée Marengo

Descriptif de l'immeuble :

Nombre de niveaux :R+1+C sur SP estimée :550 m²

Coût estimatif des travaux : 250 k€

Maître d'ouvrage : Mairie de Moissac

Calendrier prévisionnel :

☒ 2020

☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : ville de Moissac, DDT, TGH

Partenariat financier : la ville de Moissac, ANAH, EPF

Opération 1.2.3 : recyclage de l'habitat ancien dégradé dans le cadre du dispositif RHI THIRORI

85/87/91 & 89 Rue Gambetta et 30/56 Quai Hébrard

Descriptif de l'immeuble :

Nombre de niveaux :R+1+C/ R+2/ RDC sur SP totale estimée 1 211 m²

Maître d'ouvrage : Mairie de Moissac

Coût estimatif des travaux : 280 k€

Calendrier prévisionnel :

☒ 2020

☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : ville de Moissac, DDT, TGH

Partenariat financier : ville de Moissac, ANAH, EPF, Département

Opération 1.2.4 : recyclage de l'habitat ancien dégradé dans le cadre du dispositif RHI THIRORI

Immeuble 28 Rue du pont

Descriptif de l'immeuble :

Nombre de niveaux :R+2+C sur SP estimée de 901m²

Maître d'ouvrage : Mairie de Moissac

Coût estimatif des travaux : 500 k€

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☒ 2020

☒ 2021

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : ville de Moissac, DDT, Tarn-et-Garonne Habitat (TGH)

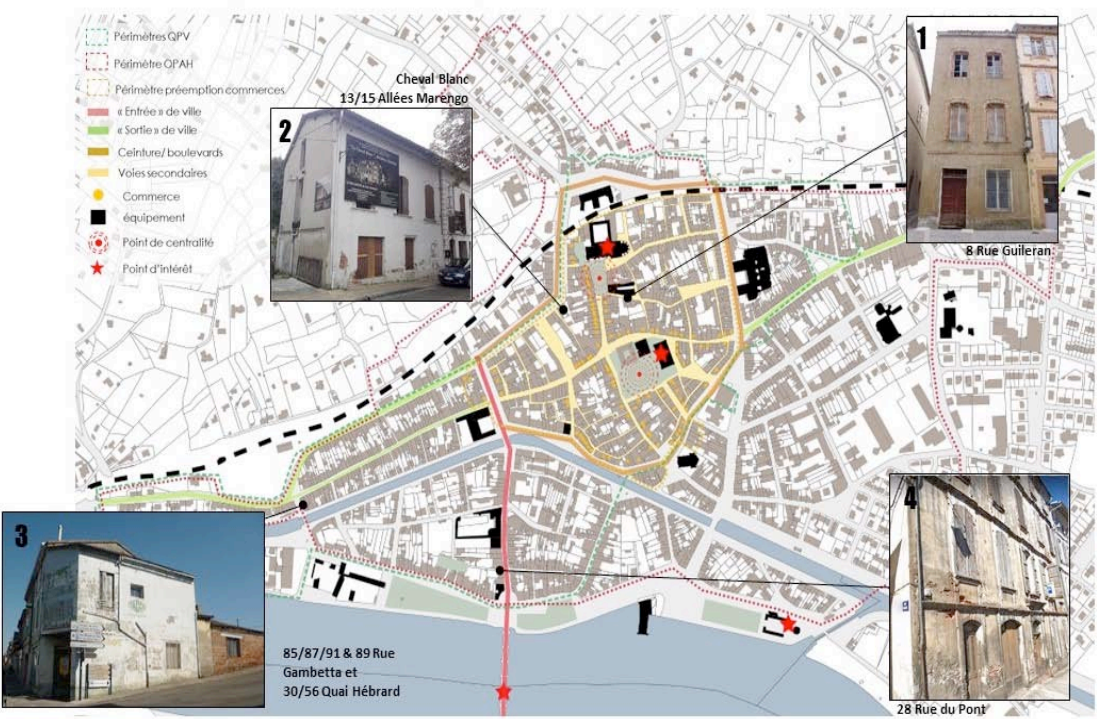
Partenariat financier : la ville de Moissac, ANAH, EPF, Département

EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Dispositif de suivi animation (comité technique et comité de pilotage)

Commission permanente de suivi des dossiers

Bilan annuel de réalisation opérationnelle

Axe 1	Fiche action 1.3
PROGRAMMES IMMOBILIERS	Opération relevant de l'habitat/reconstitution de l'offre LLS
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Suite au recyclage des immeubles citées dans la FA 1.2, il s'agit ici de créer des logements répondant aux besoins du territoire et au parcours de vie des habitants.	
Objectifs stratégiques	
La réhabilitation de ces immeubles permet à la collectivité d'améliorer la qualité de l'habitat, offrir des logements adaptés et promouvoir la mixité résidentielle et sociale	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES	
 The map displays the urban layout of Moissac, highlighting specific project zones. A legend on the left identifies various urban planning elements: GPV and OPAH perimeters, commercial catchment areas, city entry/exit points, boulevards, secondary roads, commercial zones, equipment points, central points, and points of interest. Four numbered photographs provide visual context for the projects: 1 shows a building on Rue Guileran; 2 shows a building on Allées Marengo; 3 shows a building on Rue Gambetta and Quai Hébrard; 4 shows a building on Rue du Pont. The map also indicates the location of 'Cheval Blanc' and '13/15 Allées Marengo'.	

Opération 1.3.1 : Opération relevant de l'habitat/reconstitution de l'offre LLS

Aménagement de l'Immeuble 8 rue Guilleran

Descriptif de l'immeuble :

Nombre de niveaux :R+2
Affectation du RDC :logement
Affectation des étages :logement
Nombre de logements :1 logement, selon cadastre
SP estimée :223 m²

Produit de sortie envisagé :

La configuration de l'immeuble permet de travailler sur des produits de sortie mixte, comme des logements du type T2 dont 1 adapté aux personnes âgées ou handicapés, en RDC, et T3

Coût estimatif : 400 k€

Maître d'ouvrage : Mairie de Moissac

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☒ 2020

☒ 2021

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : ville de Moissac, DDT

Partenariat financier : la ville de Moissac, la Région, ANAH, EPF, Département

Opération 1.3.2 : Opération relevant de l'habitat/reconstitution de l'offre LLS

Construction de l'Immeuble du Cheval Blanc : 13/15 Allée Marengo

Descriptif de l'immeuble :

Nombre de niveaux :R+1+C
Affectation du RDC :logement
Affectation des étages :logement
Nombre de logements :1 logement, selon fiche hypothécaire
SP estimée :550 m²

Produit de sortie envisagé : (hypothèse 8 PLUS et 3 PLAI)

Cet immeuble se situe dans un lieu stratégique, de grande visibilité. Sa requalification ainsi que le projet de mise en valeur du boulevard, pourraient fonctionner comme une opération vitrine pour la ville de Moissac.

La construction d'un nouvel immeuble, avec un ascenseur et des logements de qualité pourraient attirer un public de personnes âgées qui cherche habiter le centre-ville, mais qui ne trouve pas de logements adaptés.

Coût estimatif : 1 000 k€

Maître d'ouvrage : Tarn et Garonne Habitat

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☒ 2020

☒ 2021

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : ville de Moissac, DDT, TGH

Partenariat financier : la ville de Moissac, la Région, ANAH, TGH...

Opération 1.3.3 : Opération relevant de l'habitat/reconstitution de l'offre LLS

Aménagement de 85/87/91 & 89 Rue Gambetta et 30/56 Quai Hébrard

Descriptif de l'immeuble :

Nombre de niveaux :R+1+C/ R+2/ RDC
Affectation du RDC :commerce/ logements
Affectation des étages :logement
Nombre de logements :5 logements, selon cadastre
SP totale estimée :1 211 m²

Produit de sortie envisagé : (hypothèse 10 PLUS et 4 PLAI)

La typologie des logements serait : 4 T2 et 6 T3 en PLUS ainsi que 1 T2 et 3 T3 en PLAI. Des places de stationnement et des jardins pourraient être aménagés (à étudier lors d'études approfondies).

La boulangerie serait conservée au rez-de-chaussée.

Maître d'ouvrage : Tarn et Garonne Habitat

Coût estimatif : 1 800 k€

Calendrier prévisionnel :

☒ 2020

☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : ville de Moissac, DDT, TGH

Partenariat financier : la ville de Moissac, la Région, ANAH, TGH, EPF

Opération 1.3.4 : Opération relevant de l'habitat/reconstitution de l'offre LLS

Aménagement de l'Immeuble 28 Rue du pont

Descriptif de l'immeuble :

Nombre de niveaux :R+2+C Affectation du RDC :logement Affectation des

étages :logement Nombre de logements :10 logements, selon cadastre

SP estimée :901m²

Produit de sortie envisagé : (hypothèse 8 PLUS et 3 PLAI)

La première étude de faisabilité réalisée par un architecte mandaté par TGH, comporte un projet de 11 logements qui se développerait comme le suivant : - 2 T3 au rez-de-chaussée - 4 T2 au 1^e étage - 2 T3 et 1 T2 au 2^e étage - 2 T2, 1 T2bis et 1 T3 au 3^e étage - Possibilité d'installer un ascenseur (à étudier) Les dimensions conséquentes de la parcelle pourraient permettre l'implantation de places de stationnement et de jardins.

Maître d'ouvrage : Tarn et Garonne Habitat

Coût estimatif : 2 500 k€

Calendrier prévisionnel :

☒ 2020

☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : ville de Moissac, DDT, Tarn-Garonne Habitat (TGH)

Partenariat financier : la ville de Moissac, la Région, ANAH, TGH, EPF

EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Dispositif de suivi animation (comité technique et comité de pilotage)

Commission permanente de suivi des dossiers

Bilan annuel de réalisation opérationnelle

Axe 1	Fiche action 1.4
RESORBER L'HABITAT DEGRADE ET ADAPTER L'HABITAT A LA DEMANDE	Requalifier les logements
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Moissac compte 10,8 % de logements vacants (dont 17,7 % en centre historique). A l'échelle intercommunale, le Cahier des Clauses techniques particulières pour le lancement du PIG relève que la ville concentre à elle seule 40% des logements vacants sur le territoire. La commune de Moissac s'est engagée dans un processus d'amélioration et de revalorisation du cadre de vie de son centre-ville avec notamment la mise en place des opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (1985 à 1987 et de 1993 à 1995 et de 2012 à 2019). Malgré de nombreux efforts, l'OPAH ancien n'a pas permis d'atteindre les objectifs souhaités par la collectivité pour diverses raisons (restes à charge trop élevée, des propriétaires aux revenus très modestes. Plus de 260 cas de signalement d'habitat en mauvais état ont été recensés sur les deux quartiers prioritaires suite à l'étude Pré-opérationnelle OPAH RU. Pour répondre à la problématique de lutte contre l'habitat indigne, la commune envisage de poursuivre cette dynamique en mettant en place un nouveau dispositif à la fois incitatif et coercitif. A noter également la création d'une conférence intercommunale du logement qui gèrera la demande de logement social avec une prise en compte renforcée des enjeux de mixité lors des attributions.	
Objectifs stratégiques	
Améliorer le confort des logements du parc privé existant, · Lutter contre la vacance de logement, · Lutter contre la précarité énergétique, · Lutter contre l'habitat indigne et/ou dégradé, · Développer l'habitat adapté pour répondre au vieillissement de la population Offrir un cadre de vie attractif par des façades requalifiées	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 1.4.1.: mise en place d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat/Renouvellement Urbain (OPAH RU) Descriptif : L'OPAH RU aura pour mission d'apporter des aides spécifique aux propriétaires bailleurs et occupants afin qu'ils puissent améliorer l'état de leur bien. Les projets portent sur : - Rénovation thermique - Accessibilité/aménagement personnes handicapées ou âgées - Valorisation de façade (projet parallèle) - Prime d'accession (Nota : l'ANAH n'accorde plus de subvention spécifique aux propriétaires dans le cadre de la sortie de vacance) Périmètres identifiés : Ces aides seront différentes en fonctions des zones d'intervention prioritaires. CENTRE VILLE :	

Aide incitative renforcée +++

→ Privilégier LHI/très dégradés

SARLAC :**Aide incitative moyennement renforcée ++**

→ Privilégier l'amélioration thermique et le maintien à domicile

QUARTIERS « INTERMEDIAIRES » (Poumel/Maroc)**Aide incitative moins renforcée +**

→ Privilégier l'amélioration thermique et le maintien à domicile

Maître d'ouvrage : Mairie de Moissac

Coût estimatif : 180 000€/an soit 900 000€ les 5 ans

374 686 € pour le suivi animation du dispositif

Calendrier prévisionnel :

☒ 2019

☒ 2020

☒ 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : la DDT, ANAH, CD, ville de Moissac, CCI, EPCI

Partenariat financier : ANAH, CD, CDC, Midi Habitat,

Projet 1.4.2 : lancement d'étude préopérationnelle pour l'OPAH ou le PIG à l'échelle intercommunale, hors périmètre concerné par l'OPAH RU.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Terres des Confluences

Coût estimatif : 70 k€.

Calendrier prévisionnel :

☒ novembre 2019 (étude)

Projet 1.4.3 : mise en place d'une Opération de valorisation de façades dans le centre-ville

Descriptif :

Le contexte actuel du marché immobilier à Moissac, ne conduit pas les propriétaires bailleurs à investir pour mettre des logements à la location, mais les amène plutôt à conserver leur patrimoine en sommeil. Dans l'optique d'apporter sa contribution volontariste, et de revaloriser l'image du centre ancien, une action incitative en direction des propriétaires bailleurs se doit d'être menée sur une participation directe de la Ville de Moissac

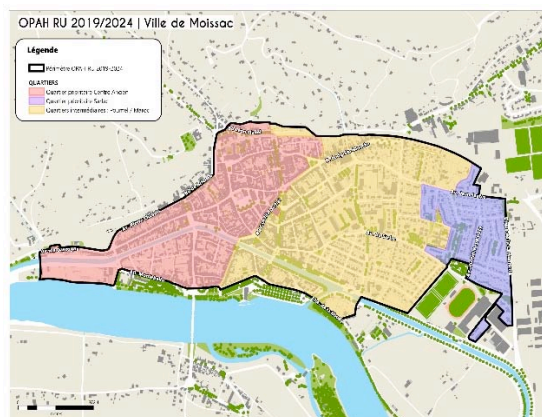
Périmètre :

Le **périmètre renforcé** intègre les entrées de ville, les grands boulevards et l'Ilot Falhière.

Le **périmètre dit incitatif** intègre les façades situées à l'intérieur des Grands Boulevards et la Rue Fossat et la Rue Raynal.

Les façades concernées :

Les façades donnant sur l'espace public ou sur les espaces privatifs accessibles au public (passage au



périmètre OPAH RU

Quartier centre-ville
Quartier intermédiaire
Quartier sarlac

travers d'îlots par exemple) : - Les façades d'immeubles dans lesquels les logements ou locaux sont en l'état de salubrité et de confort répondant aux normes en vigueur ou s'ils répondent à un projet global de réhabilitation, - Les façades d'immeubles majoritairement destinés à l'habitation, - Les façades intégrant un local commercial sont subventionnables. Maître d'ouvrage : Mairie de Moissac Coût estimatif : 50 000 €/ an Calendrier prévisionnel : ☐ 2019 ☐ 2020 ☐ 2021 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : ville de Moissac, Région, Département Partenariat financier : la ville de Moissac, Région, Département	
EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
<i>Dispositif de suivi animation (comité technique et comité de pilotage)</i> <i>Commission permanente de suivi des dossiers</i> <i>Bilan annuel : nombre de dossier traité, en cours, validé et soldé</i>	

Axe 1	Fiche action 1.5
RESORBER L'HABITAT DEGRADE ET ADAPTER L'HABITAT A LA DEMANDE	Créer une offre alternative au pavillon individuel pour les familles
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
L'étude de Renouvellement Urbain a montré qu'il existait une demande non satisfaite auprès des professionnels de l'immobilier pour l'immobilier (acquisition ou location) pour les familles dont les attentes ont évolué.	
Objectifs stratégiques	
Favoriser la mixité sociale en attirant des familles en centre-ville par une offre de logements répondant à leurs attentes	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 1.5.1. : valorisation des maisons de ville par des actions de communication Descriptif : <i>L'offre de maison de ville avec ou sans jardinet est importante = la répartition multi-niveaux, l'absence de garage / terrasse /cour ne correspond pas à la demande.</i> <i>Les supports municipaux et les actions de communication peuvent valoriser cet art de vivre particulier de la mitoyenneté (décoration, écologie, praticité).</i> Maître d'ouvrage : Mairie de Moissac Coût estimatif : coût interne Calendrier prévisionnel : ☒ 2019 ☒ 2020 ☒ 2021 Partenaires potentiels: presse écrite et radio	 Extrait AVAP 2012

Projet 1.5.2. : 1.5.6 Chiffrage d'un curetage et d'un aménagement végétalisé Ilot Tourneuve afin de dégager des zones de jardins partagés/privés :

Descriptif :

L'aération du cœur d'îlot Tourneuve permettrait plusieurs niveaux de mise en valeur :

- offrir des jardins privatifs ou partagés dont le remembrement est à définir,
- dégager les vues arrières des maisons de la rue Fermat,
- mettre en valeur les bases de l'ancienne tour de cœur d'îlot,
- offrir des places de stationnement.

Les murs de clôture jouent un rôle important dans le site et le paysage des rues, appelant une préservation et mise en valeur appropriée à leur nature.

Pour cette opération d'envergure, il est nécessaire d'établir :

- Un chiffrage
- Un planning prévisionnel

Maître d'ouvrage : Mairie de Moissac

Coût estimatif : 15 k€

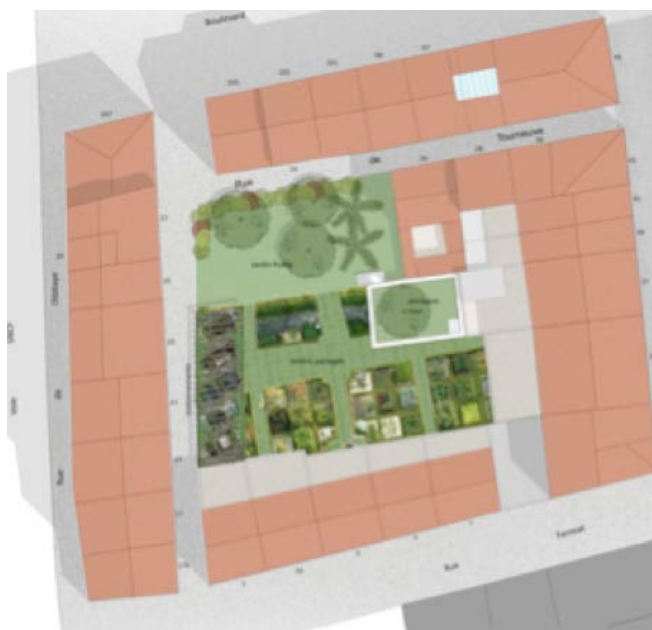
Calendrier prévisionnel :

☐ X 2020 (étude)

Partenaires potentiellement concernés :

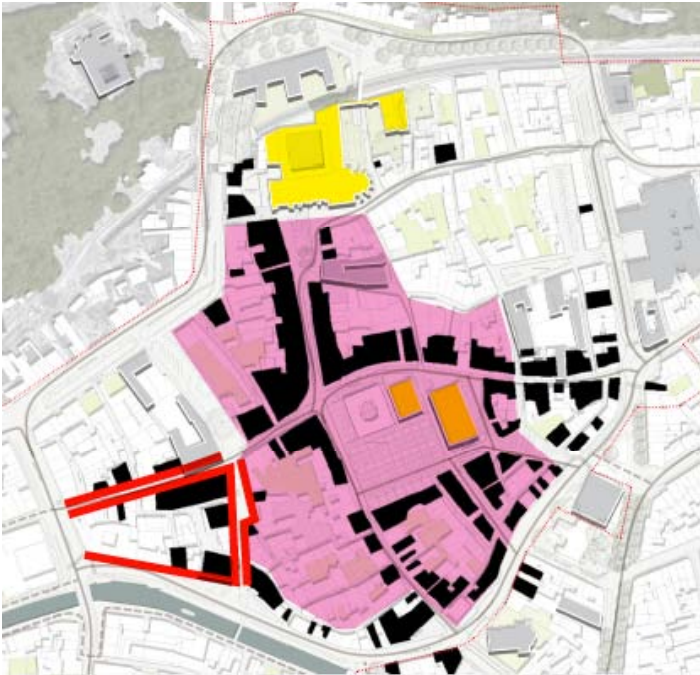
Partenariat technique : **DDT, CAUE**

Partenariat financier : CDC, EPF, Département



EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Retombées presse / actions de communication
Commission permanente de suivi des dossiers

AXE STRATEGIQUE 2	Fiche action 2.1
RENFORCER LA VOCATION DU CENTRE-VILLE COMME POLARITE COMMERCIALE ET TOURISTIQUE	Déployer une stratégie de développement à bonne échelle
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<i>L'étude issue du Contrat de Ville pointe des déséquilibres très conséquents en matière d'implantation de GSD : on dénombre 1 600 m2 de commerce de + de 300 m2 pour 1 000 habitants sur la Communauté de Communes Terres de Confluences, pour une moyenne France hors Paris à 990 m2 (étude AID octobre 2018). En centre-ville on compte 160 cellules commerciales occupées.</i>	
Objectifs stratégiques	
<i>Assurer l'équilibre entre ZAE et offre commerciale en centre-ville pour éviter la dévitalisation de ce dernier et limiter la consommation foncière en périphérie.</i>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.1.1 : Assurer l'équilibre entre ZAE et offre commerciale en centre-ville. Descriptif : Le PADDI voté en 2019 décline sa stratégie en 4 axes dont un est consacré au rééquilibrage du modèle de développement du territoire en augmentant la part des activités productives et touristiques dans son revenu. L'Objectif 5 précise un des enjeux : dynamiser et préserver l'attractivité commerciale des centres bourgs et centres ville en maîtrisant le développement des surfaces commerciales hors des centres-villes. Il convient néanmoins de (re)qualifier des zones d'activités existantes et optimiser le foncier restant disponible (Zone du Luc à Moissac) afin d'éviter des friches en ZAE ou en entrée de ville (voir FA 2.2) en y fléchant des activités commerciales spécifiques. Le PLUi-H, socle sera la traduction réglementaire de ce projet de territoire dont l'approbation est prévue début 2020. Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Terres des Confluences Coût estimatif : NC Calendrier prévisionnel : ☒ 2019 ☒ 2020	 • Hypothèse 1 «Dévitalisation» La périphérie de Moissac continue à se muscler, l'évasion physique et digitale se développe mais la halle et les marchés se maintiennent. Malgré la croissance démographique, le centre-ville perd 5% de CA et 3 points d'emprise à 15%. Son activité peut soutenir un nombre théorique de 90 commerces auxquels s'ajouteront 30 à 40 services, soient 120 à 130 cellules commerciales actives.

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique et financier : CC Terres des Confluences, Commune de Moissac.



• **Hypothèse 3 «Redynamisation»**

La redynamisation du centre-ville, l'arrêt du développement périphérique et la croissance démographique permettent d'envisager de retrouver un taux d'emprise à 20% et une progression du CA à 24 millions pour un nombre théorique de 120 commerces auxquels s'ajouteront 30 à 40 services, soient 150 à 160 cellules commerciales activées.

Extrait des trois projections possibles de développement du commerce en centre-ville d'ici 2025, sur une zone de zone de chalandise de 9 430 ménages. (AID 2018).

EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nombre de cellules commerciales vides

AXE STRATEGIQUE 2	Fiche action 2.2
RENFORCER LA VOCATION DU CENTRE-VILLE COMME POLARITE COMMERCIALE ET TOURISTIQUE	Aménager des lieux d'accueil pour des entreprises
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Avec un taux de chômage élevé (taux de chômage des 15 à 64 ans en 2016 (INSEE) de 20,3%) et un niveau de revenu inférieur à la moyenne Départementale, il est prioritaire de stimuler le tissu économique local.	
Objectifs stratégiques	
Densifier l'offre de services aux entreprises en centre-ville, créer de nouveaux flux de travailleurs pour maintenir et développer l'activité commerciale.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.2.1 : Création d'un Tiers Lieux adossé à l'Ecole Régionale du Numérique Descriptif : Constatant qu'aujourd'hui plus d'un métier sur deux peut se pratiquer à distance, la Communauté de Communes Terres des Confluences souhaite apporter une réponse et proposer, sur son territoire, un immobilier de travail pour les habitants, les actifs ainsi que pour les personnes qui souhaitent travailler ponctuellement depuis leur lieu de vacances. Elle envisage d'implanter sur le territoire plusieurs lieux dédiés au travail partagé, à distance, collaboratif, à usage flexible (location à la demi-journée, journée, mois). Un futur tiers-lieux ouvrira ses portes à Moissac, 12 boulevard Lakanal, à destination des travailleurs indépendants et des télétravailleurs. Il se composera de: • 1 accueil ; • 4 bureaux individuels entre 9 et 11m² ; • 1 bureau de 15m² pouvant accueillir 2 postes ; • 1 grand open-space d'environ 30m² ; • 1 espace convivialité ; • 1 salle de réunion de 22m² ; • 1 espace réunion. Sur le même site aura lieu sur une durée d'un an renouvelable des sessions de formation afin de former des développeurs WEB (14 étudiants). Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Terres des Confluences Coût estimatif : NC	

Calendrier prévisionnel :

☒ 2019

☒ 2020

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique et financier : CC Terres des Confluences, Commune de Moissac, Région, AD'OCC, Chambres consulaires, Etat, Europe.

Projet 2.2.2 : Création d'un espace "incubateur de projets". adossé à un Fablab

En lien avec la politique d'inclusion numérique du Département, il permettra :

- de mettre à disposition un espace équipé situé dans un local municipal mis à disposition au Centre culturel :
- d'accueillir et de favoriser les rencontres et les expérimentations notamment avec les nombreuses associations moissagaises;
- de monter des projets collectifs;
- de partager et mutualiser des compétences dans un cadre convivial et solidaire.
- d'animer l'espace et de développer les partenariats associatifs pour créer une communauté de co-workers : petits déjeuners et groupes de travail thématiques, conférences, ateliers de fabrication, partage de compétences et d'outils, démonstration de machines numériques.

Maître d'ouvrage : Asso. Moissac Animation Jeunes

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

☒ 2020

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique et financier : CC Terres des Confluences, Commune de Moissac, Fondation Orange, Département

Projet 2.2.3 Fléchage des porteurs de projets en priorité vers des friches commerciales aux entrées de ville

Descriptif : En complément des aménagements de ZAE prévus, un traitement de certaines « dents creuses » et friches identifiées dans le cadre de l'étude de marché et de positionnement économique, pourront être réalisés, et notamment, en entrée ouest et est de la commune : avenue du Chasselas, avenue des Platanes et avenue de Lattre de Tassigny. Cette orientation peut être opérée par le référencement prioritaire des ces friches au sien de la Bourse aux locaux présente su le portail intercommunal.

Maître d'ouvrage : Communauté de



Communes Terres des Confluences Coût estimatif : <i>temps interne</i> Calendrier prévisionnel : . ☒ 2019 ☒ 2020 ☒ 2021 Partenaires : CCI.	
EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
<i>Nombre de porteurs de projet rencontrés</i> <i>Niveau d'occupation des tiers lieux (usagers, temps passé)</i> <i>Nombre de nouvelles installations en centre-ville</i>	

AXE STRATEGIQUE 2	Fiche action 2.3.
RENFORCER LA VOCATION DU CENTRE-VILLE COMME POLARITE COMMERCIALE ET TOURISTIQUE	Redynamiser l'activité économique du centre-ville
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Avec un taux de vacance commerciale de 28% en hyper centre, une concurrence importante des ZAE périphériques (1 600m2 de Grandes surfaces pour 1000 hab (moyenne nationale : 900 m2 / 1000 hab), le développement des alternatives au commerce physique (drive, direct producteurs, e-commerce), le commerce de centre-ville de Moissac connaît une baisse de fréquentation.	
Objectifs stratégiques	
Maintenir et développer l'activité commerciale en centre-ville	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.3.1 : Création du Pôle d'Attractivité de la ville de Moissac, intégrant des fonctions de développeur de centre-ville Missions sur le centre-ville : Marketing territorial Animations Prospecter et accueillir des porteurs de projets, commerces, artisans... Faire connaître les aides spécifiques aux QPV et ceux du droit commun Facilitateur entre collectivité et commerces Assurer la réalisation des projets issus du FISAC Observatoire de la commercialité (Identifier les dents creuses, potentialité de repreneurs,) Maître d'ouvrage : mairie de Moissac Coût estimatif : coûts internes Calendrier prévisionnel : ☒ 2019 ☒ 2020 ☒ 2021 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Etat, CCI, CMA, CC Terres des Confluences Partenariat financier : Etat. Projet 2.3.2 : Redynamisation du marché couvert et de plein vent	 

Descriptif :

Prospecter de nouveaux marchands non sédentaires.

Créer une nouvelle signature (identité visuelle, animations) pour le marché de plein vent et le promouvoir.

Créer une nouvelle signature pour le marché couvert et le promouvoir.

Maître d'ouvrage : mairie de Moissac

Coût estimatif : *coûts internes*

Calendrier prévisionnel :

☒ 2020

☒ 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Syndicat des Commerçants des Marchés du Tarn et Garonne, CCI, ass. des producteurs moissagais.

Projet 2.3.3 : Accompagner la montée en compétence des commerçants en numérique et organisation

Descriptif : consolider/adapter les modèles économiques des commerçants par rapport aux changements des modes de consommation.

Maître d'ouvrage : mairie de Moissac

Coût estimatif : *coûts internes*

Calendrier prévisionnel :

☒ 2019

☒ 2020

☒ 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CCI, CMA, CC Terres des Confluences

Partenariat financier : Agefice ou autre fond de formation.



EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nombre de porteurs de projet rencontrés

Nombre de nouvelles installations en centre-ville (sédentaires / non sédentaires)

Nombre de défaillance de commerce/service

Nombre de commerçants formés

AXE STRATEGIQUE 2	Fiche action 2.4
RENFORCER LA VOCATION DU CENTRE-VILLE COMME POLARITE COMMERCIALE ET TOURISTIQUE	Densifier le parcours marchand au sein du cœur de ville et au Sarlac
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
L'analyse menée par le cabinet AID dans le cadre de la Politique de la Ville en 2017 montre que l'immobilier commercial est peu adapté à la demande actuelle sur les plans : financiers (loyers trop élevés), surfaces (trop réduites pour répondre aux cahiers des charges d'enseignes nationales par exemple), ou nécessitant des investissements conséquents.	
Objectifs stratégiques	
Adapter l'offre de locaux commerciaux en centre-ville et Sarlac à la demande et éviter les dents creuses	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.4.1 : Mobiliser les bailleurs Descriptif : Identifier les bailleurs / propriétaires de locaux commerciaux. Communiquer sur : - nécessité de revoir les tarifs de location, de vente, d'aménagement de leurs locaux dans un contexte de changement de mode de consommation. - Aides spécifiques aux QPV et droit commun. Maître d'ouvrage : mairie de Moissac / PAM Coût estimatif : coûts internes Calendrier prévisionnel : . ☒ 2019 ☒ 2020 ☒ 2021 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Centre des Impôts Partenariat financier : SO. Projet 2.4.2 : Réaménager la Place des Recollets pour affirmer sa centralité (voir ACTION 3.3) Projet 2.4.3 : Poursuivre le dispositif « Ma Boutique à l'Essai » et l'opération « L'art s'invite à Moissac »	 taux de vacance commerciale par rue en centre-ville

Descriptif : Faciliter l'installation de nouvelles boutiques

Ma Boutique à l'Essai : Proposer à des personnes qui souhaitent ouvrir un commerce de tester leur projet au sein d'une boutique pilote pendant plusieurs mois, tout en bénéficiant d'un loyer minoré et du soutien d'un réseau de partenaires locaux.

L'art s'invite à Moissac : l'association Moissac Métiers d'Art et création Propose à des artisans d'art qui souhaitent ouvrir un atelier-boutique de tester leur projet au sein de lieux pendant plusieurs mois, tout en bénéficiant d'un loyer minoré et d'un accompagnement spécifique (communication, animation)

Maître d'ouvrage : mairie de Moissac

Coût estimatif : 5 k€ / an (subvention asso. 2MAC)

Calendrier prévisionnel :

☒ 2019

☒ 2020

☒ 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : fédération des Boutiques à l'Essai, association Moissac Métiers d'Art et création, CCI, CMA.

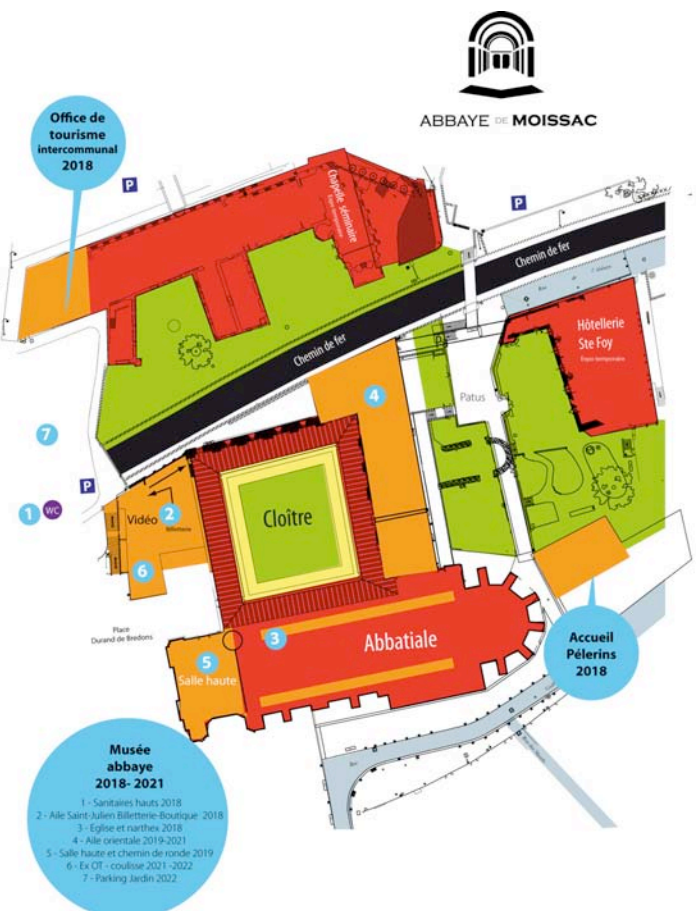
Partenariat financier : EPCI Terres des Confluences



EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nombre de porteurs de projet rencontrés

Nombre de nouvelles installations en centre-ville

AXE STRATEGIQUE 2	Fiche action 2.5
RENFORCER LA VOCATION DU CENTRE-VILLE COMME POLARITE COMMERCIALE ET TOURISTIQUE	Valoriser le patrimoine architectural
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<i>Moissac, Ville d'art et d'histoire depuis 2012 et bénéficiant de l'inscription du Cloître et du Tympan au Patrimoine mondial au titre des Chemin de Compostelle, possède une patrimoine bâti conséquent, qui offre à ses habitants et visiteurs un attrait important. Il est nécessaire de veiller à son entretien et de capitaliser sur son existence.</i>	
Objectifs stratégiques	
<i>Offrir un cadre de vie qualitatif, qui incite l'installation de nouveaux habitants et prolonge la durée de séjour des touristes.</i> <i>L'ENSEMBLE DES ACTIONS IMPACTANT LE BATI EST DECRIT DANS LA FEUILLE DE ROUTE GRAND SITE OCCITANIE MOISSAC.</i>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.5.1 Elaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal incluant une charte des enseignes des cellules commerciales sur la zone centre-ville, intégré dans le PLUI. Descriptif : Conformément au Grenelle de l'Environnement et aux recommandations Grands Sites Occitanie, dépolluer visuellement la ville. Maître d'ouvrage : CC Terres des Confluences Coût estimatif : coûts internes Calendrier prévisionnel : ☒ 2020 ☒ 2021 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CCI, Service technique Ville de Moissac Partenariat financier : SO. Projet 2.5.2 : Extension des lieux de visite : Abbaye-Musée Descriptif : L'abbaye offre 2 lieux de visites : l'abbatiale (église paroissiale) et le cloître avec ses 4 galeries et 4 salles d'exposition. Une partie des locaux ne sont	 Office de tourisme intercommunal 2018 ABBAYE de MOISSAC Chemin de fer Hôtellerie Ste Foy Cloître Abbatiale Salle haute Accueil Pèlerins 2018 Musée abbaye 2018-2021 1 - Sanitaires hauts 2018 2 - Aile Saint-Julien Biletterie-Boutique 2018 3 - Eglise et narthex 2018 4 - Aile orientale 2019-2021 5 - Salle haute et chemin de ronde 2019 6 - Ex OT - couloir 2021-2022 7 - Parking Jardin 2022

pas encore exploités, et actuellement aucune salle n'est chauffée ce qui concentre les flux de visiteurs de mars à novembre. Le projet d'extension vise :

- une recomposition de l'accueil du monument dans l'aile Saint-Julien : aile ouest du cloître
- une réorganisation de la visite dans les salles ouvertes du Rez de Chaussée autour du cloître et dans l'église, le narthex, la salle haute et le chemin de ronde de la tour clocher
- une extension de la visite dans les espaces des ailes Nord et Est dont l'étage est à restructurer pour aboutir à un parcours de visite accessible à tous les publics pour tous les publics avec une mise en sécurité du site, intégrant les collections du musée municipal qui sont actuellement pour 99% conservées en réserves

Maître d'ouvrage : Commune de Moissac

Coût estimatif : 4 500 k€

Calendrier prévisionnel :

 2019

 2020

 2021

Partenaires potentiellement

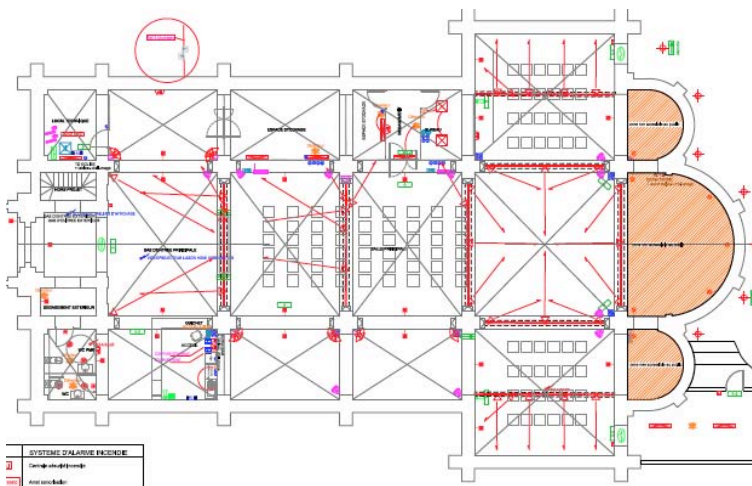
concernés : Partenariat technique : programmiste (cabinet MCCO ; cabinet BASALT architecture, de l'architecte du patrimoine S. Bérhault d'AEDIFICIO, de l'atelier AKIKO (muséographe) et d'OTEIS Befs (Bureau d'étude technique), ABF, ref. Grand Site Occitanie

Partenariat financier : mairie de Moissac, CC Terres des Confluences, Département du Tarn-et-Garonne, Région Occitanie, Etat.

Projet 2.5.3 : Reconversion de l'Eglise Saint Jacques : pôle culturel et de services touristiques

Descriptif : Située à un carrefour intégralement restauré en 2016 liant la rue de l'inondation et la rue Jean Moura qui accueille les galeries d'art éphémères, l'église Saint Jacques n'est plus dédié au culte depuis une 20e d'années. Elle sera aménagée en salle d'exposition d'environ 400m² qui pourra également accueillir des concerts, des conférences ou des marchés thématiques.

Implantée sur l'itinéraire de l'Eau à la Pierre à l'entrée du Centre Historique sont aussi prévues :



- la création de sanitaires publics accessibles par les occupants de l'espace mais également par les marcheurs - des consignes pour vélos seront installées à proximité

Maître d'ouvrage : Commune de Moissac

Coût estimatif : 135 000,00€

Calendrier prévisionnel :

☒ 2019

☒ 2020

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat financier : Etat, Région, Département

Projet 2.5.4 : Appel A Projets pour la reconversion de l'ancien tribunal

Descriptif : L'étude de reconversion de ce bâtiment situé en QPV et très visible a permis d'effectuer un chiffrage du clos/couvert du Tribunal, et local technique, hors second œuvre de 2 500k€ sans identifier de destination particulière.

Il s'agit donc lancer un appel à projet avec le cahier des charges compilé lors de l'étude, sachant que nombre dépendant de la modification du PPRI.

Maître d'ouvrage : Commune de Moissac

Coût estimatif : 3 k€

Calendrier prévisionnel :

☒ 2020

Projet 2.5.5: Propreté urbaine : aménager trois zones d'apport volontaire de déchets

Descriptif : pour accompagner les mesures contre les incivilités , positionner 3 conteneurs sur des zones centrales (Palmier, Recollets, Falhière) pour les personnes dont le logement est trop petit pour attendre les 2 ramassages hebdomadaires en hyper-centre.

Maître d'ouvrage : Commune de Moissac, CC Terres des Confluences

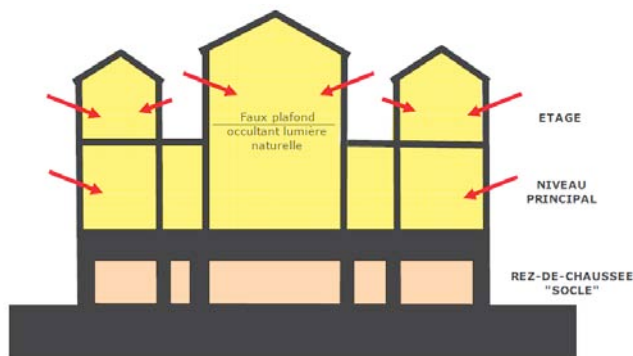
Partenariat financier : Département

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

☒ 2020

Projet 2.5.6 : Lancer une étude de programmation pour la mise en place d'un espace d'interprétation et d'aménagement qualitatif au Pont Canal



Descriptif : le Pont Canal connaît une forte fréquentation (malheureusement non mesurable du fait de ses multiples accès) et a été largement mis en valeur par les actions de communication effectuées par le CRT Occitanie.

Actuellement, l'absence de possibilités pour les bus de stationner et même de passer sous les arches du pont sont un frein à la fréquentation, ainsi que les escaliers très raides qui permettent d'accéder au pont et au panorama qu'il offre sur la ville.

VNF possédant les abords du Pont pourrait mettre à disposition par convention à la amrie un foncier de surface supérieure à ce qui a été envisagé lors d'une étude de 2013.

De plus VNF a lancé un appel à projet en 2019 pour l'occupation d'une maison éclusière, à vocation touristique, à l'entrée de ce pont ce qui donnera un caractère convivial à ce lieu, qui nécessite également des outils de médiation culturelle.

Maître d'ouvrage : Commune de Moissac,
Partenariat technique : VNF, Ville de Moissac, Tarn-et-Garonne Tourisme, DRAC, CRT (dans le cadre du GSO)

Partenariat financier : Ville de Moissac, VNF, Région

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

☒ 2020

☒ 2021



Etude de 2013

EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

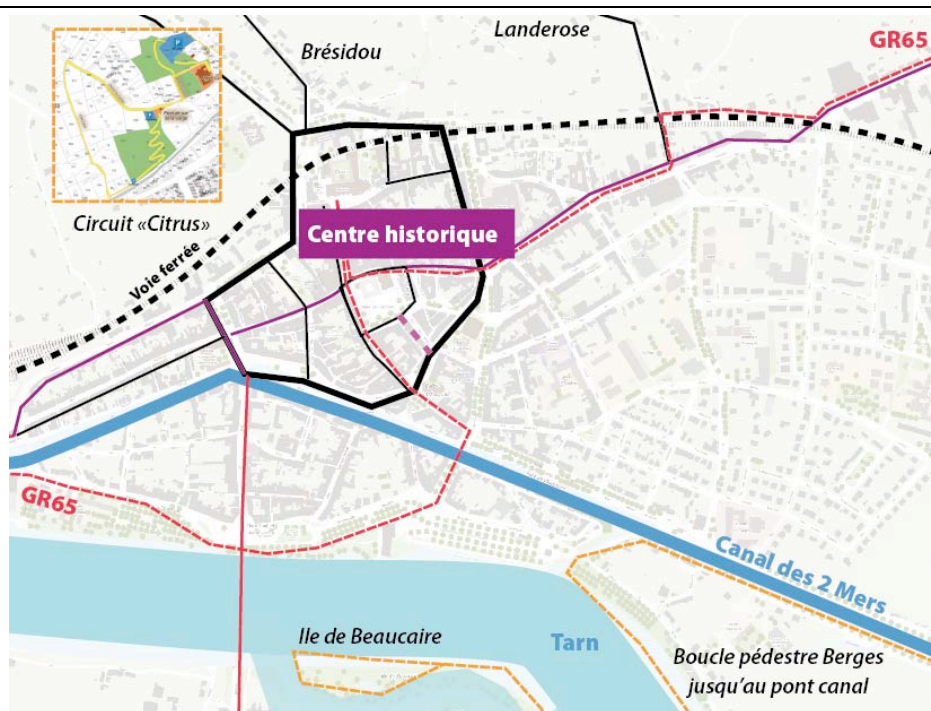
Nombre d'enseignes/panneaux publicitaires

Nombre de visiteurs dans les sites musée (entrées payantes) et St Jacques

Nombre d'amendes concernant le dépôt de poubelles dans des zones interdites

Etude de fréquentation par flux vision de Tarn-et-Garonne Tourisme

AXE STRATEGIQUE 2	Fiche action 2.6
RENFORCER LA VOCATION DU CENTRE-VILLE COMME POLARITE COMMERCIALE ET TOURISTIQUE	Valoriser le patrimoine paysager
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<i>Nichée entre Tarn et coteaux du Bas Quercy, la ville offre des points de vue remarquables vers la plaine de Gascogne et dispose d'un couvert végétal qualitatif (ÉTUDE DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU CENTRE-ANCIEN 2018 - Urbicus) et des zones Natura 2000 (berges du Tarn) à partager et à sauvegarder.</i>  <i>La ville a bénéficié d'une AVAP (de 2009 à 2015) qui se décline par 3 actions sur les 620 ha concernés :</i> - le maintien et la création du couvert végétal, - la maîtrise et l'accompagnement du bâti existant et futur pour maintenir la valeur paysagère d'ensemble. - la volonté de rendre accessible à tous cet écrin paysager par delà la coupure SNCF par des sentes	
Objectifs stratégiques	
<i>Offrir et maintenir un cadre de vie paysager qualitatif, qui incite l'installation de nouveaux habitants et prolonge la durée de séjour des touristes</i> <i>Désenclaver les quartiers et créer des maillages qualitatifs entre eux.</i>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	



Projet 2.6.1 : Renforcer le réseau de promenade intra-Moissac aux abords des points de vue

Descriptif :

Créer / Entretien des cheminements de courte distance, offrant des boucles aux habitants :

- chemin Citrus (créé en 2017-balisage à effectuer) = 800m à fort dénivelé
- parcours ornithologique de Ile de Beaucaire (Natura 2000, créé en 1995) à valoriser = 1 km, plat
- boucle Double écluse /berge du Tarn (Club d'aviron / pont Canal) à créer = 3 km, plat.
- chemins communaux à récréer (boucle côte de Landerosse, Brésidou)= 4 km max, dénivelé.

Maître d'ouvrage : Commune de Moissac

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

☒ 2020

☒ 2021

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique :

Ass. de randonnée pédestre moissagaise Les Caminaires

Partenariat financier : mairie de Moissac, CC Terres des Confluences

Projet 2.6.2 : Renforcer la signalétique jacquaire à travers la ville (3km de jalonnement)

Descriptif : Implanter une signalétique (clou Patrimoine mondial par exemple) au sol pour :

- éviter aux pèlerins de se perdre
- qualifier l'approche du monument inscrit sur la Liste du patrimoine mondial,
- renforcer l'identité jacquaire et patrimoniale du parcours pédestre dans la commune,



- mettre en valeur le patrimoine par une signalétique appropriée de jalonnement,
- qualifier l'accueil, l'offre de services touristiques et la médiation

Maître d'ouvrage : à déterminer.

Coût estimatif : 10 k€

Calendrier prévisionnel :

 2021

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CC TdC, la commune, le comité Départemental de la FFRP, l'Agence des chemins de Compostelle et l'Architecte des Bâtiments de France
Partenariat financier : mairie de Moissac, CC Terres des Confluences, Région (GSO), Département.

EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nombre de sentes créées / empruntées

Niveau de satisfaction des pèlerins (questionnaire via la Maison des Pèlerins située dans le périmètre abbatial)

AXE STRATEGIQUE 2	Fiche action 2.7
RENFORCER LA VOCATION DU CENTRE-VILLE COMME POLARITE COMMERCIALE ET TOURISTIQUE	Valoriser les voies d'eau Tarn et Canal des Deux Mers
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Moissac possède deux voies d'eau : le canal latéral à la Garonne, crée en 1840 et un bief de 16 km compris entre les barrage de Malausse et le seuil de Ste Livrade) sur le Tarn. Ces deux voies sont reliées par une double écluse, comme à Montauban. Sur ces voies on compte : un port de plaisance avec 1400 nuitées /an (hors résidents), des activités de croisières (2 bateaux d'avril à octobre) et des sports nautiques (clubs ou prestataires privés).  En vert : la zone Natura 2000 de Moissac à St Nicolas de la Grave	
Objectifs stratégiques	
Développer les activités nautiques comme tremplin économique et renforcer la touristicité du territoire (pour le habitants comme pour les visiteurs).	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.7.1 : valoriser par des événementiels les voies d'eaux Descriptif : afin de développer la notoriété de la voie autour du nautisme, poursuivre l'organisation des événementiels valorisant l'offre existante Maître d'ouvrage : Commune de Moissac Coût estimatif : NC Calendrier prévisionnel : ☒ 2019 ☒ 2020 ☒ 2021 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : ADT, Département, fédérations sportives, prestataires privés Partenariat financier : Département	

Projet 2.7.2: développer une signalétique pour promouvoir les activités nautiques

Descriptif :

La répartition des activités nautiques le long des berges du Tarn (sur 1,5 km) ne permet pas la perception d'une densité d'activités nautiques. De plus, les berges sont en contrebas de l'esplanade de l'uvadium, ce qui interdit la visibilité des activités par les axes routiers majeurs. Il est donc nécessaire de signaler ces activités soit par un acte artistique soit par un fléchage classique.

Maître d'ouvrage : Commune de Moissac

Coût estimatif : 15-20 k€

Calendrier prévisionnel :

☒ 2020

☒ 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : ADT, Département, OTI.

Partenariat financier : Département

Projet 2.7.3 : Développer l'offre : démarcher de nouveaux prestataires

Descriptif : l'offre actuelle est composée de 4 prestataires privés et 3 clubs. Elle est importante sur le plan Départemental mais pas assez dense pour associer la destination à une référence dans le domaine nautique.

Maître d'ouvrage : Commune de Moissac

Coût estimatif : coût interne

Calendrier prévisionnel :

☒ 2020

☒ 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : ADT, CCI.

Projet 2.7.4 : Déployer une piscine de rivière sur le Tarn

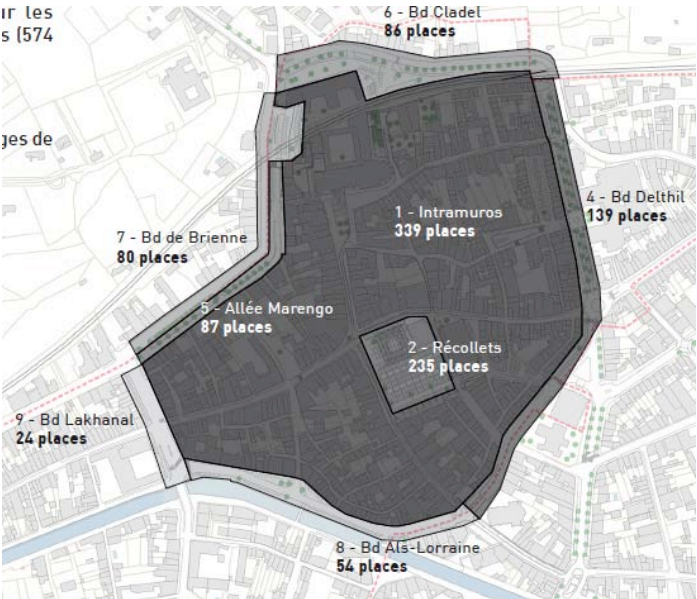
Descriptif : la baignade dans le Tarn s'est arrêtée à Moissac lors de la construction du barrage de Malause. La demande des habitants et des touristes sur ce besoin de rafraîchissement naturel est constante **en été**. Des analyses d'eau de baignade/ niveau de transparence / profondeur du bassin viennent d'être lancées pour étudier les lieux possibles d'implantation qui doivent être associées à des zones de stationnement et de commodités et en val du point de captation d'eau potable.



Maître d'ouvrage : Commune de Moissac Coût estimatif : 100 k€ investissements, 20 k€ en fonctionnement / an. Calendrier prévisionnel : x 2020 x 2021 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : DDT, fournisseur, Syndicat Mixte de la Rivière Tarn, PETR. Partenariat financier : Europe, Région	
EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
<i>Nombre d'usagers des activités nautiques</i> <i>Nombre de participants aux évènements</i> <i>Nombre de prestataires nautiques</i>	



AXE STRATEGIQUE 2	Fiche action 2.8
RENFORCER LA VOCATION DU CENTRE-VILLE COMME POLARITE COMMERCIALE	Favoriser les déplacements doux
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<i>La communauté de communes Terres des Confluences a lancé en 2016 une étude portant sur l'élaboration d'un schéma intercommunal des modes doux qui a pour but d'identifier, d'évaluer et d'analyser l'usage des modes doux (vélo et marche à pied), les aménagements existants, les pôles desservis, la demande. Cette étude comporte un diagnostic sur le territoire intercommunal, la définition des objectifs, la programmation pluriannuelle des opérations. Elle vise à optimiser l'accessibilité des sites à tous les usagers en identifiant les besoins de chacun (salariés, visiteurs, écoliers...) tout en favorisant l'utilisation des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.</i>	
Objectifs stratégiques	
Désenclaver les quartiers - Apaiser le trafic routier	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.8.1 Créer une liaison douce entre le Centre-ville historique et le Sarlac Descriptif : Ces deux quartiers inscrits à la Politique de la Ville sont séparés par des axes routiers. Or, 16% des habitants de ces 2 QPV ne possèdent pas de véhicule. En l'absence de transport en commun sur cet axe, il convient donc d'aménager des voies cyclables qui relient deux zones à 30 km/h. Maître d'ouvrage : mairie de Moissac Coût estimatif : NC Part. financier : Département Calendrier prévisionnel :  2019	
EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Nombre d'usagers de cette voie cyclable (compteur ?)	

AXE STRATEGIQUE 3	Fiche action 3.1
ADAPTER LE CENTRE-VILLE AUX ATTENTES DE DEMAIN	Adapter l'offre de commerce aux exigences des clients : stationnements et services
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<i>Au regard de la forte offre de services proposés par la grande distribution en périphérie de la ville et de la praticité d'accès, il s'agit d'offrir une expérience d'achat de qualité et qui répond aux attentes des clients</i>	
Objectifs stratégiques	
<i>Maintenir et développer l'offre commerciale en centre-ville</i>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 3.1.1 : Affiner les modalités de stationnement (répartition, zones bleues, tarif, parking à barrière) - Voir axe 2 Projet 3.1.2 : Créer une conciergerie Descriptif : Pour répondre à la problématique du vieillissement de la population et de l'éloignement (relatif) des stationnements des jours de marché, acquisition d'un local commercial avec 2 arrêts minutes devant offrant les services suivants : - conciergerie commerciale (dépôt de marchandises achetées au marché), retrait de colis ou marchandises de commerçants du centre-ville (clic and collect), sur les créneaux horaires : samedi matin, dimanche matin. Le reste de la semaine étant consacré en ce même lieu à un pop-up store tourné vers des produits innovants / animations high-tech / ou incubateur métiers d'art. L'objet est de créer une mixité des flux en terme d'âge. - Sanitaires, WIFI. Maître d'ouvrage : Commune de Moissac Coût estimatif : 200 k€ Calendrier prévisionnel :	 Zones de stationnement actuelles = 1044 places en hyper centre  CLICK & COLLECT

 2021

Partenaires potentiellement

concernés : Partenariat technique :
CCI, PETR

Partenariat financier : Europe, mairie
de Moissac, EPARECA, Département

Projet 3.1.3 : Poursuivre les aménagements relatifs à l'Agenda d'Accessibilité Programmée

Descriptif :

Mise en œuvre de l'ADAP approuvée le 12/11/2015 pour permettre l'accès à tous les ERP communaux aux personnes en situation d'handicap
- l'ADAP prévoit un échelonnement des travaux de mise en conformité des équipements sur la période 2016-2023.

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Moissac

Coût estimatif :

457 177,00€

Calendrier prévisionnel :

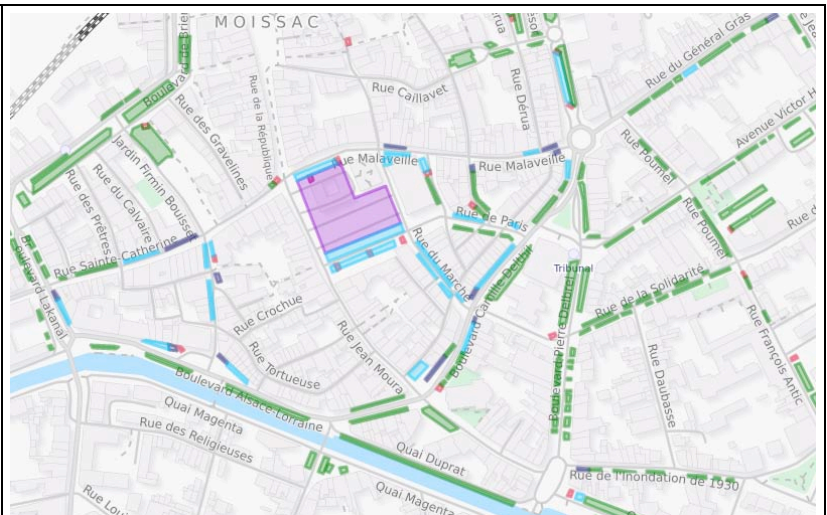
Période 1 : 2016-2018

Période 2 : 2019-2021

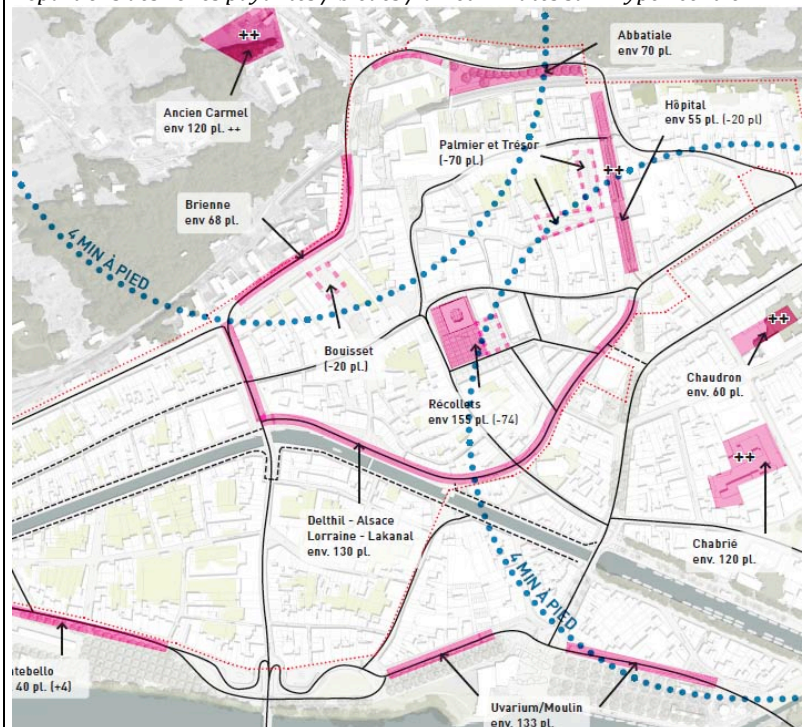
Période 3 : 2022-2023

Partenaires potentiels :

Etat - Région - Département



Repartitions des zones payantes / bleues / arrêt minutes sur l'hyper-centre



Projections (cabinet Urbicus Oct. 2018)

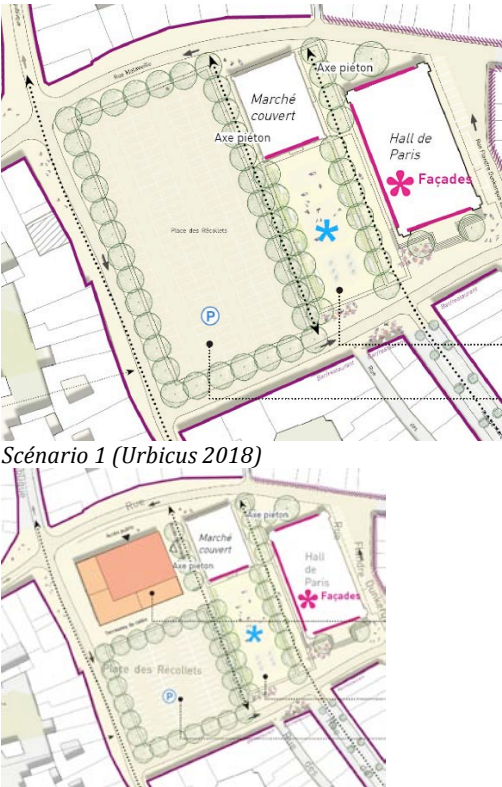


EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Vacance de place de stationnement

Nombre d'usagers de la conciergerie

Suivi des travaux entrepris dans el cadre de l'ADAP

AXE STRATEGIQUE 3	Fiche action 3.2
ADAPTER LE CENTRE-VILLE AUX ATTENTES DE DEMAIN	Requalifier les espaces publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<i>Afin d'insuffler une mixité sociale dans les quartiers à forte densité urbaine (centre historique en particulier), il s'agit de créer des espaces de respiration conformes aux attentes d'habitant d'une ville à taille humaine : végétalisation des espaces, point d'eau ou dispositifs de rafraîchissement, qualité des espaces sur le plan des matériaux, vues dégagées.</i>	
Objectifs stratégiques	
<i>Offrir un cadre de vie qualitatif</i>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 3.2.1 : Lancement d'une démarche de concertation de type « village citoyen » en vue de la création d'un immeuble sur place des Recollets à usage mixte Cet espace urbain de 5000m² au centre géographique de l'hyper centre résulte de la démolition de plusieurs îlots d'habitation et d'une halle-théâtre. En cela, il ne constitue pas une place urbaine. Il est occupé par deux bâtiments publics de caractère monumental et une zone de stationnement non délimitée lui confèrent plus un statut de parking que de place. L'objectif est de constituer une place urbaine en définissant des limites ordonnancées et en spécifiant des zones d'occupations notamment par l'augmentation ordonnancées du hall de paris, du marché couvert et d'un possible nouvel immeuble à cornière (usage de marché, commerces, services, habitat). Maître d'ouvrage : Commune de Moissac Coût estimatif : 40 k€ Calendrier prévisionnel : ☒ 2020 concertation Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Tarn-et Garonne Habitat, DDT.	 Scénario 1 (Urbicus 2018) Scénario 2 (Urbicus 2018)

Partenariat financier : Tarn-et Garonne
Habitat ; Etat, Région, Département.

Projet 3.2.2 : Curetage de l'îlot Falhière

Descriptif :

Le projet consiste à cureter le cœur d'îlot par la démolition d'immeubles en ruine ou désaffectés, afin de donner une respiration aux habitations périphériques. Pour cela la placette en résultant est conçue comme un square prioritairement piéton. Elle est dessinée sur un plan carré arboré offrant un espace central polyvalent pouvant recevoir une dizaine de places de stationnement. La circulation de desserte riveraine est traversant pour la résistance Mallet et reportée sur la rue des tourneurs libérant ainsi la rue Falhière à l'espace piéton. Les façades est et ouest sont rebâties en alignement pour contenir la placette dans les limites quadrangulaires.

Ce projet est en lien avec la résidentialisation de l'immeuble Tarn et Garonne Habitat située au 7 rue Falhière.

Maître d'ouvrage : Commune de Moissac

Coût estimatif : 265 k€

Calendrier prévisionnel :

☒ 2020

☒ 2021

Partenaires potentiellement

concernés : Partenariat technique : DDT, préfecture, ANRU, référent Prévention situationnelle

Partenariat financier : ANRU, EPF, Région, Département (uniquement sur le volet Réaménagement urbain)

Projet 3.2.3 : aménagement qualitatif de la rue Guilleran et de l'impasse Cul Roussol

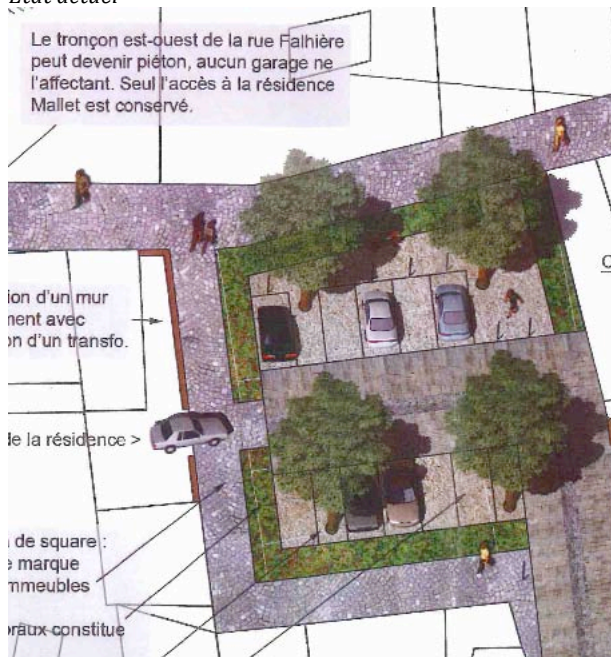
Descriptif :

Le quartier Guilleran possède un tissu urbain médiéval dense avec un bâti ancien intéressant mais mal valorisé.

L'aménagement propose de requalifier la rue principale par un pavage en semi-piétonisation et d'amorcer une liaison Cul roussol entre le site touristique de

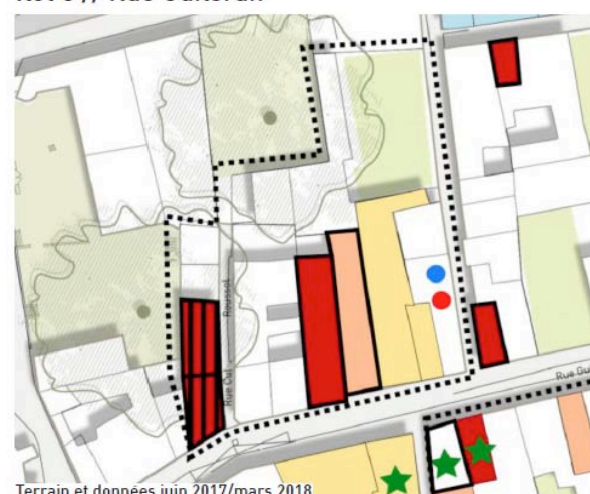


Etat actuel



Projet

Îlot 8 // Rue Guilleran



l'abbaye et le cœur d'ilot Guileran vers la fontaine du même nom. L'impasse du cul roussol est élargie par la démolition d'un immeuble en ruine permettant la découverte d'un mur de rempart médiéval et autorisant la respiration de l'immeuble d'habitation mitoyen. Le traitement piéton de l'impasse est identique à l'espace Pattus : bétons désactivés, briques, reconstitution de clôtures et espaces

Maître d'ouvrage : Commune de Moissac

Coût estimatif : 435 k€

Calendrier prévisionnel :

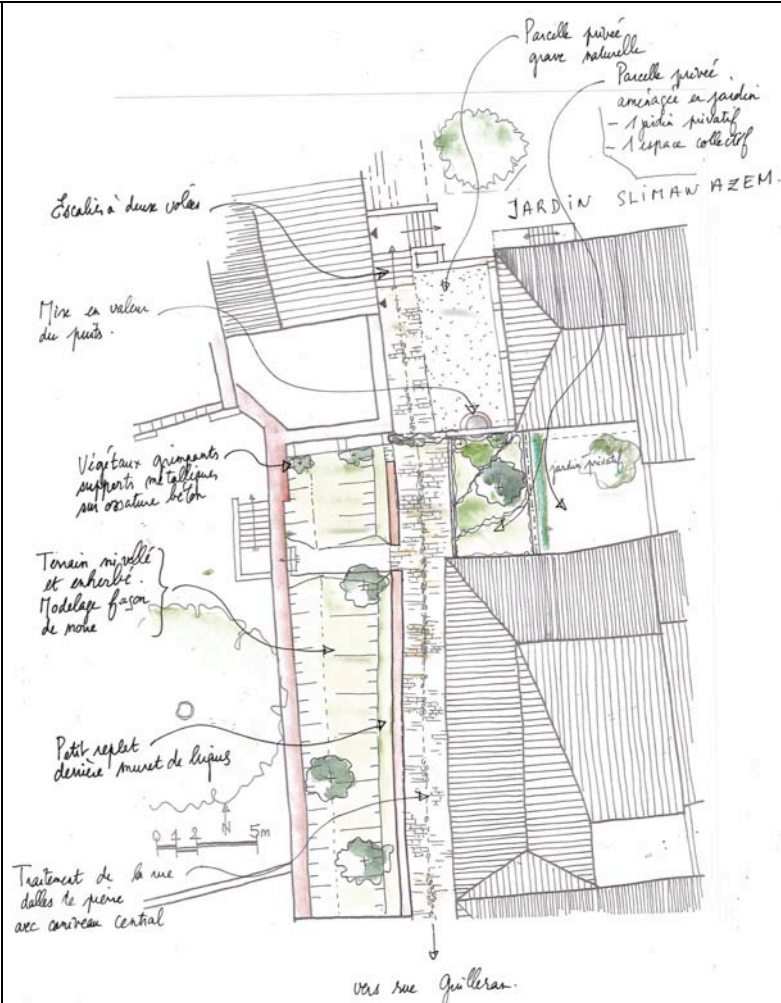
☒ 2020

☒ 2021

Partenaires potentiellement

concernés : Partenariat technique : DDT, préfecture, ANRU, référent Prévention situationnelle

Partenariat financier : ANRU, EPF, Région, Département



Projet aménagement rue Guileran /imp. Cul Roussol

EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nombres de logements vacants
Nombre de nouveaux habitants

AXE STRATEGIQUE 3	Fiche action 3.3
ADAPTER LE CENTRE-VILLE AUX ATTENTES DE DEMAIN	Répondre au réchauffement climatique
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
L'augmentation de températures est constatée sur le territoire depuis 10 ans (données variables selon les sources). La ville doit en intégrer les conséquences sur les modes de vies des habitants.	
Objectifs stratégiques	
Anticiper les besoins liés aux modifications climatiques en apportant des réponses pour un meilleur confort des habitants.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 3.3.1 : végétalisation de la rue Marché Descriptif : axe sortant de la Place des Recollets, cette rue connaît une forte vacance locative malgré des locaux commerciaux de bonne facture. Suite une concertation, les commerçants sont favorables à l'implantation de 6 arbres dans la rue afin de créer de l'ombre et de rythmer l'espace. Maître d'ouvrage : Commune de Moissac Coût estimatif : NC Calendrier prévisionnel :  2020 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : - Partenariat financier : Département Projet 3.3.2: aménagement de la rue du Pont (entrée de ville côté Castelsarrasin) Descriptif : Lieu de transit de nombreuses voitures qui desservent la commune (jusqu'à 10 000 véhicules / jour) cette rue fait partie des voies entrantes de la ville et reçoit un trafic important qui contribue grandement à sa dévalorisation. De beaux immeubles du 18ème siècle la bordent dont les façades sont malheureusement très dégradées par la pollution des véhicules. Les travaux porteront sur l'élargissement des trottoirs et la voirie recentrée afin de faciliter la circulation piétonne, de ralentir les véhicules et de végétaliser les pieds d'immeubles. La circulation douce est suggérée	

par une différenciation des revêtements. Le carrefour de la rue d'Anjou est surélevé en plateau traversant. Des ouvertures limitées sont aménagées dans les trottoirs en pied d'immeubles pour les plantes de jardinière et grimpantes. Ce quartier verra des projets de réhabilitation de logements à venir, l'objectif est de valoriser davantage cette entrée de ville.

Maître d'ouvrage : Commune de Moissac

Coût estimatif : NC k€

Calendrier prévisionnel :

☒ 2019 - étude

☒ 2020 - voirie

☒ 2021 - végétalisation

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DDT, ANRU, référent

Prévention situationnelle

Partenariat financier : ANRU, Région, Département

Projet 3.3.3: Aménagement de la Place des Recollets (arbres/fontaine sur zone Sud) – voir FA 3.2.1

Projet 3.3.4 : Remplacer l'éclairage public par des LED et renforcer son maillage.

Descriptif :

2317 points lumineux équipés de différentes sources (SHP, BF, IM, LED) suivant leur ancienneté pour une consommation en 2018 de 815000KWH

A ce jour le renouvellement des lanternes dans les secteurs ainsi que dans une partie du centre-ville et l'équipement commande d'abaisseurs de tension ont permis d'obtenir 40% de la consommation (sur les 4 dernières années).

Le programme de travaux envisagé dans les prochaines années a pour objectif de poursuivre la baisse de consommation et de renouveler du matériel ancien.

L'économie attendue par ce programme est d'environ 70 000kwh soit une baisse supplémentaire d'environ 8.5% de la consommation globale de la ville

Maître d'ouvrage : Commune de Moissac

Coût estimatif : 4 k€ / an

Part. technique : SD Energie du Tarn et Garonne

Calendrier prévisionnel :

☒ 2020

☒ 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : -

Partenariat financier : -



EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nombre de remontées

Nombre de réunions et fréquentation

Consommation énergétique de l'éclairage public

AXE STRATEGIQUE 3	Fiche action 3.4
ADAPTER LE CENTRE-VILLE AUX ATTENTES DE DEMAIN	Partager le projet urbain
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<i>Afin de fédérer les habitants et l'ensemble des parties prenantes autour du projet urbain, proposer des outils de partage et d'amendement.</i>	
Objectifs stratégiques	
<i>Inviter les habitants à s'approprier le projet et s'en faire des ambassadeurs Utiliser l'intelligence collective pour faire émerger des besoins et des solutions en matière d'aménagement</i>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 3.4.1 : inviter les parties prenantes (habitants, conseils citoyens, professionnels de l'immobilier, commerçants) à découvrir le projet urbain : • Réunions thématiques • Visites urbaines • Visuels exposés • Site internet • Maison du projet (dans Conciergerie ou RDC Mairie ?) Maître d'ouvrage : Commune de Moissac Coût estimatif : <i>interne</i> Calendrier prévisionnel :  2020 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : service du Patrimoine de Moissac, Pôle d'Attractivité Moissac, Service Politique de la Ville Partenariat financier : NC.	
EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
<i>Nombre de remontées</i>	
<i>Nombre de réunions et fréquentation</i>	

Axe 4	Fiche action 4.1
CREER / RENFORCER LES EQUIPEMENTS PUBLICS	Aménager / créer des équipements structurants
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Le diagnostic précédant l'établissement du Contrat de Ville souligne des points de vigilance pour : - répondre aux besoins actuels de la population sur les plans : accès aux soins (présence de praticiens, mobilité), - accès aux services publics pour éviter des marginalisations, garde d'enfants, lieu d'accueil pour les itinérants.	
Objectifs stratégiques	
Faciliter l'accès aux droits sociaux de santé et le recours aux soins Déployer une politique volontariste pour attirer les futurs praticiens (médecins généralistes en particulier) Offrir des modes de gardes aux familles du territoire intercommunal Terres des Confluences	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 4.1.1 : service d'accompagnement social à la mobilité

Descriptif : en l'absence de transport public, ce service réduit les difficultés de mobilité sur la commune, de rompre l'isolement notamment des âgés et de prévenir la perte d'autonomie. Extension envisagée pour des usagers rencontrant des difficultés sociales et de mobilité (femmes seules avec enfants, minima sociaux...)

Maître d'ouvrage : CCAS de Moissac

Coût estimatif : éléments connus à ce stade du projet, la précision du montant attendu ici n'est pas celui de la programmation financière.

Calendrier prévisionnel :

Historique

Jusque juin 2017 : expérimentation,

- Création officielle et mise en place de ce nouveau service (SASM)
- Création d'un comité de pilotage inter partenarial début novembre 2016 (définition des conditions d'accès au service, du règlement de fonctionnement, suivi de l'activité, etc.)
- Plan de communication sur la nouvelle offre de service

2017 : souhait de pérennisation du service

2018 : pérennisation du service et réflexion sur extension du territoire/ public de + de 60 ans en situation de handicap (fauteuil roulant)

X 2019 Déploiement sur des communes de Terres des Confluences volontaires (par convention)

X 2020 Extension du service au public en difficulté et ne disposant pas de moyen de transport, sur prescription des travailleurs sociaux

X 2021 Déploiement du service sur les communes volontaires (convention)

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CCAS de Moissac, Ville de Moissac, PETR

Partenariat financier :

Conseil Départemental, Europe, Conseil Régional (dotation innovation), CGET Etat



2019 : Dépenses de fonctionnement : 25 000 €/an

- Ressources humaines
- Information et accueil des usagers
- Communication
- Encadrement et coordination : Pôle seniors

- Accompagnateurs sociaux : les agents sociaux du service d'aide à domicile (nouvelles missions, nouvelles compétences)

2019 : investissements : Un véhicule adapté a été acquis : une subvention d'aide à l'investissement pour l'achat d'un véhicule 8 places adapté en cours a été déposée auprès du PETR.

2020 : doubler la capacité d'accueil du service
Dépenses de fonctionnement : 50 000 €/an

Investissements : acquisition d'un second véhicule adapté (50 000 €)

La CC Terres des Confluences a défini sa compétence optionnelle action sociale par délibération du 19 décembre 2018, qui acte la nécessité de créer un service public à destination des familles du territoire, en créant un Relais Assistantes Maternelles Itinérant, intégrant l'existence d'environ 150 assistantes maternelles sur le territoire, 650 places de garde afin de développer l'offre (croissance démographique) et), favoriser l'attractivité du métier d'assistante maternelle. Projet 4.1.2 : Création d'un service de garde professionnalisé en s'appuyant sur les assistantes maternelles du territoire Descriptif : Rendre itinérant le Relais Assistantes Maternelles sur l'ensemble du territoire intercommunal dont 7 sites aménagés. Maître d'ouvrage : CC Terres des Confluences Coût estimatif : Fonctionnement : 150 000 € /an Investissements : NC. <i>Pour équiper l'équipe d'outils informatique pour favoriser le travail en réseau permanent dans ce système d'itinérance géographique</i> Calendrier prévisionnel : ☐ 2019 Début du RAM I le 1^{er} juillet 2019 ☐ 2020 et suivantes : RAM I avec dispositif d'évaluation continue du service Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Mairies (lieux d'accueil), assistantes maternelles du territoire, Conseil Départemental (PMI) Partenariat financier : CAF, MSA, Département	
Projet 4.1.3 : Création de terrain familiaux à destination des gens du voyage sédentarisés de Moissac <i>Depuis janvier 2017, la gestion et l'entretien des aires sont de la compétence de la Communauté de communes. Toutefois, notre territoire n'est pas aux normes en terme d'offre dans la mesure où Moissac, ville de plus de 5 000 habitants, ne dispose pas d'aire agréée dans le cadre du précédent schéma. Aussi, la ville de Moissac devra t elle réglementairement proposer une offre pour les voyageurs. Afin d'anticiper cette contrainte du futur schéma, porté conjointement par la Préfecture et le Conseil Départemental, il est nécessaire de proposer une offre alternative qui permettra à la Ville, et par conséquent, la CC Terres des Confluences, d'être aux normes dans ce domaine.</i> <i>Une étude « analyse des besoins en terme d'habitat des gens du voyage des deux aires de la communauté de communes » a été menée par le Pôle action sociale de la CC Terres des Confluences qui conclue que 80 % des voyageurs présents sur les aires sont sédentarisés. Il convient de prendre en compte cette donnée sociologique pour construire une réponse adaptée aux besoins des voyageurs.</i>	Références : Circulaire UHC/IUH1/26 no 2003-76 du 17 décembre 2003 relative aux terrains familiaux ✓ Echelle souhaitable d'une opération urbaine de terrains familiaux : limiter la taille de ces projets aux exigences suivantes : ➤ En zone non dense (ville rurale moyenne avec foncier facilement accessible) Maximum de 3 terrains familiaux associés à une résidence principale, Taille acceptable des terrains pour les futurs locataires à même de leur permettre de maîtriser leurs coûts quotidiens : il sera donc souhaitable de limiter la taille de ces terrains, une surface de 500 M2

Descriptif : terrains familiaux permettant à sous la forme de parcelles individuelles où les voyageurs installent leur caravane (résidence principale), parcelles délimitées et aménagées chacune d'un bloc sanitaire comprenant douche et WC

Maître d'ouvrage : Mairie de Moissac

Mises en location par la commune ou un bailleur social

Coût estimatif : *non évalué à ce jour*

Calendrier prévisionnel : *Etude du besoin dans le cadre du nouveau schéma Départemental 2019/2024*

X 2019 Etude du besoin/recherche foncière

X 2020 début des travaux

X 2021 Réalisation

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Bailleurs sociaux ?

Partenariat financier : partenaires du schéma Départemental d'accueil des gens du voyage

DDCSPP, Sous Préfecture, Préfecture, DDT



Projet 4.1.4 : Création d'une Maison de service aux publics à Moissac, à rayonnement cantonal

Descriptif : *Développement d'un service public d'information et d'accès aux droits ; lutte contre la fracture numérique*

Contexte global : *une évolution à prendre en compte pour l'attractivité du territoire*

- Un contexte de réorganisation des services publics au niveau national, de réduction de la dépense publique
- Recherche d'une réponse à des attentes et pratiques qui évoluent (numérisation des services notamment)

⇒ Nécessité d'une information transversale de premier niveau à l'accompagnement de l'utilisateur dans des démarches spécifiques,

⇒ Culture de la mutualisation de l'offre de services

⇒ Une recherche de compatibilité avec le schéma Départemental d'accessibilité aux services publics (SDAAP)

⇒ Lutte contre la fracture numérique.

L'outil MSAP, constitué autour **d'une structure porteuse, réunira** plusieurs opérateurs, notamment dans le champ social et de l'emploi.

Localement : *des évolutions à prendre en compte pour favoriser l'attractivité du territoire*

⇒ Une population communale et intercommunale vieillissante

⇒ Une problématique de précarité importante

⇒ Loi NOTRe et renforcement du rôle des intercommunalités

⇒ Une volonté de rendre lisible l'offre de services pour favoriser l'attractivité

⇒

⇒ Une recherche de réponse adaptée à l'ensemble de ces problématiques



Bâtiment déjà existant.

Travaux d'aménagement du RdC en cours (Ville de Moissac)

27, rue de la Solidarité 82200 MOISSAC

- L'opportunité d'un local municipal (Maison de l'Emploi et de la Solidarité) situé entre les deux QPV - Une volonté municipale de créer un « bureau municipal de l'emploi » - Structure porteuse : le CCAS, acteur de la coordination sur le territoire (décision des élus) Un projet à construire par l'équipe, avec tous les acteurs - Le CCAS porteur de projet : diagnostic et propositions à réaliser - Attendue : la nouvelle circulaire relative aux MSAP (nouveau label « France Services au niveau cantonal). Le CCAS, désigné porteur du projet, devra transmettre son pré projet de présentation de la Maison de services au public à la Préfecture, au conseil Départemental, au conseil Régional, au CGET, à la Caisse des Dépôts et Consignations... Maître d'ouvrage : Mairie de Moissac/CCAS de Moissac Coût estimatif : 100 000 € <i>RH : 50 000 €</i> <i>Equipements informatiques : 50 000 €</i> Calendrier prévisionnel : <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2018 : étude pré-opérationnelle / 2019 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i> <i>X 2019 et années suivantes</i> ☐ 2020 ☐ 2021 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : associations locales, partenaires (CPAM, CAF, CARSAT...) Partenariat financier : Caisse des Dépôts, Département, Etat (FNADT)	
Projet 4.1.5 : Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle Descriptif : <i>Favoriser l'installation médicale et le renouvellement de l'offre médicale à Moissac - Favoriser l'exercice médical regroupé et coordonné</i> <i>La CC Terres des Confluences et l'ARS sont en cours de finalisation du Contrat Local de Santé du territoire intercommunal.</i> <i>Enjeux :</i> Pour les habitants du territoire - Faciliter les parcours de soins et de santé : avec des actions de prévention de la santé, une organisation des soins, un accompagnement médico-social sur tout le territoire - Prendre en compte les autres facteurs qui ont une incidence sur la santé et la vie des populations : le logement, l'environnement, l'éducation, le travail... sur tout le territoire - Coordonner et créer du lien entre tous les acteurs pour faciliter les parcours et favoriser le travail inter partenarial Pour les professionnels - Renforcer la coordination inter acteurs, renforcer la prévention - Eviter l'isolement Pour renforcer l'attractivité du territoire pour des professionnels de santé - La communauté de communes : interlocuteur unique pour accompagner l'installation de professionnels de santé, - Accompagner les porteurs de projets, - Mettre en place un plan de communication favorisant l'attractivité	<u>3 lieux sont à l'étude, situés dans un périmètre accessible à pied par les 2 QPV.</u>

Un projet d'exercice coordonné est impérativement porté par les professionnels médicaux eux-mêmes. Depuis juin 2018, une association de professionnels pluridisciplinaire travaille sur un projet de santé coordonnée (avec l'appui de l'ARS et de la fédération des Maisons de santé, FORMS) Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Terres des Confluences Coût estimatif : à estimer Calendrier prévisionnel : <i>X 2019 finalisation et validation du projet par les professionnels médicaux et l'ARS</i> <i>X 2020 Validation du projet de Bâti, études</i> <i>X > 2021 Construction de la MSP</i> Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : association des professionnels de santé porteurs du projet Partenariat financier : ARS, CPAM, DETR, CCTC, Mairie de Moissac, Département Projet 4.1.6 : création d'internat pour stagiaires en médecine générale Descriptif : Dans le cadre du Schéma Départemental d'Accès aux Services Publics, le Conseil Départemental du Tarn et Garonne s'engage pour attirer les successeurs des médecins généralistes dont 50% partiront en retraite sur Moissac d'ici 5 ans. Il accompagne le financement de lieux collectifs lors des stages et facilite la fidélisation des stagiaires sur le territoire. Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Terres des Confluences Coût estimatif : à estimer (< 500 k€) Calendrier prévisionnel : <i>X 2020 Recherche de locaux (situé entre les 2 QPV, à proximité de la future MSP).</i> <i>X 2021 Aménagement</i> Partenaires potentiellement concernés : - Partenariat technique : association des professionnels de santé porteurs du projet, Département - Partenariat financier : Département, DETR, Mairie de Moissac, TG Habitat / EPARECA si surf. > 1000 m2.	
EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
<i>Nombre de professionnels médicaux porteurs du projet</i> <i>Nombre de nouveaux professionnels médicaux installés à Moissac</i> <i>Evolution du taux de couverture médicale des habitants de Moissac</i> <i>Nombre d'actions de prévention menées par la MSP, Evolution du nombre patients</i>	

Axe 4	Fiche action 4.2
CREER / RENFORCER LES EQUIPEMENTS PUBLICS	Rendre accessibles et conformes les équipements publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Suite à la réforme gouvernementale, le dédoublement des classes de CP en éducation prioritaire renforcée a été mis en place en 2017-2018. Cette mesure s'inscrit dans la priorité donnée à l'école primaire par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : 100% des élèves doivent maîtriser les enseignements fondamentaux à la sortie de l'école primaire (lire, écrire, compter et respecter autrui). Elle se poursuit pour les classes de CE1.	
Objectifs stratégiques	
amélioration des résultats des élèves dans les petites classes • l'amélioration du climat scolaire dans les classes • l'amélioration des conditions de travail des professeurs • la personnalisation accrue des pratiques d'enseignement	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 4.2.1 : Aménagement de l'école Montebello pour répondre au dédoublement de classe et travaux d'accessibilité (VOIR ADAP FA) Descriptif : extension de l'école et création d'une paroi phonique mobile pour générer un espace modulable de 75 m2 ; mise en place d'un élévateur. Maître d'ouvrage : commune de Moissac Coût estimatif : éléments connus à ce stade du projet, la précision du montant attendu ici n'est pas celui de la programmation financière. Calendrier prévisionnel : X 2020 Travaux Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Ville de Moissac Partenariat financier : Département	
EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Nombre d'élèves accueillis Evaluations scolaires nationales	

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

1 - du territoire communautaire de la Communauté de communes Terres des Confluences

La stratégie du contrat bourg centre de Moissac, axée sur quatre thématiques – habitat/cadre de vie, équipements, développement commercial économique et touristique – **est donc en cohérence avec les différents enjeux identifiés par la Communauté de Communes Terres des Confluences**, retraduits dans ses documents stratégiques et notamment son projet de territoire, le PLUI-H en cours d'élaboration et le Schéma de Développement Economique et Touristique Intercommunal.

La communauté de communes a en effet engagé une réflexion globale sur ses actions futures et sur ses moyens d'intervention, à la fois humains, techniques et financiers par **l'élaboration de son projet de territoire**. Ce dernier définit la feuille de route de la Communauté de communes autour de **4 priorités** :

- Rééquilibrer le modèle de développement du territoire en augmentant la part des activités productives et du tourisme dans son revenu ;
- Offrir des services adaptés aux parcours de vie des habitants, comme aux attentes des touristes et des nouveaux arrivants ;
- Offrir à tous un cadre de vie de qualité par un aménagement durable du territoire et une mobilité facilitée ;
- Travailler ensemble efficacement en recherchant des réponses collectives.

Pour mettre en œuvre ces dernières, la Communauté de communes a engagé **7 chantiers** dont de nombreuses actions qui en découlent, s'inscrivent dans une dimension transversale :

1. Créer un écosystème favorable à l'installation de nouvelles entreprises et à leur pérennisation

- Doter la Communauté de communes de moyens d'animation économique ;
- Créer des moyens d'accueil de nouvelles activités ;
- Créer des services visant à faciliter la création/reprise d'entreprise ;
- Communiquer pour faire connaître cet écosystème ;
- Renforcer l'adéquation du lien emploi-formation.

2. Augmenter la valeur ajoutée des filières (hors tourisme) :

- Créer les conditions pour l'émergence d'une industrie de transformation des fruits innovante et compétitive ;
- Soutenir la modernisation des autres filières locales, en lien avec le schéma Régional de développement économique (SRDEII) ;
- Organiser et structurer de nouvelles filières

3. Créer les conditions pour faire du tourisme un levier de développement :

- Construire une véritable stratégie touristique ;
- Impliquer tous les acteurs du territoire dans la dynamique touristique.

4. Doter le territoire en services et équipements attractifs

- Compléter et moderniser les équipements du territoire ;
- Compléter et moderniser les services à la population.
- Apporter de nouvelles solutions aux besoins de logement des personnes âgées ;

- Pérenniser et diversifier les commerces de proximité ;
- Accélérer le déploiement du numérique sur tout le territoire.

5. Structurer une offre de transport novatrice

- Créer un bouquet de solutions complémentaires pour les mobilités quotidiennes au sein du territoire ;
- Améliorer l'offre de transport vers l'extérieur du territoire.

6. Mettre en place le cadre d'un aménagement cohérent et de qualité

- Élaborer le PLUIH et les documents associés ;
- Rendre les entrées de ville et les centres bourg plus attractifs ;
- Accompagner la mise en œuvre des projets d'aménagement durables ;
- Préserver les zones agricoles et les espaces naturels ;
- Mettre en œuvre les engagements du schéma Départemental d'accueil des gens du voyage.

7. Construire et animer les solidarités territoriales

- Renforcer l'intégration intercommunale ;
- Renforcer la solidarité au sein du bloc local ;
- Porter les intérêts du territoire intercommunal ;
- Mobiliser les forces vives du territoire.

Les axes stratégiques présentés par la commune de Moissac correspondent dès lors aux priorités de la feuille de route de la communauté de communes. Ce projet de contrat bourg centre est l'occasion de renforcer la cohérence de la politique et de favoriser des actions aux effets plus durables grâce à la complémentarité des échelles d'action communale et intercommunale.

D'autre part, la stratégie portée par la commune de Moissac rayonnera au-delà de son territoire communal du fait de sa position de pôle central du territoire. Elle vient relier et créer une complémentarité avec les autres bourgs centres du territoire intercommunal que sont Castelsarrasin, Saint Nicolas de la Grave et La Ville Dieu du Temple.

2 - du territoire de projet du PETR Garonne Quercy Gascogne

Les axes stratégiques définis dans le cadre du présent contrat s'inscrivent en cohérence avec le projet de territoire 2014-2021 du PETR, construit autour de 2 enjeux et de 8 champs d'action prioritaires :

Enjeu 1 : Affirmer la compétitivité du territoire et contribuer à son rayonnement, par :

- Le développement des capacités d'accueil des entreprises ;
- La revitalisation du commerce et de l'artisanat des bourg-centres en accompagnant la reprise et la diversification vers les nouvelles attentes et besoins des populations ;
- Le développement des circuits courts agricoles et de projets de transformation basés sur l'innovation pour les filières de qualité ;
- La mise en réseau des acteurs de l'économie touristique et culturelle.

Enjeu 2 : Renforcer l'attractivité du territoire et réduire les déséquilibres territoriaux, par :

- Le développement d'un cadre de vie de qualité avec la production de logements adaptés et l'aménagement d'espaces publics favorisant le vivre-ensemble ;
- La transition énergétique et écologique ;

- L'amélioration de l'accessibilité du territoire en favorisant l'intermodalité et en s'appuyant sur les évolutions technologiques et numérique pour conforter le maillage territorial ;
- Le développement et le maintien de services et équipements indispensables à la population à tous les âges de la vie, en veillant à anticiper les besoins.

Le **développement des bourgs-centres** constitue un enjeu transversal à la croisée des différents champs d'intervention définis dans le contrat-cadre de développement territorial du PETR. Face à un territoire marqué par une pluralité des identités et des problématiques locales, la stratégie du PETR vise à contribuer à un développement équilibré, solidaire et durable dans le respect des spécificités de chacun.

Il s'agira notamment de **renforcer la compétitivité et l'attractivité des bourgs-centres** du territoire en agissant de façon simultanée sur plusieurs volets : le soutien à l'économie locale et à l'emploi ; la qualification du cadre de vie ; l'accès aux services et équipements et la transition écologique et énergétique.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la commune de Moissac et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics,...)
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la commune de Moissac et la communauté de communes de Terres des Confluences, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat de développement territorial du PETR Garonne Quercy Gascogne pour la période 2018 - 2021.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat de développement territorial du PETR.

Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département de Tarn-et-Garonne

L'intervention financière du Département de Tarn-et-Garonne s'opérera au cas par cas, en fonction de la faisabilité des projets présentés, au regard des politiques traditionnelles en vigueur et dans le respect des plafonds de dotation accordés aux communes et communautés de communes sur la période 2016/2020.

Globalement, les aides Départementales en faveur des communes et communautés restant à mobiliser d'ici 2021 s'élèvent à 35 M€.

Au titre des mesures opérationnelles proposées par la commune bourg-centre de Moissac, les politiques d'interventions Départementales qui seront le plus souvent mobilisées relèvent principalement des **aides en faveur des bâtiments communaux**, pouvant être déployées au profit des intercommunalités comme des communes. Il s'agit des aides en faveur de **l'entretien et de la création de bâtiments communaux** (avec, par exemple, l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la construction ou l'agrandissement de mairie, la création de maisons médicales, de maisons de santé pluridisciplinaires ou de maisons de services au public). Citons aussi les **aides à la création ou la réhabilitation de salles polyvalentes, culturelles, de réunions et des locaux périscolaires**, qui prévoient des plafonds de dépenses subventionnables bonifiés lorsque le projet est sous maîtrise d'ouvrage intercommunale. Mentionnons enfin les **aides à la création ou à l'extension des capacités d'accueil des établissements** telles que les crèches, les haltes garderies.

La politique Départementale de soutien aux communes et communautés de communes prévoient aussi un large spectre d'intervention en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat. Le Département de Tarn-et-Garonne peut ainsi soutenir les travaux d'investissement pour des **aménagements de villages et la valorisation des centres-bourgs** en cofinçant par exemple l'embellissement paysager, la restauration de patrimoine vernaculaire, la création de lotissements communaux de qualité, la résorption de l'habitat insalubre qui permet aux communes une acquisition facilitée de biens immobiliers. Le cas échéant, le Département peut aussi considérer les dépenses des collectivités dans les domaines de la voirie et des réseaux en mobilisant trois dispositifs ainsi que la création d'aires de covoiturage comportant des bornes de recharge de véhicules électriques.

Le Département de Tarn-et-Garonne appuie aussi les collectivités dans le **maintien du dernier commerce et la montée en gamme des équipements touristiques** qu'elles gèrent au titre du principe de soutien à la rénovation des villages en milieu rural (Hôtellerie publique de plein air classée, création et modernisation de meublés de tourisme publics, gîtes d'étapes et de groupe publics, modernisation de villages vacances pavillonnaires et création de plus-produits liés aux meublés touristiques).

Il soutient pareillement l'investissement public venant conforter la **structuration des thématiques touristiques majeures** identifiées dans son schéma Départemental touristique 2017/2021 à savoir la valorisation touristique du Canal des deux mers, la modernisation des haltes nautiques, les équipements de loisirs et tourisme de pleine nature, la valorisation de l'itinérance douce, la qualification des sites de visites.

Il contribue, dans un souci constant de complémentarité avec l'action de son agence de développement touristique à la **qualification et à la mise en réseau des Offices de Tourisme** par le financement des outils numériques et sites internet en réseau.

En matière de culture, le Département agit également en faveur de son patrimoine emblématique par **l'aide à la conservation des monuments historiques classés** n'appartenant pas à l'État, les monuments historiques inscrits à l'inventaire supplémentaire et les objets mobiliers communaux classés et inscrits. Il favorise aussi la **restauration du patrimoine architectural et culturel**. L'enseignement de la musique et la lecture publique constituent par ailleurs les clefs de voûte des dispositifs Départementaux d'**aide en faveur de la culture**.

Le Département aide en outre les **investissements dans les écoles publiques et au titre des sports**, les équipements sportifs garants d'un accès au sport pour tous.

Enfin, le **logement social et pour personnes âgées** est pris en compte.

Notons que pour ces dispositifs, des bonifications sont prévues lorsque le projet comprend des travaux de **réhabilitation énergétique**.

DISPOSITIFS SPECIFIQUES EN MATIERE D'INGENIERIE TERRITORIALE

- **Ingénierie des territoires**

Le Département de Tarn-et-Garonne soutient l'ingénierie territoriale par le biais d'un dispositif qui lui est dédié : c'est le cas des **frais d'animation et d'ingénierie territoriale**, en lien avec le développement du territoire, avec la prise en charge par le Département qui s'établit à hauteur de **25% maximum du coût HT des dépenses**.

Ces financements pourront être accordés dans les limites exposées ci-dessous :

- pour une intercommunalité ou une commune, l'aide sera imputée à l'enveloppe pluriannuelle qui lui est affectée ;
- pour un PETR, ce dernier bénéficiera d'un montant d'aide global pour 3 ans (2019/2021) plafonné à 249 000 euros.

Au titre de ce dispositif, le Département peut aussi **aider à la conduite d'études** liées principalement à des appels à projets ou des mesures préalables aux classements patrimoniaux à hauteur de **15% des coûts externes**.

- **Assistance technique des collectivités par la régie Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités**

Conforté par la loi NOTRe dans son rôle de garant des équilibres et solidarités territoriaux, le Département de Tarn-et-Garonne a décidé de créer une **régie permettant de proposer aux communes éligibles des services d'assistance technique** dans des domaines variés et visés par l'article L-3232-1- du CGCT aux communes et intercommunalités ne disposant pas de moyens suffisants.

L'objectif du Département à travers cette régie est de proposer aux collectivités éligibles (communes de moins de 5 000 habitants et intercommunalités de moins de 15 000 habitants) une réponse adaptée pour emmener à la réussite d'un projet d'aménagement tout en respectant le cadre réglementaire.

Les interventions de la régie sont les suivantes :

- une intervention gratuite à la carte plafonnée à 10 jours par opération (en référence à un catalogue de missions défini par l'assemblée Départementale) ;

- une assistance gratuite au titre de problématiques très ponctuelles dans la limite de 5 jours d'intervention par an.

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes de Terres des Confluences

La Communauté de Communes Terres des Confluences souhaite instaurer, notamment par le biais de réunions partenariales Communes / Communauté de Communes, une dynamique de travail partagée.

Pour cela, des conseils aux élus sur leurs projets communaux, l'animation de rencontres DGS/secrétaires de mairie sont d'ores et déjà réalisées.

La Communauté Communes est également présente, aux différentes réunions territoriales (PLU, rencontres communes, Quartiers Politique de la Ville), pour apporter un soutien technique et son expertise, dès lors qu'elle est sollicitée.

En parallèle, la Communauté de Communes a mis en place une politique d'aide à l'investissement immobilier des entreprises depuis mars 2019 ;

Une enveloppe est prévue à cet effet à son PPI.

Néanmoins, consciente de la nécessité d'un accompagnement financier intercommunal sur certains projets communaux pour pouvoir bénéficier de certaines subventions (Leader, Région, etc.), l'instauration d'un fonds de concours, sous la forme de forfaits de 1.000 € a d'ores et déjà été voté par délibération n°04/2018-6 en date du 12.04.2018, dans l'attente du vote d'une politique plus aboutie (en cours d'élaboration).

La Communauté de communes a vocation à garantir un équilibre territorial par une organisation cohérente de services et équipements. Elle a souhaité s'affirmer en tant qu'interlocuteur local. L'objectif est de concrétiser la dynamique intercommunale, en se dotant des moyens de mettre en œuvre le projet de territoire.

Pour cela, la Communauté de communes exerce des compétences dans **6 grands domaines** :

- I **Aménagement de l'espace** pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : Aménagement numérique, Plan local d'urbanisme intercommunal, Zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire, etc.
- I **Développement économique** : Actions de développement économique, Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économiques, Politique locale du commerce d'intérêt communautaire, promotion du tourisme, etc.
- I **Création et gestion de services et équipements à destination de la population** : Déchets ménagers, Restauration collective, Action sociale d'intérêt communautaire, Maisons de services au public, Construction aménagement entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire.
- I **Services aux communes** : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, Assainissement, Service public d'assainissement non collectif, Fourrière intercommunale.
- I **Politique du logement et du cadre de vie** : Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations, Accueil des gens du voyage.
- I **Politique de la ville.**

|

A cela s'ajoute les compétences suivantes :

- | Action culturelle ;
- | Formation post-Bac ;
- | Sentiers pédestres ;
- | Animations rurales et agricoles ;
- | Projet alimentaire : Etudes et Développement d'un projet alimentaire de territoire.

Dans le champ de ces compétences, la communauté de communes porte déjà **plusieurs projets d'équipements** sur les communes de Castelsarrasin et Moissac, qui bénéficieront à l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes, tels que :

- La construction d'une **cuisine centrale** (Castelsarrasin) ;
- L'implantation d'un **tiers-lieu de travail** de proximité à Moissac ;
- La construction d'un **espace aquatique** (Castelsarrasin) ;

A cela s'ajoute des projets **d'aménagement des zones d'activités de Castelsarrasin : Barrès, Fleury et Terre Blanche à court terme, et la zone d'activités du Luc à Moissac à plus long terme**, favorables à l'implantation et/ou au développement des entreprises du territoire.

En matière d'urbanisme, **le PLUI-H** en cours d'élaboration permettra :

- De mettre en œuvre le projet intercommunal, coconstruit entre élus à l'horizon de 10-15 ans ;
- L'articulation des politiques publiques d'aménagement, d'habitat mais aussi d'environnement, de climat ou d'activités économiques.

Au 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes a créé un Office de Tourisme Intercommunal pour la promotion et le développement touristique. La stratégie touristique mise en place assure une complémentarité de l'offre sur tout le territoire intercommunal, dont le siège est à Moissac.

De plus, le territoire composé des Communautés de Communes Terres des Confluences, des Deux Rives et de Quercy en Pays de Serres a été retenu au titre de l'appel à candidature « **Grands Sites d'Occitanie** » avec comme cœurs emblématiques les communes de Moissac, Auvillar et de Lauzerte. Le contrat prend aussi en considération sa zone d'influence territoriale et permet de formaliser un projet stratégique transversal à 4 ans (tourisme, médiation culturelle, patrimoine, environnement) qui répond aux attentes des visiteurs et des locaux.

La politique des « Grands Sites Occitanie » a notamment pour objectifs de favoriser le développement de l'activité au sein des territoires et de pérenniser et créer des emplois dans le secteur du tourisme, de la culture et de l'environnement.

La communauté de communes développe également les **chemins de randonnée** sur son territoire et a balisé et labellisé un chemin de randonnée sur la commune en 2018.

Afin de développer sa compétence en matière de **développement économique**, la communauté de communes a souhaité se doter de moyens et d'outils afin de développer cette compétence identifiée comme prioritaire dans son projet pluriannuel d'investissements.

C'est la raison pour laquelle un schéma de développement économique et touristique a été réalisé. Il a pour objectif de permettre aux élus et acteurs locaux d'avoir une vision prospective et concertée du développement économique et touristique sur leur territoire en recomposition, sur une période de 5 ans, tout en veillant à l'adéquation entre les besoins du territoire et les projets opérationnels de développement retenus (équipements publics, fonciers, accompagnement des entreprises, etc.).

Dans ce cadre, la communauté de communes a d'ores et déjà mis en place une politique **d'aide à l'investissement immobilier** des entreprises. Une aide à l'installation des jeunes agriculteurs ainsi qu'un dispositif d'aide financière directe à destination de porteurs de projets privés pour le maintien, la création ou la re-crédation du dernier commerce de première nécessité, dans son secteur d'activité ainsi que la mutualisation d'outils et de dispositifs de dynamisation commerciale, notamment par le biais d'adhésion aux chambres consulaires ou autres organismes intervenant sur la thématique de la politique locale du commerce (à l'étude).

Une étude de positionnement des ZAE est finalisée permettant de positionner les espaces économiques du territoire. En parallèle, un site dédié aux entrepreneurs a été créé pour communiquer auprès des entrepreneurs et porteurs de projets du territoire.

Article 10 : Contributions et modalités d'intervention du PETR Garonne Quercy Gascogne

Le PETR a pour objet de mettre en place et de faire vivre une dynamique entre les différents acteurs œuvrant sur son périmètre dans le but de favoriser un aménagement durable du territoire. Il est le cadre de contractualisation des politiques territorialisées signées avec l'État, la Région, le Département et l'Union Européenne (en particulier LEADER, Contrat Régional, Contrat de Ruralité).

L'équipe du PETR a pour rôle de développer l'ingénierie territoriale et de mettre en place une assistance technique globale auprès des communes, EPCI et porteurs de projet.

Elle est donc au service des élus et techniciens du territoire pour répondre à leurs besoins :

- Information sur les politiques contractuelles et les modalités de fonctionnement ;
- Appui technique et administratif à l'élaboration des dossiers de demande de subvention ;
- Elaboration des programmes opérationnels annuels et organisation des instances de suivi et de pilotage,
- Interface avec les services de la Région et des autres partenaires financeurs.

En complémentarité de l'accompagnement individuel, une rencontre annuelle collective est proposée aux secrétaires et agents des mairies à l'échelle de chaque communauté de communes, afin de les informer sur les dispositifs existants et de répondre aux interrogations relatives à l'ingénierie financière.

En parallèle, le PETR anime un réseau d'échanges avec les référents désignés par chaque communauté de communes, afin d'effectuer un suivi régulier des contrats et programmations et d'échanger sur les bonnes pratiques à l'échelle du territoire de projet.

Le PETR participe également au suivi de démarches et projets structurants menés par les collectivités territoriales sur son territoire.

Dans le cadre de la Dotation Régionale pour l'Innovation et l'Expérimentation Territoriale, deux thématiques seront identifiées en collaboration avec les EPCI et acteurs du territoire. Le PETR s'attachera à identifier et promouvoir des actions et initiatives en lien avec ces thématiques. Il mettra à disposition l'ingénierie nécessaire à leur développement et réalisation.

Autres contributions :

L'EPF se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention. L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre, diagnostic bâtiminaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...).

Rajouter CDC /

Article 11 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la commune de Moissac
- la communauté de communes de Terres des Confluences
- le PETR Garonne Quercy Gascogne,
- la Région Occitanie,
- le Département de Tarn-et-Garonne,

Ce Comité de Pilotage associera également les services de l'Etat (Préfecture / Sous-Préfecture, DDT) ainsi que tout autre partenaire souhaitant contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation.

L'organisation et le secrétariat de cette instance de concertation sont assurés par la commune de Moissac.

Il a pour mission :

- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial Régional du PETR,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 12: Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX

Région Occitanie
La Présidente,

Commune de Moissac
Le Maire,

Carole DELGA

Jean-Michel HENRYOT

Département de Tarn-et-Garonne
Le Président,

**Communauté de Communes
De Terres des Confluences**
Le Président,

Christian ASTRUC

Bernard GARGUY

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Garonne Quercy Gascogne**
Le Président,

Jean-Michel BAYLET